

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
PAIX – TRAVAIL - PATRIE

-----  
**MINISTERE DE LA PROMOTION  
DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE**  
-----



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE – WORK – FATHERLAND

-----  
**MINISTRY OF WOMEN'S  
EMPOWERMENT AND THE FAMILY**  
-----

# CAMEROUN

## PROFIL GENRE-PAYS



JOINT SDG FUND

Février 2021

**Edition 2020**  
**©Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille**

*Tous droits réservés. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sous quelque forme, par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique sans le consentement préalable et écrit du Ministère de Promotion de la Femme et de la Famille ou de ses ayants cause est illicite.*

**Pour tout renseignement, bien vouloir contacter :**  
Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille  
**Tél :** (+237) 222 23 25 50 / 222 23 14 68  
**Fax :** (+237) 222 23 39 65  
**E-mail :** cab\_minproff@yahoo.fr







## Définition et Principes du Genre

Le Genre renvoie aux « Rôles et responsabilités construits par la société et attribués aux femmes et aux hommes dans une culture et un espace donné. Ils subissent l'influence des perceptions et des attentes découlant de facteurs culturels, politiques, environnementaux, économiques, sociaux et religieux, et aussi des coutumes, de la loi, de la classe sociale, de l'ethnicité et de préjugés individuels et institutionnels. Les attitudes et les comportements des genres sont appris et peuvent être modifiés ».

Le Genre et Développement (GED) comporte trois grands principes:

- Les hommes et femmes créent la société et la perpétuent, et conditionnent la répartition des tâches. Cependant, les bénéfices et les souffrances sont mal partagés. Il faut donc accorder plus d'importance aux femmes parce qu'elles ont été plus désavantagées que les hommes.
- Les femmes et hommes ont des rapports différents avec la société et, malgré une certaine interdépendance, fonctionnent souvent dans des secteurs différents de la communauté. C'est pourquoi leurs priorités et leurs perspectives sont différentes. A cause du rôle des genres, les hommes peuvent borner ou élargir les options des femmes.
- Le développement se répercute de façon différente sur les hommes et sur les femmes ; et les femmes et les hommes exercent une influence différente sur les projets. Les deux doivent participer à l'identification des problèmes et des solutions si l'on veut faire avancer les intérêts de la communauté.

**The Centre for Development and Population Activities (CEPDA), Genre et Développement, Série de manuels de formation CEPDA, Volume III.**



## Principaux indicateurs de développement

- ▶ Taux de croissance : 4,6% (INS, EC-ECAM ; 2016)
- ▶ Taux de pauvreté monétaire : 37,5% (INS, ECAM4 ; 2014)
- ▶ Taux de pauvreté par sexe : Ménages dirigés par les hommes (38,9%), Ménages dirigés par les femmes (32,8%) (INS, EC-ECAM 2016)
- ▶ Seuil de pauvreté : 339 715 FCFA par équivalent adulte et par an, soit 28 310 FCFA par mois et donc 931 FCFA par jour (INS, ECAM 4 ; 2014)
- ▶ Taux d'emploi des personnes de 15-64 ans en 2010 : 70,3% (INS, EESI 2 2010)
- ▶ Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe : Masculin 69,1% ; Féminin 76,1 % (EC-ECAM 2016, Edition 2018)
- ▶ Taux de sous-emploi : 77,6% (INS, EESI-2, 2010) contre 70,6 % (ECAM, 2014)
- ▶ Indice de parité filles/garçons dans l'enseignement primaire : 0,99 (EC-ECAM 2016, Edition 2018)
- ▶ Indice de parité filles/garçons dans l'enseignement secondaire 0,98 (EC-ECAM 2016, Edition 2018)
- ▶ Indice de parité filles/garçons dans l'enseignement supérieur 0,83 (MINESUP, Annuaire statistique (2018)
- ▶ Indice Synthétique de fécondité : 4,8 enfants par femme (INS, EDSC-V, 2018)
- ▶ Indice de Gini (Inégalités) : 44,0% (INS, EC-ECAM 2016)
- ▶ ODD contextualisés : 153/169 cibles et 149 indicateurs (MINEPAT, Document National de contextualisation et e priorisation des ODD pour le Cameroun)
- ▶ Taux de mortalité maternelle : 467 pour 100 000 naissances vivantes (INS, EDSC-V ; 2018)
- ▶ Prévalence du VIH/SIDA : Masculin 1,9%, Féminin 3,4% (INS, EDSC-V ; 2018)
- ▶ Indice du Développement humain : 0,563, Classement 150 sur 187 pays (PNUD, Rapport Développement Humain, 2018)
- ▶ Indice du Capital Humain : 0,39 au niveau national, soit 0,39 pour les femmes et 0,40 pour les hommes (Rapport Banque Mondiale, 2017)
- ▶ Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique : 37/54 (Profil pays CEA, 2015)
- ▶ Indice des inégalités entre les sexes : 132/155 (PNUD, Rapport Développement Humain ,2014)



## LISTE DES ACRONYMES

**BAD** : Banque Africaine de Développement ;  
**BEAC** : Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;  
**BUCREP** : Bureau Central des Recensements et Etudes de Population ;  
**CCC** : Communication pour le Changement de Comportement ;  
**CEA** : Commission Economique pour l'Afrique ;  
**CEDEF** : Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Egard des Femmes ;  
**CEMAC** : Commission Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ;  
**CIT** : Commerce Informel Transfrontalier ;  
**CSAG** : Civil Society Advisory Group ;  
**CSW** : Commission de la Condition de la Femme ;  
**CTD** : Collectivité Territoriale Décentralisée ;  
**DIU** : Dispositif Intra Utérin ;  
**DSCE** : Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi ;  
**ECAM** : Enquête Camerounaise Auprès des Ménages ;  
**EC-ECAM** : Enquête Complémentaire-Enquête Camerounaise Auprès des Ménages ;  
**EESI** : Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel au Cameroun ;  
**EDS** : Enquête Démographique et de Santé ;  
**EDSC-V** : Cinquième Enquête Démographique et de Santé au Cameroun ;  
**EMF** : Etablissement de Micro finance ;  
**ENAS** : Enfant non Accompagné ou Séparé ;  
**FEICOM** : Fonds Spécial d'Equipement et d'interventions Intercommunales ;  
**FOSA** : Formation Sanitaire ;  
**GBVIMS** : Gender Based Violences Information Management System ;  
**GCE** : General Certificate of Education Examination ;  
**GENCAP** : Gender Standby Capacity Project ;  
**GTEG** : Groupe de Travail sur l'Egalité de genres ;  
**GTOG** : Groupe de Travail de la Société Civile sur l'Egalité de genres et le suivi des politiques publiques ;  
**HH** : Hors Hiérarchie ;  
**HNO** : Humanitarian Needs Oversight ;  
**HRP** : Humanitarian Response Plan ;  
**IDH** : Indice de Développement Humain ;  
**IDP** : Internal Displaced Person (Personne Déplacée Interne) ;  
**IEC** : Information-Education-Communication ;  
**IOM** : International Office for Migration ;  
**IPES** : Institution Privée d'Enseignement Supérieur ;  
**INS** : Institut National de la Statistique ;  
**ISF** : Indice Synthétique de Fécondité ;  
**MICS** : Multiple Indicator Cluster Sample ;  
**MINADER** : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;  
**MINAS** : Ministère des Affaires Sociales ;  
**MINEPIA** : Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales ;

**MINDDEVEL** : Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;  
**MINEPAT** : Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;  
**MINJEC** : Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique ;  
**MINJUSTICE** : Ministère de la Justice ;  
**MINPROFF** : Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille ;  
**ODD** : Objectifs de Développement Durable ;  
**OMD** : Objectifs du Millénaire pour le Développement ;  
**OHADA** : Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique ;  
**ONG** : Organisation Non Gouvernementale ;  
**ONU Femmes** : Entité des Nations Unies pour l'Egalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes ;  
**OSC** : Organisation de la Société Civile ;  
**PCD** : Plan Communal de Développement ;  
**PDI** : Personne Déplacée Interne ;  
**PE** : Petite Entreprise ;  
**PNDP** : Programme National de Développement Participatif ;  
**PNG** : Politique Nationale Genre ;  
**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement ;  
**PTF** : Partenaire Technique et Financier ;  
**RCA** : République Centrafricaine ;  
**RGAE** : Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage ;  
**RGE** : Recensement Général des Entreprises ;  
**RGPH** : Recensement Général de la Population et de l'Habitat ;  
**RMM** : Rapport sur la Mortalité Maternelle ;  
**SDSN** : Système de Développement Statistique National ;  
**SIDA** : Syndrome Immunodéficitaire Acquis ;  
**SND** : Stratégie Nationale de Développement ;  
**SNFI** : Stratégie Nationale de la Finance Inclusive ;  
**SNV** : Agence Néerlandaise de Développement ;  
**SR** : Santé de la Reproduction ;  
**TIC** : Technologie de l'Information et de la Communication ;  
**TGI** : Tribunal de Grande Instance ;  
**TPE** : Très Petite Entreprise ;  
**TPGI** : Tribunal de Première et Grande Instance ;  
**TPI** : Tribunal de Première Instance ;  
**UNDAF** : United Nations Development Assistance Framework ;  
**UNGTG** : United Nations Gender Thematic Group ;  
**UNIFEM** : Fonds des Nations Unies pour la Femme ;  
**UNFPA** : Fonds des Nations Unies pour la Population ;  
**UNHCR** : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés ;  
**UPI** : Unité de Production Informelle ;  
**VBG** : Violence Basée sur le Genre ;  
**VEAD** : Violences-Exploitation-Abus-Discrimination ;  
**VIH** : Virus de l'Immunodéficiencce Humaine ;  
**ZEP** : Zone d'Education Prioritaire.

# SOMMAIRE

<b>LISTE DES ACRONYMES</b>	<b>vi</b>
<b>SOMMAIRE</b>	<b>ix</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	<b>xi</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b>	<b>xi</b>
<b>PREFACE</b>	<b>xii</b>
<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>xiv</b>
<b>RESUME ANALYTIQUE</b>	<b>xv</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
1. Contexte	1
2. Objectifs	1
3. Méthodologie	2
4. Structure du rapport	4
<b>CHAPITRE I. PRESENTATION DU PAYS</b>	<b>5</b>
I.1 Organisation administrative et politique	5
I.2 Structure de la population	5
I.3 Economie du pays et lutte contre la pauvreté	6
I.4 Données socio-culturelles	7
<b>CHAPITRE II. CADRES JURIDIQUE, STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL EN MATIERE DE GENRE</b>	<b>9</b>
II.1 Cadre juridique	9
II.1.1 Le cadre juridique international et régional	9
II.1.2 Le cadre juridique interne	10
II.2. Cadre stratégique	13
II.3 Cadre institutionnel	14
II.3.1 Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF)	15
II.3.2 Les autres ministères sectoriels et institutions parapubliques	16
II.3.3 Les Collectivités Territoriales Décentralisées	16
II.3.4 Les partenaires techniques et financiers	16
II.3.5 La Société civile	17
<b>CHAPITRE III. GENRE ET PILIERS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT 2020- 2030</b>	<b>18</b>
III.1 Genre et Transformation structurelle de l'économie nationale	19
III.1.1 La situation des femmes et hommes dans l'industrie, les services et le secteur privé	19
III.1.2 La situation des femmes et hommes dans le secteur rural et la sécurité alimentaire	20
III.1.3 La situation des femmes et hommes dans les infrastructures de transport, l'intégration régionale et le système financier	24
III.1.4 La situation des femmes et hommes dans l'environnement et les	

changements climatiques_____	27
III.2 Genre et Capital humain_____	28
III.2.1 La situation des femmes et hommes dans l'éducation, la formation et l'employabilité_____	28
III.2.2 La situation des femmes et hommes dans les secteurs de la santé et de la nutrition_____	31
III.2.3 La situation des femmes et hommes en matière d'accès aux facilités sociales de base_____	34
III.2.4 La situation des femmes et hommes en matière de protection sociale_____	36
III.3 Genre, Emploi et insertion économique_____	37
III.4 Genre et Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'Etat_____	41
III.4.1 La situation des femmes et hommes en matière de gouvernance et prise de décision_____	41
III.4.2. La situation des femmes et hommes dans la décentralisation et gouvernance locale_____	46
III.4.3. La situation des femmes et des hommes en matière de Planification et Budgétisation nationales et Statistiques_____	48
<b>CHAPITRE IV. ANALYSE DE GENRE PAR SECTEUR TRANSVERSAUX_____</b>	<b>51</b>
IV.1 La situation des femmes et hommes en matière de Violences Basées sur le Genre et pratiques culturelles néfastes_____	51
IV.2 La situation des femmes et hommes en matière de pouvoir d'action et de décision au sein du ménage_____	54
IV.3 La situation des femmes et hommes dans l'action humanitaire, paix et sécurité_____	56
IV.4 La situation des femmes et hommes en matière de VIH/SIDA _____	61
IV.5 La situation des femmes et hommes en matière de COVID 19 _____	63
<b>CHAPITRE V. PROGRES VERS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) CONTEXTUALISES AU CAMEROUN_____</b>	<b>68</b>
V.1. Analyse du niveau d'ancrage Genre dans le processus de contextualisation des ODD_____	68
V.2 Analyse des progrès réalisés vers l'atteinte des ODD ciblant le genre_____	72
<b>CHAPITRE VI. CAUSES PROFONDES DES OBSTACLES QUI ENTRAVENT LES AVANCÉES DE L'ÉGALITÉ DES SEXES ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS_____</b>	<b>84</b>
VI.1. Analyse des causes qui entravent les avancées de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes_____	84
VI.2. Conclusion et recommandations_____	87
BIBLIOGRAPHIE_____	95
ANNEXES_____	99

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution des effectifs de bacheliers selon le sexe entre 2016 et 2018	29
Tableau 2 : Evolution des étudiants selon le sexe entre 2016 et 2018	29
Tableau 3 : Répartition (%) des UPI par secteur d'activité selon le sexe du promoteur	39
Tableau 4 : Répartition (%) des actifs occupés selon le statut et le secteur d'activité suivant le sexe	40
Tableau 5 : Récapitulatif de la répartition des postes sur le plan politique	43
Tableau 6 : Répartition des hommes et femmes selon certaines responsabilités stratégiques	43
Tableau 7 : Effectifs des magistrats	44
Tableau 8 : Représentation des femmes dans le domaine judiciaire par poste de responsabilité stratégique	44
Tableau 9 : Cibles contextualisées spécifiques au genre (Hormis ODD 5)	69
Tableau 10 : Avancées dans la mise en œuvre de l'ODD 5	72
Tableau 11 : Avancées en matière de genre dans la mise en œuvre des autres ODD	77
Tableau 12 : Liste des annexes	95

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte du Cameroun iii

Figure 2: Pourcentage des filles entre 2016/2017 et 2017/2018 dans les différents types de structures de formation (%) 28

Figure 3 : Evolution du taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes 30

Figure 4 : Prévalence du VIH/SIDA (15-49 ans) 60

Figure 5 : Répartition des cibles contextualisées intégrant le genre70

## PREFACE

L'avancement des femmes et l'égalité des sexes figurent parmi les priorités de développement sur lesquelles le Cameroun s'est toujours appuyé pour atteindre l'émergence. Cette volonté politique est clairement affirmée par le Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA depuis son accession au pouvoir et transparaît dans la Vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035.

Au moment où le Cameroun vient de se doter d'un nouveau cadre de développement pour la période 2020-2030, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, mécanisme gouvernemental de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, propose un Profil Genre Pays afin de disposer des données multisectorielles désagrégées par sexe, permettant d'accroître les connaissances au niveau national et de renforcer les systèmes nationaux pour le suivi des engagements internationaux, régionaux et nationaux dans ce domaine. En outre, le Profil Genre Pays permet d'établir clairement dans quelle mesure la dimension genre peut être intégrée dans les domaines prioritaires de la Stratégie Nationale de Développement pour la période 2020-2030. Rappelons au passage que l'adhésion du Cameroun à l'agenda 2030 des Nations Unies et à l'agenda 2063 de l'Union Africaine sont également un engagement fort du pays à réaliser les Objectifs de Développement Durable, parmi lesquels figure « l'égalité entre les sexes » qui est, par ailleurs, explicitement considérée comme l'une des conditions essentielles à la réalisation des autres objectifs.

XIII

La publication des résultats du profil Genre du Cameroun constitue donc une boussole pour l'ensemble des parties prenantes travaillant dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au Cameroun et un moment particulier pour le Gouvernement afin de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de Genre.

Les domaines abordés par cette étude sont divers et variés et adossés sur les quatre piliers de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030. A ceux-ci, s'ajoutent les problématiques transversales qui figurent parmi les causes sous-jacentes et/ou profondes des disparités entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons dans divers secteurs de développement. Toutes les données s'appuient sur les grandes enquêtes nationales et les données de sources administratives.

La réalisation du Profil Genre Pays a été conduite selon une démarche inclusive et participative avec notamment l'implication des parlementaires, des collectivités territoriales décentralisées, des universitaires, des associations professionnelles, de la société civile, du corps diplomatique, des organisations internationales, des autorités traditionnelles et religieuses et des femmes à la base. Les principales conclusions et recommandations de ce document serviront

de base pour des actions sexospécifiques souhaitables du Gouvernement et ses partenaires dans l'élaboration de politiques, programmes et projets, le développement d'alliances stratégiques et la mobilisation des ressources.

La réalisation du Profil Genre Pays a aussi bénéficié de l'appui multiforme des partenaires au développement et principalement de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes). La gratitude du Gouvernement va à l'endroit de cette organisation et aussi, des autres agences des Nations Unies pour leurs contributions nécessaires à la réalisation de cet important outil de développement. C'est le lieu également de féliciter les experts des administrations publiques et parapubliques, les partenaires techniques et financiers et les partenaires de la Société Civile qui ont mis à contribution leurs savoirs faire, leurs expériences et leurs ressources en vue de la production de ce document.

Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la famille plaide pour une appropriation sociale et institutionnelle de cet outil de planification, de programmation, de budgétisation et suivi-évaluation du développement et de monitoring des engagements internationaux pris par notre pays en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

A tous nous en souhaitons une bonne exploitation

**Madame Abena Ondoa née Obama Marie Thérèse**  
**Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille**

## AVANT-PROPOS

Depuis 10 années de présence au Cameroun, l'Entité des Nations Unies pour l'Égalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes (UN Women), a toujours œuvré auprès du Gouvernement pour contribuer à la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes camerounaises. L'atteinte de cet idéal commun passe autant par des actions fortes sur le terrain en faveur des femmes et des filles, que par l'aménagement d'un environnement normatif, institutionnel et programmatique favorable à l'épanouissement de la femme et à l'accès égalitaire des hommes et des femmes aux bénéfices du développement. Il s'est agi pour UN Women dans ce dernier volet d'accompagner le Gouvernement dans l'élaboration des documents stratégiques de promotion du genre et de l'autonomisation de la femme au rang desquels l'appui à la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre et son Plan d'Action Multisectoriel.

L'existence de données fiables et pertinentes sur la situation des hommes et des femmes dans tous les domaines permet de mettre en exergue les principaux défis en matière de genre que le pays doit relever. Ainsi, l'importance des statistiques de genre n'est plus à rappeler pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, programmes et projets. C'est pourquoi depuis 2019, UN Women travaille avec le Gouvernement du Cameroun pour promouvoir et améliorer la production, la diffusion et l'utilisation des statistiques de genre dans les stratégies, politiques, projets et programmes tant du Gouvernement que ceux de la Société Civile et des Partenaires Techniques et Financiers. La disponibilité des statistiques de genre et des données désagrégées par sexe est alors essentielle pour apprécier le chemin parcouru en matière de réduction des inégalités entre les hommes et les femmes et ce qui reste à accomplir. C'est précisément l'objet de l'élaboration du présent Profil Genre Pays.

Elaboré avec l'appui de UN Women, le Profil Genre vise à fournir à l'ensemble des acteurs de développement à l'instar du Gouvernement, des Organisations de la Société Civile ainsi qu'aux Partenaires Techniques et Financiers, un cadre de référence pour veiller à ce que leurs interventions participent à la réduction des disparités entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie nationale. C'est un document qui offre également des pistes d'orientations pour la révision de la Politique Nationale Genre et positionne le Cameroun au rang des pays qui montrent plus de détermination et d'engagement à éradiquer les inégalités entre les hommes et les femmes dans la mise en œuvre de ses politiques publiques.

Qu'il me soit permis d'exprimer ma gratitude à tous les contributeurs à ce travail de qualité qui rehausse davantage la collaboration entre les Nations Unies et l'Etat du Cameroun.

**HIND JALAL Ph.D. (Mrs)**  
**Représentante ai. ONU FEMMES Cameroun**



## RESUME ANALYTIQUE

Le présent Profil Genre fournit à la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 du Cameroun, un cadre de référence pour l'exécution de ses opérations en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. La SND 30 les intégrera systématiquement dans la mise en œuvre de ses quatre piliers que sont : (i) la Transformation structurelle de l'économie nationale ; (ii) le Développement du capital humain ; (iii) la Promotion de l'emploi et de l'insertion des jeunes dans le circuit économique ; (iv) la Gouvernance , la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat .Le Profil Genre du Cameroun a considéré dans sa démarche, le contexte géopolitique, démographique, socio-économique et socioculturel du pays ainsi que son cadre juridique et politique de promotion du genre, tout en se conformant aux orientations internationales dans ce domaine, traduites dans les faits à travers la Politique Nationale Genre. Ce résumé du Profil Genre se concentre sur les résultats/points d'analyse et recommandations d'actions prioritaires dont la SND30 pourra s'inspirer pour maximiser les retombées positives de ses interventions sur les femmes et les hommes, au regard du processus de développement et de croissance inclusive.

### ◀ VUE D'ENSEMBLE

xvii

L'environnement politique, économique et social du Cameroun est favorable à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. En effet le Cameroun a toujours marqué une volonté politique de promotion de toutes les composantes sociales. Ainsi, le Cameroun est partie de la plupart des conventions et traités internationaux et régionaux qui assurent la protection et la promotion des droits des femmes. Sur le plan interne, l'on note des efforts au niveau de la prise en compte du genre dans le code électoral ou encore de l'alignement de certaines dispositions du Code pénal à la CEDEF et la répression de certaines atteintes à l'intégrité physique ou morale des femmes. Malgré, cette volonté politique, force est de relever la persistance des questions de genre, lesquelles s'érigent en « questions systémiques », touchant tous les secteurs et en obstacles à une croissance inclusive au Cameroun : elles s'imbriquent entre elles et se constituent en causes immédiates, sous-jacentes et profondes des disparités de genre, des plus visibles aux plus subtiles, qui caractérisent le pays. Celles-ci portent sur :

**a. Les normes sociales discriminatoires à l'égard des femmes** : elles sont reflétées dans leur forme la plus visible à travers la persistance de coutumes et traditions patriarcales, les stéréotypes sexistes et la division traditionnelle du travail au sein du ménage, attribuant des rôles et responsabilités d'exécution aux femmes et de contrôle/décision aux hommes ; Les difficultés d'accès à l'héritage et à la terre sont également des exemples. Cette tendance se retrouve dans toutes les régions.

**b. L'écart important entre les lois et leur application, induit notamment par la coexistence du droit positif avec le droit coutumier et l'inaccessibilité des tribunaux dans les zones rurales, entretenant les attitudes et pratiques sexistes et maintenant la situation de subordination des femmes.** Le pays dispose déjà d'un arsenal juridique qui est favorable aux femmes, quoique celui-ci pêche encore par le fait que certaines dispositions discriminatoires demeurent y compris des vides juridiques favorisant l'expansion de certaines pratiques néfastes aux femmes/filles ou entravant les actions affirmatives visant à accélérer la réalisation de l'égalité effective entre les sexes. Les principaux défis se situent au niveau de la vulgarisation et l'application effective de ces instruments juridiques de promotion et de protection des droits des femmes adoptés par le pays.

**c. la représentativité relative des femmes dans les sphères de décision.** Le Cameroun ne fait pas de discrimination entre les femmes et les hommes quant à l'accès à la vie publique. Des efforts notables sont même enregistrés ces dernières années en matière de participation des femmes dans les hautes fonctions du pays à travers des élections ou des nominations. Mais les données disponibles montrent que les standards régionaux et internationaux requis ne sont pas atteints dans plusieurs domaines.

**d. La persistance des violences basées sur le genre et pratiques culturelles néfastes.** Bien que le Code pénal adopté en 2016 ait renforcé la législation nationale à travers certaines dispositions qui adressent spécifiquement la question des violences sexistes et sexuelles, ce phénomène demeure une réalité au Cameroun. Les déterminants des violences basées sur le genre sont liés à l'ignorance due à l'insuffisante alphabétisation des femmes notamment en milieu rural, à la dépravation des mœurs, à la pauvreté qui touche bon nombre de familles, à la dépendance économique des femmes, aux us et coutumes.

**e. La prévalence des mariages et grossesses précoces qui sont un effet conjugué des points (a) et (b), et (c) et qui perpétue les disparités de genres, pérennise les normes sociales androcentrées et compromet la trajectoire de vie et le statut et la scolarisation d'une bonne proportion de filles.**

**f. La pauvreté au cameroun et le faible pouvoir économique des femmes.** Bien que le taux de pauvreté soit plus élevée dans les ménages dirigés par les hommes (38,9%) que dans ceux dirigés par les femmes (32,8%), il revient tout de même à constater qu'environ 37,7% de femmes vivent en-dessous du seuil de pauvreté en 2014, contre 37,2% des hommes. Cette situation est due à la taille élevée des ménages, au faible taux d'alphabétisation des femmes et à la forte présence des femmes dans le secteur informel et le secteur primaire, et dans certains cas, restreintes aux tâches ménagères ou aux activités de subsistances au détriment de la valorisation de leur niveau d'instruction sur le marché du travail.

### **g. la prévalence encore élevée de la moralité maternelle et du VIH/SIDA.**

Malgré les efforts enregistrés dans la lutte contre la mortalité maternelle, le taux du Cameroun reste assez élevé (467 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2018), même s'il se rapproche des prévisions de 2020. Également la prévalence du VIH reste élevée. Bien que la situation épidémiologique du VIH ait connu des progrès ces dernières années comparativement à 2011, les femmes et jeunes filles restent encore exposées à cette pandémie (2 femmes sont infectées contre 1 homme et 3 filles sont infectées contre 1 garçon).

### **h. Les discriminations entre filles et garçons, femmes et hommes qui restent un obstacle majeur au développement humain du Cameroun.**

L'Indice d'Inégalités de Genre est de 0,566 et le pays arrive au 150ème rang parmi les 189 pays classés par rapport à leur niveau d'inégalité entre les sexes (UNDP, Gender inequality index, 2017). L'indice d'inégalité révèle d'importantes disparités dans les trois dimensions clefs du développement humain que sont la santé reproductive, l'éducation et l'accès à l'emploi.

### **i. L'insuffisance prise en compte du genre dans les politiques , programmes et budgets aux niveaux national et local. Pour ce qui est des politiques sectorielles, les questions de genre ne sont pas suffisamment adressées.**

Ainsi, le MINPROFF devrait mieux se positionner comme partenaire dans l'accompagnement de ces départements ministériels dans la prise en compte du genre dans leurs politiques, programmes et projets. Il en sera ainsi de la Budgétisation Sensible au Genre qui n'est pas encore bien appropriée dans les Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) malgré les différentes circulaires édictées par le Président de la République relatives à la prise en compte du genre dans la préparation des budgets. Il faut dire que cette faiblesse est due moins à un manque de volonté des acteurs sectoriels, mais plus à la nécessité du développement d'outils appropriés et d'un renforcement des capacités des sectoriels. A ceci, il faudrait ajouter l'insuffisante appropriation du contenu de la Politique Nationale Genre par les acteurs sectoriels et les collectivités décentralisées et l'absence d'un mécanisme efficace et fonctionnel de suivi de la mise en œuvre de ce document de référence ;

### **j. La nécessité de renforcer le mécanisme genre.**

Il convient de noter que le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille joue assez bien son rôle dans la définition et la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans ce domaine. Seulement, il manque à ce département suffisamment de pouvoir pour s'assurer de la prise en compte effective du genre et le suivi des engagements internationaux par les autres départements sectoriels. Par ailleurs, les points focaux et comités genre ne fonctionnent pas de manière optimale. Leur rôle principal qui est d'assurer la veille, l'alerte, le conseil dans la mise en œuvre de la PNG au sein de leurs ministères n'est pas accompli. L'on note une faible planification des activités, et surtout l'absence de ressources pour la mise en œuvre des activités planifiées.

**K. Le rôle de la Société Civile.** Le Cameroun regorge une société civile dynamique. L'on note plusieurs intervenants dans ce domaine. Seulement, leurs actions sont éparses, peu cohérentes et parfois s'opposent aux orientations gouvernementales. Il faudrait donc asseoir un cadre de concertation des acteurs de la société civile intervenant dans ce domaine et orienter les actions dans la mise en œuvre de la PNG qui constitue le cadre de référence des interventions dans ce domaine. Egalement, le pays ne dispose pas d'un cadre de travail dans lequel l'on rencontre tous les acteurs travaillant dans ce domaine. D'où la nécessité d'institutionnalisation d'un forum national annuel sur la femme en prélude aux rencontres internationales.

**I. Le financement du genre.** La question du financement du genre reste un problème épineux. Le Ministère en charge du genre comporte l'un des plus petits budgets (2% de l'enveloppe globale du gouvernement). L'option serait de se retourner vers les partenaires nationaux et internationaux pour mobiliser des ressources additionnelles permettant de combler les gaps actuels. A ce niveau le secteur privé et les organisations philanthropiques pourraient être une piste intéressante pour la mobilisation des ressources dans ce domaine.

A ces facteurs, il est important de noter que le contexte national du Cameroun est marqué, depuis quelques années par la crise sécuritaire et des tensions sociopolitiques dans certaines localités du pays. Les femmes et les filles sont les plus exposées pendant ces crises à différentes formes de violences : physique, économique, morale et sexuelle. Ces situations d'urgence limitent et fragilisent leur accès aux services sociaux de base, comme l'éducation, la santé et l'économie. Aussi, les gains obtenus en termes de réduction des disparités de genre, notamment la mortalité maternelle, la scolarisation de la petite fille et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles connaissent tous des reculs. En outre, ces situations anéantissent les capacités économiques de ces dernières et les rendent plus vulnérables, tout comme elles impactent de façon négative les communautés d'accueil.

XX

## ◀ RECOMMANDATIONS

L'intégration systématique du genre dans la mise en œuvre des quatre piliers passera par la considération des questions systémiques identifiées par le PGP, à travers des actions spécifiques liées aux secteurs mais aussi dans un cadre plus global, en synergie avec les interventions des différents acteurs et partenaires.

### **AU GOUVERNEMENT :**

- Compléter le dispositif institutionnel en matière de genre au Cameroun en mettant en place un observatoire de l'égalité des sexes. L'observatoire aura ainsi un rôle de consultation, d'observation, d'évaluation, de dialogue, de

concertation, de régulation et de coordination en matière de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme au Cameroun ;

- Revoir les mécanismes genre au sein des départements ministériels en instituant des cellules genre au niveau du cabinet (structures techniques et légères) , dans les commissariats et postes de gendarmerie , élaborer un nouveau cahier de charge et renforcer les capacités des membres ;
- Soutenir la réalisation d'un audit genre au sein des ministères sectoriels assorti de l'analyse selon le genre des politiques, stratégies et plans d'actions sectoriels existants ;
- Finaliser la stratégie de planification et budgétisation sensibles au genre. Il s'agira de requérir : (i) une assistance technique pour élaborer les différentes procédures pour intégrer le genre à chaque étape du processus budgétaire, notamment la prise en compte du genre dans les budgets-programmes et l'élaboration des rapports genre ; (ii) une assistance technique pour former les agents du MINPROFF et des autres structures étatiques concernées à chaque niveau, pour la compréhension de l'approche de PBSG, et pour pouvoir mettre en pratique les procédures, si possible avant le début de l'élaboration de la loi de finances 2022 ;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie genre dans la décentralisation et la gouvernance locale en collaboration avec le FEICOM, le CEFAM et les CTD ;
- Elaborer un programme-phare sur la promotion des opportunités économiques des femmes soutenu, par le Gouvernement et ses partenaires sur 5 ans. Ce programme va aborder les volets secteur rural, entrepreneuriat, secteur informel national et transfrontalier et services financiers ;
- En vue du renforcement du pouvoir économique des femmes, il est déterminant de pouvoir mettre à la disposition des femmes entrepreneures un système approprié et efficace pour le financement de leurs activités génératrices de revenus ou d'entreprise. Une étude peut aider à identifier et mettre en place ce système de financement ;
- Elaborer des outils de suivi du genre dans la mise en œuvre de la SND 30 à travers un dispositif de suivi des indicateurs genre de la SND 30 y compris des ODD et assurer un suivi annuel ;
- Réviser la Politique Nationale de Genre y compris son plan multisectoriel, assurer son appropriation et sa mise en œuvre à travers des actions ciblées dans les plans et programmes sectoriels ; institutionnaliser les rapports genre à présenter par les sectoriels au Parlement. L'on pourrait commencer

par certains ministères pilotes et passer à l'échelle. A cet effet, une sous-commission genre pourrait être instituée au parlement pour mieux examiner ces questions ;

- Mener une étude sur l'entrepreneuriat féminin des secteurs formel et informel, axée sur les besoins et contraintes spécifiques des femmes entrepreneures, dont l'analyse des normes de genre dans la production, y compris le budget-temps, l'accès aux ressources productives (incluant l'accès au financement), les barrières à l'accès aux marchés et à l'information ainsi que les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur leur productivité et les obstacles et possibilités des entrepreneures agricoles pour passer de l'agriculture à l'agro-industrie qui valorise l'ensemble de la chaîne de valeurs;
- Poursuivre le processus de ratification des principaux instruments protégeant les femmes ; Accélérer le processus d'adoption du Code des personnes et de la Famille et examiner la possibilité d'une loi spécifique adressant les violences sexistes et sexuelles y compris à l'endroit des enfants ;
- Mettre en place les dispositifs institutionnels et juridiques nécessaires pour mieux intégrer le genre dans les politiques publiques, notamment par la préparation et l'adoption d'une loi-cadre pour l'égalité réelle femmes-hommes au Cameroun ;
- Engager des mesures permettant un meilleur accès des femmes à la terre en assurant une parité femmes-hommes jusqu'à la titrisation dans les réformes prévues ;
- Inclure dans la politique de développement du secteur privé des mesures novatrices qui puissent organiser et encadrer le secteur informel, tenant compte des besoins/contraintes spécifiques des femmes entrepreneures, outre l'application des actions prévues dans la SND 30 pour le travail décent ;
- Renforcer les capacités du personnel judiciaire pour (i) une plus grande maîtrise de l'arsenal juridique (instruments internationaux, régionaux et nationaux) sur les droits de la femme, (ii) la révision/reformulation de certaines dispositions légales qui sont contradictoires avec ces droits ou pour combler certains vides juridiques à ce sujet et (iii) la référence et l'application des dispositions du Droit positif en prééminence sur les règles coutumières. Le renforcement des capacités des membres du pouvoir législatif sur les droits de la femme est aussi nécessaire ;
- Renforcer le rôle du parlement dans le suivi genre dans les politiques, programmes et budgets publics ;

- Renforcer la lutte contre les violences basées sur le genre : Il s'agit ici de légiférer sur l'interdiction des violences sexuelles, les mutilations génitales féminines, intégrer des modules sur cette thématique dans la formation du futur personnel judiciaire, faire un état des lieux national sur les violences faites aux femmes en temps de paix et en période de conflits, et procéder à une large diffusion de la Résolution 1325 des Nations Unies ;
- Renforcer la prise en compte du genre dans les plans et budgets nationaux par l'élaboration/finalisation de la stratégie et son application effective dans les ministères-pilotes pour la préparation de la Loi de finances (prise en compte de la PBSG dans les budgets-programmes et élaboration du Rapport Genre). En plus des instructions précises émanant du MINPROFF, des renforcements de capacités et des suivis étroits sont à effectuer pour une mise en pratique rapide de la PBSG ;
- Assurer l'émergence d'un réel entrepreneuriat féminin dynamique et fort. Il faudrait créer un mécanisme institutionnel (guichet spécial) et financier (mise en place d'un fonds d'affection pour le renforcement des capacités économiques sous l'égide de la Primature) pour l'entrepreneuriat féminin, s'assurer que la stratégie nationale de micro-finance intègre des mesures volontaristes pour améliorer l'accès des femmes rurales aux services financiers, et augmenter le montant des crédits qui leur sont accordés et de mobiliser des fonds pour servir de mécanisme de garantie dans les banques afin de cautionner les prêts en faveur des femmes entrepreneures ;
- Renforcer l'accès des femmes à la terre par la concrétisation de la volonté de justice sociale exprimée par le Gouvernement, en adoptant un code foncier et domanial genre sensible ;
- Adopter une loi sur les quotas en matière de gouvernance et prise de décision. Il peut s'agir d'un décret qui vient préciser les dispositions du code électoral en la matière ;
- Réviser le Plan d'Action national 1325 sur les Femmes, la Paix et Sécurité et assurer sa mise en œuvre effective à travers des secrétariats dans les 10 régions ;
- Susciter une volonté politique de la prise en compte du genre au niveau local : La prise en compte du genre dans le processus de décentralisation appelle la responsabilité première des organes dirigeants c'est à dire le conseil municipal et les exécutifs. A date, l'on note encore un désintérêt de certains maires et leur conseil municipal pour la promotion des femmes. Les questions de genre devraient être perçues comme une contingence et non une faculté (on peut faire ou ne pas faire) ;

- Développer des compétences nationales en genre : La formation, mieux la sensibilité genre demeurent encore un sérieux handicap dans l'institutionnalisation de cette approche au Cameroun. Aussi, il est nécessaire d'élaborer des plans de formation des décideurs et des populations dans ce domaine ;
- Renforcer la prise en compte du genre dans les processus de planification et de budgétisation du développement au niveau local : Il s'agira ici de s'assurer que les plans communaux de développement y compris les budgets y afférents sont genres sensibles. Cette démarche passe par l'intégration de cette perspective dans tout le cycle de planification, programmation, budgétisation et de suivi-évaluation ;
- Asseoir une culture de redevabilité vis-à-vis des questions de genre au sein des CTD : A tous les niveaux, les gestionnaires doivent rendre compte de l'application du genre. L'on pourra par exemple utiliser des marqueurs genre pour la notation des projets ou des communes et conditionner le financement au respect de cette exigence ;
- Redynamiser les réseaux d'associations en les canalisant pour en faire de vrais pôles de développement des femmes au niveau local ;
- Assurer l'égalité des genres au sein des équipes communales et régionales : L'égalité des genres au sein des équipes consiste à recruter des femmes et filles qualifiées à des postes élevés. Les principes de quotas ou de parité genre sont nécessaires à tous les niveaux.

#### **AU SYSTEME DES NATIONS UNIES :**

- Poursuivre ses programmes en matière de gouvernance, autonomisation économique, lutte contre les Violences Basées sur le genre action humanitaire, femmes paix et sécurité. Le volet Education de Seconde Chance, Suivi des engagements internationaux et Planification et Budgétisation Sensibles au Genre devraient constituer des axes programmatiques prioritaires pour le pays. Mettre également un accent particulier sur les questions de santé de la mère hormis (SR) et les questions d'hygiène menstruelle et VIH qui ont été un succès par le passé ;
- Soutenir le Gouvernement dans la mise en œuvre et le suivi de la PNG, des plans nationaux de la CSW et de la CEDEF, les ODD contextualisés et autres engagements internationaux ;
- Appuyer le renforcement des capacités nationales en matière de genre, PBSG, droits humains des femmes... ;

- ONU Femmes devrait renforcer son rôle de coordination des aspects genre au sein du UNCT en coordonnant le développement des programmes conjoints et assurant un leadership accentué dans le UNGTG et le GTEG (Groupe genre du CMP), et en encadrant les plateformes des OSC sur le genre. Soutenir à cet effet l'organisation annuelle d'un forum national sur la femme en collaboration avec le MINPROFF ;
- Aligner ses appuis au Gouvernement dans la mise en œuvre de la PNG en veillant à ce que ces appuis soient de nature à produire un impact certain évaluable à la fin d'un cycle programmatique ;
- Appuyer les programmes de développement des mécanismes de financement adaptés aux besoins et à la typologie de femmes entrepreneures, et prenant en compte les résultats des études et approches développées par le programme de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI) ;
- Développer avec le Gouvernement et les autres partenaires un programme phare sur l'autonomisation économique ;
- Appuyer la révision de la stratégie nationale de lutte contre les VBG et assurer une meilleure coordination des interventions dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes ;
- Appuyer la prise en compte du genre dans les plans communaux de développement et renforcer les capacités des responsables et populations sur cette thématique ;
- Promouvoir la participation des femmes dans les processus de paix (prévention, résolution de conflits, consolidation de la paix) ;
- Développer une stratégie coordonnée sur les questions de genre et de protection de la petite fille.

#### **AUX AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS DU CAMEROUN :**

- Redynamiser le Groupe de Travail Genre pour accompagner le MINPROFF dans le pilotage et le suivi évaluation de la PNG et de son plan d'action, en particulier dans la mise en place de programmes de renforcement de capacités en matière de genre en son sein et au niveau national. Le GTEG devrait jouer un rôle de « veille qualité genre », aussi bien envers des PTF que des autres intervenants dans le domaine du genre ou ayant le genre comme thème transversal dans leurs interventions, c'est-à-dire qu'il devrait pouvoir donner en amont son appréciation sur le niveau et la qualité de la prise en compte du genre dans les projets et programmes des partenaires. Ses recommandations pourront être assorties d'appui conseil. Mais ce rôle

ne sera efficace que si les PTF et les différents intervenants reconnaissent au genre une place centrale dans le développement du Cameroun. Le GTEG pourrait mettre à la disposition du MINPROFF et du futur Observatoire Egalité des Sexes son expertise en vue d'effectuer régulièrement des études et des recherches sur des thèmes d'actualité liés au genre, et de faire le suivi de la situation globale du genre au Cameroun, attirer l'attention de toutes les parties concernées sur des questions de genre pertinentes et les mesures qu'il sied d'adopter ;

- Apporter un appui-conseil aux ministères sectoriels pour l'élaboration de leurs programmes respectifs en matière de genre, et dans la prise en compte du genre dans leurs politiques et domaines d'action ;
- Appuyer le Gouvernement dans la prise en compte du genre dans les plans communaux de développement et renforcer les capacités des responsables et populations sur cette thématique ;
- Mettre en place un système d'information et de suivi, incluant des données désagrégées par sexe et des indicateurs en vue de mesurer le rendement de la PNG ;
- Les grands programmes nationaux (dans le domaine agricole, infrastructures, Emploi, Lutte contre le VIH/SIDA, etc.), ayant un impact direct sur l'équité de genre, mériteraient une participation financière concertée des différents Partenaires Techniques et Financiers ;
- Apporter ses appuis institutionnels au gouvernement, en s'associant aux actions du GTEG. De manière plus spécifique, ils pourraient aider le MINPROFF pour la réalisation de l'audit genre des ministères et de l'analyse selon le genre des politiques, stratégies et plans d'actions sectoriels existants, afin que ces documents de référence deviennent des outils de travail pour la prise en compte effective du genre dans les différents secteurs de développement. L'audit genre et l'analyse selon le genre consisteront essentiellement à évaluer les forces et les faiblesses des ministères en matière de promotion de l'égalité de genre, et à décliner les plans d'actions existants en des actions concrètes accompagnées de toutes les ressources à mobiliser pour opérationnaliser l'intégration du genre dans les différents secteurs ;
- Apporter également un appui conséquent pour promouvoir et protéger les droits des femmes au Cameroun. Les partenaires pourraient intervenir dans ce domaine, en soutenant la stratégie de communication à mener en vue de l'adoption du Code des Personnes et de la Famille et une assistance technique et financière pour les actions de plaidoyer sur les enjeux de genre liés au Code pénal, et pour les actions d'information et de vulgarisation du Code pénal ;

- Appuyer les activités conduisant vers l'élaboration de lois sur les VBG et les MGF, telles que la réalisation d'un état des lieux en matière de violences faites aux femmes et la diffusion des résultats, d'une étude sur un mécanisme pour la prise en charge intégrée des personnes victimes de violence faites aux femmes (VFF). La stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles peut servir de référence pour les actions concrètes susceptibles d'être menées ;
- Développer des partenariats pour soutenir les efforts du MINPROFF dans le processus de PBSG en mettant à sa disposition une expertise technique et de renforcement de capacités en vue de concrétiser la prise en compte du genre à chaque étape du processus budgétaire, aux niveaux national, sectoriel et local : élaboration des propositions de budget, arbitrage budgétaire, suivi et rapportage intégrant des indicateurs sensibles au genre ;
- Appuyer le renforcement du pouvoir économique des femmes à travers un accompagnement de la mise en place d'un environnement favorable pour un meilleur accès des femmes au financement de leurs activités génératrices de revenus ou de leurs entreprises. Pour ce faire, ils pourraient initier une étude, portant sur la capitalisation des multiples expériences en matière de micro-finance, en vue d'identifier les voies et moyens les plus appropriés pour faire des financements accordés aux femmes de véritables leviers pour le développement de leurs activités, et la création de richesses et d'emplois ;
- Prévoir un appui en faveur de la mise en place et le fonctionnement du fonds d'affection pour le renforcement des capacités économiques des femmes, dans le cadre d'un programme phare d'appui au renforcement des capacités économiques et à la promotion de l'entrepreneuriat féminin ;
- Appuyer le renforcement de capacités institutionnelles dans l'intégration du genre dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'agriculture, de l'industrie et du développement du secteur privé ;
- Soutenir les projets d'électrification rurale à travers le développement de micro-sources d'énergie renouvelables (solaire, hydraulique, éolienne, etc.), les initiatives faisant intervenir des associations et communautés locales peuvent être capitalisées ;
- Soutenir la fourniture d'alternatives de cuisson propre économe, accessibles et innovées qui puissent alléger les tâches domestiques des femmes et améliorer leurs conditions sanitaires et promouvoir l'autoproduction, en milieu rural, de charbon amélioré et son utilisation ;
- Conduire une évaluation d'impact (social, économique, etc.) de la réalisation des infrastructures routières sur les femmes et les hommes, documenter les bonnes pratiques relevées et les diffuser ;

- Appuyer des réformes visant la révision des politiques en matière d'emploi et de rémunération pour qu'elles soient sensibles au genre ;
- Apporter un appui financier pour l'élaboration de la stratégie genre du secteur agricole ainsi que du secteur privé ;
- Soutenir les micros et petites entreprises agricoles, avec un quota d'au moins 40 % pour l'un ou l'autre sexe, par des actions de renforcement de capacités, d'accès au financement et aux techniques améliorées de production, et de structuration pour favoriser le passage vers l'agro-industrie dans les pôles de croissance ciblés ;
- Organiser des actions de sensibilisation auprès des gardiens de traditions et des communautés locales sur le droit de propriété foncière ; Engager un plaidoyer sur l'application des conventions internationales ratifiées et des lois nationales adoptées par l'Etat ;
- Consigner dans les termes des contrats avec les prestataires et entrepreneurs, une clause sur la signature par leurs travailleurs, d'un code de conduite les engageant à lutter contre la VBG et toute forme d'exploitation sexuelle des filles et garçons, dans l'exercice de leur travail. Prévoir le partenariat avec les organisations spécialisées dans la lutte contre la VBG, l'exploitation sexuelle des enfants à visée commerciale et le VIH/Sida pour sensibiliser les travailleurs et les communautés locales sur ces sujets.

#### **A LA SOCIÉTÉ CIVILE ET ONG DE FEMMES :**

- S'assurer d'une bonne appropriation de la PNG et que les actions menées vont dans le sens de la mise en œuvre de ce cadre de référence ;
- S'impliquer davantage dans des actions d'information, de sensibilisation et de formation pour tout public et pour les femmes, sur la connaissance et l'exercice des droits des femmes, dont celui de participer à la vie publique ;
- Axer les efforts dans des actions éducatives envers les femmes pour l'acquisition du « savoir être » approprié pour leur épanouissement et émancipation, et pour les communautés en vue de leur appropriation des valeurs socioculturelles égalitaires pour la femme et l'homme ;
- Mener une réflexion sur les voies et moyens de jouer leur rôle d'impulsion et de contrôle de l'action gouvernementale et de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre ;
- Capitaliser les expériences en matière de lutte contre toutes formes de violence par exemple, collecter les bonnes pratiques et les leçons tirées, s'organiser en coalitions, renforcer les organisations « umbrella » qui peuvent

réaliser un plaidoyer efficace, et s'impliquer dans la réalisation de « shadow reports » pour la CEDEF ;

- Mieux s'organiser dans le cadre d'une plateforme nationale autour de la thématique Genre.

**AU SECTEUR PRIVE :**

- Revoir sa politique nationale de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) en mettant en place des outils tels le marqueur genre pour celles des entreprises qui respectent l'engagement vis-à-vis des questions de genre ;
- Apporter un appui financier aux projets genre ayant un impact sur ses activités.

xxx

# INTRODUCTION

## 1. Contexte

Fidèle aux différents engagements internationaux, régionaux et nationaux en faveur de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes auxquels il a souscrits, le Gouvernement du Cameroun a toujours accordé une priorité dans la prise en compte des questions de genre dans tous les secteurs du développement national.

En effet, la volonté affirmée de l'Etat du Cameroun à promouvoir l'avancement des femmes et l'égalité entre les sexes est inscrite dans la Constitution du 18 Janvier 1996 et matérialisée dans les cadres de développement nationaux, notamment dans la Vision à l'Horizon 2035, la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND 30) et d'autres documents clés du pays dans ce domaine au premier rang desquels, la Politique Nationale Genre. L'adhésion du Cameroun à l'agenda 2030 des Nations Unies et à l'agenda 2063 de l'Union Africaine est également un engagement fort du pays à réaliser les Objectifs de Développement Durable (ODD), parmi lesquels figure « l'égalité entre les sexes» qui est, par ailleurs, explicitement considérée comme l'une des conditions essentielles à la réalisation des autres objectifs.

1 Pour ce faire, la définition des politiques, programmes, projets et budgets dans le domaine de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes requiert des informations de qualité permettant d'accroître les connaissances au niveau national et de renforcer les systèmes nationaux pour le suivi des engagements internationaux, régionaux et nationaux dans ce domaine. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement a entrepris avec l'appui technique et financier d'ONU Femmes (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes), d'élaborer un Profil Genre-Pays. Ce document permet d'analyser les causes et les conséquences des disparités de genre identifiées en se basant sur les données désagrégées par sexe dans différents secteurs. L'élaboration du Profil Genre-Pays fait également partie intégrante de la mise en œuvre de la SND30, et permet d'établir clairement dans quelle mesure la dimension genre peut être intégrée dans cette stratégie.

Les principales conclusions et recommandations du Profil Genre-Pays serviront de plaidoyer pour le dialogue politique et d'instrument d'orientation pour les interventions futures sur la période 2020-2030. Il s'agit en somme d'un outil stratégique devant orienter les interventions du Gouvernement, et des autres partenaires au développement, en vue de réduire les écarts entre les hommes et les femmes et progresser ainsi vers l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD).

## 2. Objectifs

Le principal objectif du Profil Genre-Pays est d'analyser les questions de genre qui affectent le développement économique et social du pays et d'identifier des solutions qui à court, moyen et long terme peuvent améliorer le statut et les conditions de vie des femmes et hommes, de filles et garçons, dans la perspective d'un développement durable, équitable et inclusif.

De manière spécifique, le Profil Genre-Pays permettra de :

- ▶ Etablir un diagnostic actualisé de toutes les disparités de genre dans les secteurs clés en tenant compte des piliers de la SND 30 que sont : (i) la Transformation structurelle de l'économie nationale ; (ii) le Développement du capital humain ; (iii) la Promotion de l'emploi et de l'insertion des jeunes dans le circuit économique ; (iv) la Gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat ;
- ▶ Compiler les données actualisées et désagrégées par sexe, qui rendent compte des disparités entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons et identifier les stratégies et actions les plus appropriées pour y remédier ;
- ▶ Faire un focus sur l'effet des crises (à l'instar de la crise COVID-19 ou les autres crises humanitaires, les changements climatiques) sur la préservation des acquis en matière d'égalité hommes-femmes ;
- ▶ Formuler un ensemble de recommandations pour une meilleure prise en compte du genre dans la mise en œuvre de la SND 30 incluant l'analyse genre par secteur et par pilier, les actions concrètes à proposer ainsi que les indicateurs de performance.

## 3. Méthodologie

La méthodologie retenue dans le cadre de ce travail a été adossée sur les approches participatives, fondées en premier lieu sur l'attribution du leadership du processus au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, qui est le principal mécanisme gouvernemental de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et le mécanisme d'ancrage et d'appropriation nationale de l'activité<sup>1</sup>.

Tout le processus s'est inspiré du guide méthodologique d'élaboration des profils genre d'ONU Femmes. En outre, l'élaboration du Profil Genre-Pays s'est appuyée sur le principe « Ne laisser personne de côté » en traitant les inégalités et la discrimination, impliquant de manière significative les bénéficiaires, y compris les organisations des femmes et d'autres agents de changement, comme les hommes et les garçons, et en réagissant aux conditions des femmes les plus pauvres et les plus exclues, notamment celles faisant face à la marginalisation

---

<sup>1</sup> ONU Femmes, Profils pays Egalité des Sexes, Note d'orientation, 2018.

, y compris les couches vulnérables, les populations autochtones et locales et à diverses formes croisées de discrimination<sup>2</sup>.

De manière concrète, l'élaboration du Profil Genre-Pays a obéi à quatre principales étapes :

- **Lancement du processus à travers une session de consultation participative nationale**

Au cours de cette rencontre, les points focaux genre des administrations publiques et parapubliques, les Partenaires Techniques et Financiers du Cameroun, en particulier des Nations Unies, ont été consultés. Cette phase de l'élaboration du Profil Genre-Pays vient répondre aux principes généraux de la Déclaration de Paris, notamment : la coordination entre les Partenaires Techniques et Financiers, l'alignement et l'harmonisation de leurs interventions sur le genre<sup>3</sup>. D'autres acteurs clés du genre au Cameroun tels que la Société Civile, les ONG locales et internationales, les organisations religieuses, les associations de femmes, ainsi que les universités ont également été impliqués dans les échanges et discussions sur la situation du genre au Cameroun.

- **Exploitation de la documentation utile**

L'élaboration du Profil Genre-Pays s'est essentiellement appuyée sur les principaux instruments programmatiques intergouvernementaux relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, notamment l'Agenda 2030, la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF), la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux de ces examens. Elle a également bénéficié de l'existence d'avancées appréciables en termes d'institutionnalisation du genre au Cameroun, telles que la Politique Nationale Genre (PNG), les politiques et plans d'actions sectoriels qui intègrent la dimension du genre, les rapports périodiques (Beijing+25, 6ème rapport CEDEF, Protocole de Maputo, Déclaration Solennelle sur l'égalité homme-femme en Afrique, les rapports du Cameroun aux différentes sessions du Conseil pour la Condition de la Femme (CSW 59, 60, 61 62,63,64) et les grandes enquêtes nationales (ECAM, MICS, EDS...), le Plan d'Action National de la résolution 1325. Les résultats des réflexions et des analyses déjà menées dans ce cadre ont servi à enrichir le présent Profil. D'autres documents importants comme le Document de Stratégie pour la croissance et l'Emploi (DSCE) 2010-2020, la Stratégie Nationale de Développement du Cameroun 2030 (SND30), la Note Stratégique ONU Femmes 2018-2020 et l'UNDAF 2018-2020 ont été consultés. Il faut souligner ici que les données utilisées dans le cadre de ce travail ont été collectées durant la période allant de 2010 à 2020.

---

<sup>2</sup> ONU Femmes, Profils pays Egalité des Sexes, Note d'orientation, 2018.

<sup>3</sup> CAD/OCDE, Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, 2005.

- **Examen et enrichissement de la première mouture du Profil**

Cette activité a réuni au cours d'un atelier, les techniciens sectoriels des administrations publiques et de la Société civile, notamment les membres du Comité technique des Statistiques de Genre et les points focaux genre. Il s'est agi au cours de cette assise d'examiner la première mouture du profil et d'apporter des amendements et enrichissements nécessaires.

- **Validation du Profil**

A la fin de la collecte et analyse des données complémentaires, un atelier de restitution a été organisé afin de partager avec le Gouvernement et les autres partenaires, les résultats du profil genre. L'objectif de l'atelier était de présenter et d'examiner les premières conclusions, de valider les données, de fournir des informations supplémentaires, de favoriser le débat sur les questions essentielles et expliquer les prochaines étapes ainsi que les activités de suivi.

#### **4. Structure du rapport**

Le présent rapport du Profil Genre-Pays est articulé en six (06) chapitres :

- Le Chapitre 1 présente le pays en mettant en relief les données générales sur le développement, la structure de la population, les enjeux économiques et la lutte contre la pauvreté, puis les aspects socioculturels.
- Le Chapitre 2 présente les cadres institutionnel, politique et juridique du Cameroun sur les questions de genre.
- Le Chapitre 3 conduit une analyse de la situation des femmes et hommes, des filles et garçons au travers des quatre (04) piliers de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30).
- Le Chapitre 4 analyse la situation des hommes et des femmes à travers les problématiques transversales qui figurent par ailleurs parmi les causes sous-jacentes et/ou profondes des questions de genre affectant les autres secteurs de développement, incluant ceux ciblés par les quatre piliers de la SND 30.
- Le Chapitre 5 fait une analyse sous le prisme genre, des progrès du Cameroun vers l'atteinte des ODD contextualisés au Cameroun.
- Le Chapitre 6 conduit une analyse des causes profondes des obstacles qui entravent les avancées vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au Cameroun, et formule des conclusions et pistes d'amélioration.

# CHAPITRE I : PRESENTATION DU PAYS

## I.1 Organisation administrative et politique

Pays d'Afrique centrale, le Cameroun est un Etat unitaire et décentralisé limité au Nord par le Tchad, au Sud par le Congo, à l'Ouest par le Nigeria et à l'Est par la République Centrafricaine. Sur le plan administratif, il est organisé en 10 régions administratives (2 régions anglophones et 8 régions francophones), elles-mêmes subdivisées en 58 départements et 360 arrondissements équivalents à 360 communes. Le Cameroun est surnommé « l'Afrique en miniature » en raison de sa diversité climatologique, minière, géographique, humaine, linguistique et culturelle. Les langues officielles sont le français et l'anglais pour un pays qui compte une multitude de langues locales.

Le Cameroun est une république de type présidentiel. Le pouvoir exécutif est exercé par le Président de la République. Le pouvoir législatif quant à lui est exercé par deux chambres : une chambre haute, le Sénat, composé de 100 sénateurs dont 26 femmes et mis en place depuis le 14 mai 2013 et une chambre basse, l'Assemblée nationale qui compte 180 députés dont 60 femmes. C'est un pays relativement stable, même s'il connaît depuis 2013, une crise humanitaire et sécuritaire dans les parties orientales, septentrionales et dans les régions du Nord-ouest et Sud-Ouest du pays. Le pays abrite à date environ 1,790.466 personnes en situation humanitaire<sup>5</sup>, dont 418.623 réfugiés et 9726 demandeurs d'asile provenant essentiellement de trois pays voisins en crise ouverte ou ponctuelle (Nigéria avec Boko Haram, le conflit en RCA et au Tchad), environ 1.362.117<sup>6</sup> déplacés internes et fait face à la récurrence des inondations qui très souvent provoquent le déplacement de plusieurs personnes, notamment dans la région de l'Extrême-Nord.

## I.2 Structure de la population

L'effectif total de la population camerounaise est passé de 10.493.655 habitants en 1987<sup>7</sup>, à 17.463.836 habitants en 2005<sup>8</sup>. Cette population est estimée à 24.348.251 habitants en 2019<sup>9</sup>. Si le rythme de croissance est maintenu, cette population atteindrait 32.947.000 habitants en 2030 et triplerait en 2063 (58.815.000 habitants)<sup>10</sup>. La population du Cameroun est en majorité féminine et juvénile. Les femmes représentent 51 %, et la moitié de la population a moins de 19,2 ans<sup>11</sup>. Environ 45 % de la population a moins de 15 ans et seulement 4 % est âgée de 65 ans ou plus.

<sup>5</sup> Gouvernement, IOM, OCHA, FactsSheet 2020

<sup>6</sup> Déplacés internes Nord-Ouest et Sud-Ouest : 679.393, Déplacés internes Extrême-Nord : 321.886, Déplacés internes retournés : 360.838

<sup>7</sup> BUCREP, RGPH, 1987

<sup>8</sup> BUCREP, RGPH, 2005

<sup>9</sup> Site BUCREP, projections démographiques, 2020

<sup>10</sup> BUCREP, idem

<sup>11</sup> MINPROFF, Rapport analyse situationnelle, Processus de révision de la PNG, 2020

L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) reste élevé avec environ 4,8 c'est-à-dire près de 5 enfants, en moyenne par femme, bien qu'il montre une tendance à la baisse à très long terme<sup>12</sup>. Le niveau de fécondité est nettement plus élevé en milieu rural (6,0 enfants par femme) qu'en milieu urbain (3,8 enfants par femme). Cette différence de fécondité entre milieux urbain et rural est cependant plus prononcée chez les femmes du groupe d'âge 20-24 ans où l'on enregistre 171 naissances vivantes pour 1000 en milieu urbain contre 294 naissances vivantes pour 1000 en milieu rural<sup>13</sup>.

### **I.3 Economie du pays et lutte contre la pauvreté**

Le Cameroun possède une grande diversité géographique et écologique et est doté d'abondantes ressources naturelles. En dépit des crises sécuritaires et de la conjoncture internationale peu favorable liée aux fluctuations des cours des matières premières exportées, l'économie nationale est restée résiliente, en se maintenant sur le sentier de la croissance amorcée depuis 2009. L'année 2018 a été marquée par la poursuite de l'amélioration de l'activité économique nationale, avec une croissance estimée à 4,2% par rapport à 2017 où le taux de croissance de l'économie était de 3,5%, après 4,6% en 2016. Cette relative performance s'explique par les gains tirés d'un environnement international favorable (en lien avec la vigueur de la demande extérieure des produits forestiers) et de la diversification de son économie. Ces deux facteurs ont en effet permis de maintenir la croissance au-dessus de la moyenne de la zone CEMAC qui se situe à 1,7% en 2018.

Sur le plan des échanges avec le reste du monde, le déficit de la balance commerciale se creuse davantage (de 18,7%) et se situe à 1 292,8 milliards de FCFA en 2018. Il enregistre ainsi une augmentation de 120,5 milliards de FCFA (+10,3%) par rapport à l'année 2017. Le taux de couverture des importations par les exportations se situe à 62,0% en 2018 contre 61,6% en 2017. En matière budgétaire, le Gouvernement a poursuivi sa politique de mobilisation des recettes, ainsi que de l'optimisation des dépenses. Dans le cadre de la gestion de la politique monétaire par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), l'évolution des agrégats du Cameroun a été globalement marquée au 30 juin 2018, par une hausse de la masse monétaire sur un an de 6,9% pour se situer à 4 441,9 milliards<sup>15</sup>.

Au-delà de cette performance relative, il convient tout de même de noter que l'Indice de Développement Humain (IDH) du Cameroun pour 2018 s'établit à 0.563, ce qui place le pays dans la catégorie « développement humain moyen » et au 150e rang parmi 189 pays et territoires<sup>16</sup>. En outre, les résultats de l'ECAM 4 ont montré que l'incidence de la pauvreté en 2014 au niveau national est de 37,5%.

<sup>12</sup> République du Cameroun, EDSC V, 2018.

<sup>13</sup> République du Cameroun, EDSC V, 2018

<sup>14</sup> INS, (EC-ECAM 2016, Edition 2018)

<sup>15</sup> INS, Idem

<sup>16</sup> PNUD, Rapport sur le Développement Humain 2019.

Il en ressort également que la pauvreté sévit plus en milieu rural (56, 8%) qu'en milieu urbain (8,9%)<sup>17</sup>.

Le Gouvernement du Cameroun met en œuvre depuis 2010, la stratégie de son développement à long terme qui prend en compte les questions de genre. Cette stratégie est consignée dans le document intitulé « Vision 2035 », dont l'objectif principal est de faire du Cameroun « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035 ». Il s'agit de réduire substantiellement la pauvreté en ramenant sa prévalence à moins de 10%<sup>18</sup>. Ceci devra se faire par la promotion d'une croissance accélérée et créatrice d'emplois et une politique ambitieuse de redistribution des revenus à travers entre autres, l'intensification, la généralisation et l'amélioration des services sociaux (santé, éducation, formation, eau, électricité, voies de communication, ...). La première phase d'opérationnalisation de la Vision et qui en fixe les fondamentaux, était consignée dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) 2010-2020. La deuxième phase qui couvre la période 2020-2030 est adossée sur la Stratégie Nationale de Développement récemment adoptée <sup>19</sup>.

#### **I.4 Données socio-culturelles**

Au plan socioculturel, le Cameroun compte environ 280 ethnies dont six grands ensembles (Sémites, Hamites, Bantous, Semi-Bantous et Soudanais et de nombreux métissages). Les Soudanais, les Hamites et les Sémites qui occupent les régions septentrionales (Adamaoua, Nord et Extrême-Nord) sont généralement chrétiens, animistes ou musulmans. Les Bantous, Semi Bantous et apparentés ainsi que les Pygmées qui vivent dans le reste du pays sont majoritairement chrétiens et animistes. L'organisation sociale varie d'un groupe à l'autre. Chez les Soudanais, les Hamites et les Sémites, la hiérarchie sociale est forte et le pouvoir est centralisé de manière générale. Chez les Bantous, Semi Bantous et apparentés, les formes de pouvoir relèvent en partie de celles qui régissent le fonctionnement des sociétés faiblement hiérarchisées.<sup>20</sup> Le paysage religieux quant à lui, est dominé par les catholiques (38,4%), les protestants (26,3%), les musulmans (20,9%), suivis des adeptes des religions traditionnelles (animistes) et des religions chrétiennes émergentes<sup>21</sup>.

Malgré sa grande diversité ethnique, le Cameroun possède un fond socioculturel commun notamment en ce qui concerne la famille et le mariage. La société camerounaise, dans son ensemble est régie par l'ordre patriarcal et patrilinéaire et les populations ont dans leur majorité, un comportement pro nataliste, du fait des coutumes, des mentalités et de la tradition<sup>22</sup>. Ce

<sup>17</sup> INS, (EC-ECAM 2016, Edition 2018)

<sup>18</sup> MINEPAT, Cameroun Vision 2035, 2009.

<sup>19</sup> République du Cameroun, Stratégie Nationale de Développement 2020-2030.

<sup>20</sup> BUCREP, Rapport national sur l'état de la population, 2014.

<sup>21</sup> BUCREP, Rapport national sur l'état de la population, 2011.

<sup>22</sup> BUCREP, Idem

comportement est lié au prestige, à la satisfaction économique et psychologique que procure une descendance nombreuse. En outre, le contexte socioculturel camerounais est caractérisé par des us et coutumes dont la plupart encouragent les exclusions ou les restrictions fondées sur le sexe et consacrent la primauté de l'homme dans plusieurs domaines<sup>23</sup>. Il s'agit notamment de l'exclusion de la femme à l'accès à la terre, de la primauté laissée à l'homme et parfois même à d'autres membres de la famille en ce qui concerne le nombre d'enfants que la femme doit faire, de la subordination de l'accès aux services de santé de la reproduction au consentement du mari, etc. Par ailleurs, les représentations sociales des rôles masculin et féminin dans la société camerounaise contribuent encore à maintenir les disparités sexuelles en défaveur de la femme. Un des faits marquants de cette situation est la persistance des pesanteurs sociologiques dans certaines régions en matière de scolarisation des enfants en général et de la jeune fille en particulier. Pendant longtemps, la femme camerounaise a été confinée aux rôles de reproduction biologique et sociale. De nos jours, la contribution des femmes au système productif et aux revenus monétaires de leurs familles bouscule quelque peu les traditions, lesquelles limitaient généralement leur rôle social à celui d'épouse et de mère. L'analphabétisme de la population en général et des femmes en particulier, est encore un problème préoccupant, ce qui limite, d'une part, la participation des femmes au processus de développement et à la gestion des affaires publiques, et d'autre part, leur accès aux sphères de prise de décision.

---

<sup>23</sup> BUCREP, Idem

## CHAPITRE II : CADRES JURIDIQUE, STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL EN MATIERE DE GENRE

Depuis des décennies, le Gouvernement du Cameroun, à travers ses cadres juridique, stratégique et institutionnel en matière de genre, a considérablement œuvré pour l'amélioration des droits et opportunités des femmes en tant que citoyennes égales et à part entière dans tous les segments de la vie nationale. En cohérence avec cet agenda, le Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA, a mis en place un environnement socio-culturel favorable à la promotion et de protection des droits de la femme, l'objectif étant de mieux les positionner dans les sphères économiques, politiques et culturelles. Il déclarait ceci lors du Forum Global des Femmes dans les Parlements, tenu à Mexico-City en 2015 : *«Nous souhaitons plus de femmes dans les Parlements et comme décideurs, car c'est une question d'équité et de respect du genre. L'égal accès des femmes aux postes de décision et la lutte contre toutes les formes de discrimination sexiste participent indéniablement à la construction d'une société humaine plus ouverte et juste»*<sup>24</sup>.

Les sous-sections ci-dessous traitent des points suivants: (i) le cadre juridique en matière de genre notamment la Constitution, les lois, décrets et autres instruments pertinents; (ii) le cadre stratégique du genre qui renvoie aux principaux documents d'orientation de la politique nationale de développement et aux programmes, projets qui en découlent; (iii) les mécanismes institutionnels mis en place pour parvenir à l'égalité des sexes.

9

### II.1 Cadre juridique

#### II.1.1 Le cadre juridique international et régional

Au plan général, le Cameroun a ratifié la majorité des conventions, traités et résolutions internationaux et régionaux de promotion des droits de l'homme et plus spécifiquement des droits de la femme . La Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) a été signée le 06 juin 1983. De même, la Charte des Nations Unies , la plateforme d'actions de Beijing, la Déclaration Universelles des Droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux Droits Civils et Politiques, le Pacte International relatif aux Droits économiques, Sociaux et Culturels, la Convention internationale pour la Répression de la Traite des Femmes et des Enfants, le Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les Objectifs de Développement Durable (ODD) , la Résolution 1325 et les résolutions connexes des Nations Unies sur « femmes, paix et sécurité » , les Conventions de Genève ont tous été ratifiés par le Gouvernement .

Au niveau régional, plusieurs instruments ont également été ratifiés, reconnaissant aux femmes et aux hommes l'égalité en droits et devoirs et

<sup>24</sup> Campagne «He For She», Women in Parliaments Global Forum, Mexico City,7-9 octobre 2015)

<sup>25</sup> Voir Annexe 2

interdisant toute discrimination contre les femmes. Parmi eux, on retiendra la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et son Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique (Protocole de Maputo), la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, la Déclaration et la Déclaration d'Addis-Abeba sur l'Egalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique, la Convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala).

Il est important de préciser que la législation camerounaise a adopté le principe du monisme juridique. L'article 45 de la Constitution du 18 Janvier 1996 dispose que : « Les traités ou accords internationaux régulièrement approuvés ou ratifiés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie ». Fort de ce principe, les traités et accords suscités et ratifiés ont valeur juridique au Cameroun.

### **II.1.2 Le cadre juridique interne**

Le paysage juridique du Cameroun est favorable à la promotion de l'égalité des sexes. Dans sa loi fondamentale n° 96/06 du 18 janvier 1996, le Cameroun réaffirme l'attachement de son peuple aux principes inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Charte des Nations Unies et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. A cet égard, il est énoncé dans le Préambule de la Constitution que « l'être humain, sans distinction de race, de religion, de sexe, de croyance possède des droits inaliénables et sacrés », et que tous les « Hommes sont égaux en droits et en devoirs ». Ce rappel de l'universalité des Droits de l'Homme n'a pas occulté la protection catégorielle des droits. Ainsi, « la Nation protège la femme, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées »<sup>26</sup>.

Ce positionnement en faveur de l'égalité des sexes, de la non-discrimination et de la protection des femmes constitue un des principes fondateurs des politiques publiques et est décliné dans l'arsenal juridique interne à travers plusieurs dispositions législatives et réglementaires<sup>27</sup>. Ainsi, l'on peut citer sans être exhaustif :

- ▶ la valorisation des droits la femme dans les deux ordres juridiques internes du Cameroun , notamment le Code Civil (1804), le Matrimonial Causes Act (MCA 1973) , le Probate non Contentious Rules, le Wills Act (1837) et l' Administration of Estate Act (1925) qui renferment de nombreuses dispositions émanant du Droit Civil et de la Common Law, protectrices des droits des femmes, à l'instar de la consécration des droits successoraux pour les femmes, des droits patrimoniaux et extrapatrimoniaux ;
- ▶ l'Ordonnance n°81/02 du 29 juin 1981 portant organisation de l'état civil au Cameroun qui reconnaît à la femme mariée le droit d'exercer une profession séparée ;

<sup>26</sup> Loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant Constitution de la République du Cameroun

<sup>27</sup> Voir Annexe 3

- ▶ l'Acte Uniforme OHADA portant droit commercial général qui permet à la femme mariée d'exercer une activité commerciale distincte de celle de son mari ;
- ▶ la Loi n° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code Pénal, dont de nombreuses dispositions peuvent être convoquées pour sanctionner les atteintes à l'intégrité physique ou morale des femmes ;
- ▶ la Loi n° 2005 /007 du 27 juillet 2005 portant Code de Procédure Pénale qui énonce le principe de l'égalité dans le cadre des procédures en matière pénale et aménage un traitement en faveur des femmes enceintes ou allaitantes;
- ▶ la Loi n° 2011/024 du 14 décembre 2011 relative à la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains qui permet de protéger les femmes et les enfants contre des actes tels que l'exploitation sexuelle, l'exploitation économique ;
- ▶ la Loi n° 92/007 du 14 avril 1992 portant Code du Travail, qui contient des dispositions visant à préserver l'emploi des femmes pendant l'accouchement et le congé de maternité et protéger la femme pour certains emplois jugés dangereux pour elle ;
- ▶ la Loi n° 2009/04 du 14 avril 2009 portant organisation de l'assistance judiciaire qui accorde à la femme sans emploi et sans ressources et abandonnée par son conjoint, l'assistance judiciaire en vue d'obtenir des instances juridictionnelles une pension alimentaire pour elle-même et pour les enfants mineurs laissés à sa charge ;
- ▶ la Loi n° 2012/01 du 19 avril 2012 portant Code électoral qui promeut l'implication des femmes en politique, en exigeant la prise en compte du genre dans la constitution des listes électorales lors des élections municipales, législatives et sénatoriales .

Au plan réglementaire, on peut évoquer plusieurs textes qui promeuvent une égalité d'accès à certaines fonctions y compris une égalité de traitement. Il s'agit notamment des :

- ▶ Décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction publique, lequel ouvre l'accès de la fonction publique camerounaise à tous les citoyens sans discrimination de sexe ;
- ▶ Décret n° 95/048 du 8 mars 1995 portant Statut de la Magistrature avec ses modifications subséquentes ;
- ▶ Décret n° 2012/539 du 19 novembre 2012 portant statut spécial du corps des fonctionnaires de la Sûreté Nationale;
- ▶ Décret n° 2011/020 du 04 février 2011 portant statut spécial des fonctionnaires des Greffes.

S'agissant de l'accès des femmes à la justice, celui-ci a été adossé sur le principe du traitement égal des justiciables, qui constitue l'un des principes directeurs de la distribution de la justice et de l'examen des causes<sup>28</sup>. L'article 1-1 du Code pénal dispose d'ailleurs que « la loi pénale s'impose à tous ». L'égalité

devant les tribunaux induit un accès libre à la justice et un traitement égal devant le juge. À ce sujet, la Constitution, dans son Préambule, prévoit que la loi assure à tous le droit de se faire rendre justice. En outre, la Loi no 2009/004 du 14 avril 2009 portant organisation de l'assistance judiciaire a été adoptée. Grâce aux dispositions de cette loi, une exonération intégrale ou partielle des frais de justice est accordée aux personnes indigentes y compris la femme en instance de divorce avec des enfants mineurs à sa charge et ne disposant d'aucun revenu propre pour favoriser leur accès à la justice. Bien plus, cette loi offre à la femme abandonnée par son conjoint et sans ressources, le bénéfice de l'assistance judiciaire de plein droit, afin d'obtenir en justice la pension alimentaire pour ses enfants et pour elle-même.

Le Cameroun ne dispose pas de loi spécifique qui réprime les violences faites aux femmes. Cependant, il existe des dispositions particulières dans le Code Pénal sur le harcèlement sexuel, les mutilations génitales féminines, le mariage précoce. Les nouveaux textes en cours d'élaboration, intégrant les dispositions pertinentes de la CEDEF à l'image du Code des Personnes et de la Famille et probablement une loi spécifique contre les Violences Basées sur le Genre, sont porteurs d'espoir pour les nombreuses victimes. Par ailleurs, le Code de Procédure Pénale exige de manière limitative les conditions carcérales relatives aux femmes qui sont toujours incarcérées dans les mêmes prisons que les hommes. L'absence de prison spécifique pour femmes constitue tout de même un réel frein aux droits liés à leur détention. Egalement, lors de la phase de conciliation en matière de divorce, la volonté de la femme de divorcer n'est pas toujours prise en compte par le juge conciliateur qui préfère se limiter à celle de l'homme mettant très souvent la situation de la femme en posture défavorable.

Bien que le cadre normatif qui concourt à la promotion et à la protection des droits de la femme contienne de nombreux instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux pertinents, il ne garantit pas pour autant l'exercice et la jouissance par la femme de l'ensemble des droits qui lui sont ainsi reconnus. Parmi les facteurs qui limitent l'impact de ces textes, on peut citer entre autres, l'insuffisance de leur vulgarisation et appropriation, l'insuffisante harmonisation de la législation interne avec les instruments juridiques internationaux spécifiques à la protection des droits de la femme, l'application mitigée des dispositions légales et réglementaires en vigueur, la coexistence du droit écrit et de la coutume, la réticence de certains acteurs judiciaires à appliquer les textes en vigueur<sup>29</sup>. Les défis dans ce domaine portent sur la nécessité de :

- ▶ Internaliser les instruments juridiques internationaux et régionaux en faveur de la femme ratifiés par le pays ;

---

<sup>28</sup> MINPROFF, Rapport de l'Etat du Cameroun au titre du 25e anniversaire du programme et de la plateforme d'action de Beijing (2014-2019)

<sup>29</sup> MINPROFF, Rapport de l'Etat du Cameroun au titre du 25e anniversaire du programme et de la plateforme d'action de Beijing (2014-2019)

- ▶ Renforcer la législation interne en faveur des femmes et des filles en adoptant une loi d'orientation sur le genre, des lois spécifique en matière de lutte contre les Violences basées sur le Genre, une loi ou des dispositions spécifiques sur les quotas en matière électorale etc. ;
- ▶ Assurer une meilleure vulgarisation et appropriation des lois et règlements existants par les acteurs de développement et les communautés ;
- ▶ Harmoniser la coutume et le droit écrit tout en veillant à l'élimination des us et pratiques culturelles néfastes ;
- ▶ S'assurer de la prise en compte des aspects genre dans les travaux de révision des lois en cours, notamment en ce qui concerne le Droit foncier, le Droit du travail... ;
- ▶ Harmoniser les deux systèmes juridiques du pays hérités du Droit Français et de la Common Law ;
- ▶ Veiller à une meilleure protection des femmes et des filles en appliquant les lois en vigueur.

## II.2. Cadre stratégique

Des engagements en faveur de l'égalité de genre ont été annoncés dans les politiques et réformes nationales au Cameroun. C'est le cas de la Vision à l'horizon 2035 qui aborde les préoccupations de genre, spécifiquement dans la section III.1 sur l'intégration nationale et la consolidation du processus démocratique, et de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), qui constitue le cadre de référence des interventions gouvernementales pour la période 2020-2030. Parmi les priorités définies dans la SND 30, la thématique de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes occupe une place importante tant elle constitue un facteur de sous-développement et un problème majeur à résoudre pour parvenir à l'émergence. Dans la section 4.5.4. sur la Promotion du genre et de l'équité, il est spécifié que pour la période 2020-2030, le Gouvernement compte : (i) poursuivre sa politique d'accès équitable des filles et des garçons, des hommes et des femmes à l'éducation, à la formation et à l'information ; (ii) renforcer les programmes conçus pour encourager l'entrepreneuriat féminin et des jeunes ; (iii) intensifier les concertations avec le système bancaire pour ouvrir les crédits à cette frange de la population ; (iv) intensifier les mesures de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) ; (iv) édicter des principes visant à assurer une meilleure représentativité des femmes et des jeunes dans la vie publique et politique ; et (v) poursuivre le renforcement du cadre institutionnel de promotion et de protection des droits de la femme<sup>30</sup>. Outre, cette section, les questions de genre sont également abordées dans tous les quatre piliers de la SND 30, soit de manière explicite, soit de manière tacite.

Afin de répondre aux défis qui se posent à lui en matière de genre et notamment l'atteinte des ODD y relatifs, le Gouvernement du Cameroun s'est

<sup>30</sup> République du Cameroun, Stratégie Nationale de Développement 2020-2030

également doté d'une Politique Nationale Genre (2011-2020) pour servir de cadre d'orientation des interventions dans le domaine de la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes. L'objectif général de la Politique Nationale Genre est de contribuer à l'élimination systématique des inégalités entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de la vie sociale. Pour sa mise en œuvre, le pays s'est doté d'un plan d'action multisectoriel adopté en 2014, soit 5 ans après son élaboration.

Au-delà de la pertinence de son contenu, l'évaluation de la PNG et son plan d'action a permis de relever quelques insuffisances dont : (i) la méconnaissance du contenu précis de la PNG par des acteurs de premier plan et par les CTD ; (ii) la banalisation récurrente de la problématique des inégalités de genre en matière de développement en raison du faible argumentaire et des évidences sur l'impact de la réduction des inégalités de genre sur la croissance économique et le développement ; (iii) les lenteurs dans les procédures d'aménagement du cadre juridique de promotion du genre et des rapports hommes/femmes plus équilibrés ; (iv) le dispositif genre (fait des Points Focaux) et les modes opératoires actuels comportent des lacunes en termes d'efficacité opérationnelle dans la promotion du Genre ; (v) l'implication limitée du dispositif Genre dans la préparation des budgets publics et le suivi de la mise en œuvre des programmes de développement ; (vi) les programmes d'accompagnement socio-économique ont des effets limités ; (vii) les actions en faveur de l'égalité homme/femme sont très faibles voire inexistantes aussi bien en direction des ménages qu'en direction des femmes ; (viii) les inégalités hommes/femmes dans les postes de décision sont exacerbées dans des pratiques socioculturelles ; (ix) la participation des femmes dans les activités d'ingénierie est faible et elles sont très peu représentées dans les espaces de prise de décision ; (x) l'on note un faible mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la PNG. Du fait que la PNG actuelle a pris fin en 2020 et à la faveur de l'adoption de la SND30, le Gouvernement à travers le MINPROFF a entrepris sa révision. Il sera question dans les prochains mois d'adapter cet instrument aux nouveaux défis et aux nouvelles orientations de développement du pays.

14

Des stratégies sectorielles intégrant le genre ont également été élaborées. Il s'agit de la Stratégie de Lutte contre les Violences basées sur le Genre (2018-2020), du Plan d'Action National 1325 sur les Femmes, la Paix et Sécurité (2018-2020), du Plan d'Action National de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines, du Plan Sectoriel Femmes, Familles et VIH/SIDA, des Stratégies Sectorielles de la Santé , du Secteur rural, de l'Education.... Certains de ces documents appellent une révision afin de tenir compte des nouveaux développements dans le pays.

Si le cadre politique et stratégique crée des conditions favorables à l'égalité de genre, il est limité par son manque d'opérationnalisation. La plupart des politiques sectorielles ne sont pas toujours suivies d'actions concrètes, ni traduites en dispositifs de mise en œuvre et manquent de ressources suffisantes. Les défis du domaine portent sur la nécessité de :

- \* Réviser la PNG et son plan multisectoriel afin de s'assurer de son alignement à la SND 30 et tenir compte de nouveaux développements dans le pays ;
- \* Assurer une bonne vulgarisation, appropriation et mise en œuvre de la PNG par les Administrations sectorielles, les Collectivités décentralisées, la Société civile et les Partenaires techniques et financiers ;
- \* S'assurer de l'allocation des ressources au niveau des ministères sectoriels pour la mise en œuvre de la PNG ;
- \* Réviser les autres documents de stratégie, notamment le Plan d'Action National 1325 sur les femmes, la paix et sécurité (2018-2020), le Plan d'Action National de lutte contre les Mutilations Génitales féminines, le Plan Sectoriel Femmes, Familles et VIH/SIDA, la Stratégie de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre...
- \* Mettre en place des mécanismes opérationnels de mise en œuvre de ces documents cadres.

## II.3 Cadre institutionnel

Dans le domaine critique H du Programme d'action de Beijing (1995) intitulé : « Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme », une attention particulière est portée aux mécanismes nationaux en soulignant que le « mécanisme chargé de la promotion de la femme est la principale entité de coordination des politiques nationales » et qu'il a pour tâche essentielle d'appuyer l'intégration de la problématique hommes-femmes dans tous les secteurs »<sup>31</sup>. En ce qui concerne le Cameroun, plusieurs structures interviennent dans la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

### II.3.1 Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF)

Le principal organe en charge de l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme au Cameroun est le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, créé en 2004 par Décret n° 2004/320 du 08 décembre 2004, né des cendres de l'ancien Ministère de la Condition Féminine (1997). Au regard de ses missions revues en 2011, ce département ministériel est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures gouvernementales relatives à la promotion et au respect des droits de la femme et à la protection de la famille. A ce titre, il est chargé de :

- Veiller à l'élimination de toute discrimination à l'égard de la femme ;
- Veiller à l'accroissement des garanties d'égalité à l'égard de la femme dans tous les domaines d'activité;
- Etudier et soumettre au Gouvernement les conditions facilitant l'emploi de la femme dans tous les secteurs d'activité ;
- Etudier et de proposer les stratégies et mesures visant à renforcer la promotion et la protection de la famille ;
- Etudier et de proposer les mesures visant la promotion et la protection des droits de l'enfant.

<sup>31</sup> Programme d'action de Beijing, Par. 201.

En outre, le Ministère de la Promotion de la femme et de la Famille assure la liaison entre le Gouvernement et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures ainsi qu'avec toutes les organisations politiques nationales et internationales de promotion de la femme. Il exerce la tutelle sur les structures de formation féminine, à l'exclusion des établissements relevant des Ministères chargés des questions d'enseignement<sup>32</sup>. Il comprend une administration centrale, des démembrements territoriaux et des établissements spécialisés que sont les Centres de Promotion de la Femme et les Centres de Technologies Appropriées.

Le renforcement des capacités du mécanisme national, le positionnement hiérarchique de ce ministère dans l'équipe gouvernementale ainsi que la redéfinition pointue de ses missions, visent à lui permettre de jouer pleinement son rôle de coordination, de contrôle et de surveillance aussi bien en matière d'égalité de sexes et d'autonomisation de la femme que dans la planification et la mise en œuvre des plans et programmes au niveau national. Si ce rôle est bien défini, ce département ministériel ne dispose pas toujours des moyens de sa politique notamment en ce qui concerne le suivi de la prise en compte du genre dans les autres ministères sectoriels.

### **II.3.2 Les autres Ministères Sectoriels et Institutions Parapubliques**

La transversalité de l'approche genre dans tous les programmes de développement suppose la prise en compte de l'égalité des sexes aussi bien dans la formulation des politiques sectorielles que dans l'évaluation de leur mise en œuvre. C'est pourquoi en marge du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, d'autres départements ministériels sectoriels interviennent également dans la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre. C'est ainsi que des points focaux genre sont désignés par les départements ministériels concernés pour assurer le suivi de la prise en compte du genre dans leurs domaines respectifs. Il faut dire que dans la plupart des cas, la mise en place des points focaux a montré quelques limites dues à la qualité des personnes désignées, à leur mobilité constante due à des affectations et du fait que beaucoup n'ont pas toujours une bonne connaissance de leurs rôles et responsabilités<sup>33</sup>. C'est ainsi qu'une réflexion a été engagée par le MINPROFF pour la création des comités genre et rehausser le profil des personnes désignées au sein desdits comités. A date, quelques ministères comme le MINADER et le MINEPIA disposent de comités genre fonctionnels. Cette option a l'avantage de pallier à la mobilité des membres qui sont des fonctionnaires. Des structures mises en place au lendemain des conférences de Mexico et Beijing, telles que le Comité Consultatif pour la

<sup>32</sup> Décret N°2012/638 du 21 Décembre 2012 portant organisation du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille.

<sup>33</sup> Francisca Moto, National Women's machinery and the challenges faced by gender focal points in mainstreaming gender within the Cameroon public service, Mémoire UYI, 2012/2013.

Promotion de la Femme et les comités Femmes et de Développement n'ont pas connu un fonctionnement optimal et ont disparu du dispositif national.

### **II.3.3 Les Collectivités Territoriales Décentralisées**

Les collectivités territoriales au Cameroun sont constituées des Régions et des Communes. Le processus de mise en place des Régions est en cours. S'agissant des Communes, elles constituent le creuset de la démocratie locale et sont une fenêtre d'opportunité pour favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. A date, les communes ne disposent pas encore de mécanismes appropriés pour le suivi des questions de genre dans la gouvernance locale.

### **II.3.4 Les Partenaires Techniques et Financiers**

Les Partenaires Techniques et Financiers accompagnent le Gouvernement dans l'atteinte de ses objectifs en matière de genre. Cet accompagnement est fait soit de manière individuelle, soit de manière coordonnée sous forme de groupes de travail. On a ainsi :

- Le GTEG (Groupe de travail sur l'égalité de genre) du Comité Multipartenaires créé en 2005 dans le contexte de la Déclaration de Paris et qui a connu ses moments de gloire. Ce groupe de travail est co-présidé par une organisation intergouvernementale ou une ONG internationale d'une part et ONU Femmes d'autre part. Depuis sa création, le GTEG a été dirigé par le Canada, la SNV et ONU Femmes<sup>34</sup>. Aujourd'hui cette instance est assez fragilisée et ne fonctionne plus normalement.
- Le UNGTG (United Nations Gender Thematic Group) qui est le groupe de travail genre de l'équipe-pays des Nations Unies, créé en 2012 et dirigé par ONU Femmes. Ce groupe a lui aussi fonctionné avec une certaine efficacité jusqu'en 2015. A ce jour les rencontres sont ponctuelles et ses activités assez sporadiques.
- Le CSAG (Civil Society Advisory Group) : Le Groupe Consultatif de la Société Civile (GCSC) auprès d'ONU Femmes est un espace d'échange et d'engagement permanent entre les représentants de la Société Civile sur des thématiques nationales en lien avec l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le premier GCSC a été créé en 2012, puis a connu quelques dysfonctionnements. Une nouvelle équipe a été mise en place depuis 2019.
- D'autres groupes de travail thématiques existent également dans le pays. C'est le cas du groupe de travail sur les VBG en lien avec la réponse humanitaire et piloté par le MINPROFF, UNFPA et ONU Femmes. Très récemment, un Comité interministériel et un Comité Technique sur les Statistiques de genre ont été créés et réunissent en leur sein, les ministères sectoriels travaillant sur cette thématique. L'Institut National de la Statistique (INS) abrite également un Groupe de Travail Permanent sur les Statistiques de genre.

---

<sup>34</sup> ONU Femmes, Termes de référence GTEG.

En marge de ces instances, des comités ad hoc existent tels que le comité national CEDEF ou encore le comité national sur la CSW. Seulement, ces instances fonctionnent de manière ponctuelle, notamment lors de la préparation des conférences internationales ou de la production des rapports périodiques.

### **II.3.5 La Société civile**

L'Etat, conscient que la société civile reste un partenaire privilégié pour le développement, a organisé ce secteur à travers les lois de 1990 sur les droits et libertés<sup>35</sup>.

Les Organisations de la Société Civile (OSC), comprennent des associations et Organisations Non Gouvernementales (ONG) internationales/nationales, qui détiennent un rôle accru pour faire avancer le chantier de l'égalité de genre au Cameroun. Intervenant sur plusieurs fronts (dialogue politique, plaidoyer, sensibilisation, mise en œuvre, rapports auprès des organes des traités et suivi de l'application des recommandations, etc.) et dans les différents champs de la vie nationale (gouvernance et participation politique, politiques publiques, paix et sécurité, éducation, santé, violences basées sur le genre, action humanitaire, autonomisation économique, accès au foncier, etc.), ces structures agissent pour impulser l'action, interpellier et collaborer avec l'Etat et le secteur privé. Leur réseautage aux mouvements sous régionaux, régionaux et mondiaux, connaît des avancées remarquables, laissant anticiper des retombées positives sur l'égalité entre les sexes.

A cet égard, les progrès du pays notamment en matière de participation politique, droits humains, entrepreneuriat, autonomisation économique, et lutte contre la VBC, sont attribuables à l'action intensive et accrue des OSCs engagées dans la défense des droits des femmes. D'autres militent pour l'accès des femmes au foncier et au crédit. A date, il n'existe pas une cartographie des OSC travaillant sur les questions de genre. Plusieurs réseaux et plateformes sectoriels sont tout de même mis en place et fonctionnels. C'est le cas du Réseau Africain des Femmes Leaders (AWLN) mis en place en décembre 2020, du GTOG (Groupe de travail Genre de la Société civile) qui s'occupe des questions de genre et du suivi des politiques publiques, de la plateforme de coordination des OSC travaillant sur les questions de genre dans la région du Sud-Ouest, du groupe de travail des femmes du Nord-Ouest et Sud-Ouest (NSOWT) sur les questions de femmes, paix et Sécurité ...

Malgré son dynamisme, la société civile camerounaise travaillant sur les questions de genre présente quelques faiblesses dont : les luttes d'influence, la faible organisation, le manque d'autonomie financière, rendant certaines enclines

---

<sup>35</sup> Loi N° 90/53 sur la liberté d'association.

à être plus « à l'écoute des avis et recommandations des partenaires financiers» et à dévier de leur propre agenda, la neutralité souvent contestée, à tort ou à raison, des membres des OSCs vis-à-vis de la société politique, avec des risques de récupération des initiatives au service des intérêts d'une minorité, en dépit de l'existence de responsables de bonne volonté en leur sein, la fragmentation de la société civile qui affaiblit la portée de ses actions et concourt à la non considération de celle-ci dans les prises de décisions politiques. Bien qu'il existe plusieurs réseaux travaillant sur des thématiques connexes, il manque encore une plateforme nationale solide et bien structurée autour des questions de genre.

Au regard des acquis relevés, force est de constater qu'il existe un réel effort d'asseoir un cadre institutionnel solide sur l'Egalité des sexes au Cameroun. Les principaux défis se situent au niveau de l'organisation et fonctionnement de ces groupes de travail autour de la PNG et des orientations internationales, du renforcement des capacités des membres et de la mobilisation des ressources conséquentes pour la réalisation de leurs activités. Les limites du cadre institutionnel sur l'égalité de genre se trouvent essentiellement dans (i) le manque d'opérationnalité des mécanismes institutionnels dû à la faible mise en œuvre de la Politique Genre et de son plan d'action, (ii) l'impact limité des activités des associations et mouvements de femmes qui très souvent mènent des actions éparses et en marge de la PNG et (iii) l'influence relative des groupes de travail sur le genre pour une prise en compte effective de la dimension genre dans les cadres stratégiques de développement successifs. A cet effet, il conviendrait de :

- \* Renforcer le dispositif institutionnel national en matière de genre en mettant en place un mécanisme de suivi de la redevabilité des interventions dans ce domaine ;
- \* Mieux organiser la Société Civile et renforcer son positionnement en tant qu'acteur majeur dans la mise en œuvre de la PNG ;
- \* Mieux structurer les groupes de travail afin de les rendre plus incisifs dans l'accomplissement de leurs missions ;
- \* Revoir le mécanisme des points focaux genre et bien définir leurs attributions ;
- \* Asseoir des mécanismes genre au niveau des Collectivités Territoriales Décentralisées.

## CHAPITRE III. GENRE ET PILIERS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT 2020- 2030

Ce chapitre vise à conduire une analyse des domaines qui intéresseraient les interventions de la SND 30 du Cameroun dans une perspective de genre. Seront ainsi successivement abordés les quatre (04) principaux piliers<sup>36</sup> suivants : (i) la Transformation Structurale de l'Economie Nationale, (ii) le Développement du Capital Humain, (iii) la Promotion de l'Emploi et de l'Insertion des jeunes dans le Circuit Economique, (iv) la Gouvernance, la Décentralisation et la Gestion Stratégique de l'Etat. L'analyse du genre dans ces quatre piliers va porter sur l'exploitation des données disponibles en vue de relever les défis permettant de réduire significativement les inégalités existantes entre les hommes et les femmes au Cameroun.

### III.1 Genre et Transformation structurelle de l'économie nationale

Ce pilier traite de la planification économique, et va porter sur la situation des hommes et des femmes dans : (i) l'industrie, les services et le secteur privé ; (ii) le secteur rural ; (iii) les infrastructures productives, l'intégration régionale et le système financier ; (iv) l'environnement et les changements climatiques.

#### ***III.1.1 La situation des femmes et hommes dans l'industrie, les services et le secteur privé.***

- **Analyse situationnelle du secteur**

L'industrie étant un secteur à forte productivité, elle représente un point important pour la croissance au Cameroun. Selon les pouvoirs publics, le développement de l'industrie devrait impulser la croissance globale du PIB, par l'attraction et une meilleure réallocation des facteurs des secteurs à faible productivité<sup>37</sup>.

Le tissu des entreprises a connu une forte croissance au Cameroun, avec un effectif de 84,2% unités économiques recensées opérant principalement dans le commerce, le secteur tertiaire, confirmant sa très forte représentativité. Le secteur secondaire se positionne en deuxième place avec 15,6% et se caractérise par la prépondérance des Très Petites Entreprises (TPE) et Petites Entreprises (PE) exerçant essentiellement dans l'agroalimentaire et l'industrie de la confection (atelier de couture). Le secteur primaire formel reste très peu développé, avec 0,2% d'unités économiques.

---

<sup>36</sup> République du Cameroun, Stratégie Nationale de Développement 2020-2030

<sup>37</sup> INS, Rapports thématiques, 2016 : Partie II Etat de l'industrie camerounaise

Le premier Recensement Général des Entreprises (RGE 1) réalisé en 2009 a permis d'identifier 93 969 entreprises dont 32,6% créées par les femmes<sup>38</sup>. Le deuxième recensement (RGE-2) réalisé en 2016, a permis de répartir les unités économiques en 203 419 entreprises sièges et 6 063 établissements. L'analyse selon le sexe du promoteur/dirigeant montre que 62,1% des entreprises sont créées par des hommes contre 37,9% par les femmes. Ce déséquilibre en faveur des hommes, du reste plus accentué en matière de création d'entreprise, traduit une disparité selon le sexe. Par rapport à 2009, l'on note tout de même une amélioration de la participation féminine dans l'entrepreneuriat (+5,3 points)<sup>39</sup>.

En 2009, l'emploi industriel comprend plus d'employés femmes que d'hommes. Localisée pour près de moitié dans les secteurs traditionnels du textile, de la confection et des industries agroalimentaires, la main d'œuvre féminine représente en outre plus ou moins, le tiers de la force de travail dans les secteurs des ouvrages métalliques et appareils électriques. Les femmes sont moins présentes dans les secteurs des matériaux de construction et des industries diverses. Ainsi, l'on note un effectif de 2152 femmes sur un total de 8530 employés soit 25,2% réparties sur 74 unités économiques<sup>40</sup>.

Malgré la présence remarquable des femmes dans la population active occupée dans ces secteurs, leur part parmi les créateurs d'entreprise est nettement plus faible. Par rapport aux hommes, les femmes qui se lancent dans la création d'entreprise sont peu nombreuses à affilier leur entreprise à un groupement patronal (17,9%) ; ont une faible propension à la participation au capital d'une ou plusieurs entreprises (20,2%) ; sont largement à la tête d'une entreprise individuelle (94,8%) ; et adhèrent peu à un syndicat (27,7%). La quasi-totalité des entreprises (94,3%) créées par les femmes emploient moins de 5 personnes. De même, plus de 9 entreprises sur 10 (95,2%) dirigées par les femmes sont de nature de « création initiale ». En outre, seulement 8,8% des femmes promoteurs d'entreprises ont le niveau d'enseignement supérieur, tandis qu'une femme sur cinq (20,3%) promotrice d'entreprise a au moins le baccalauréat ou plus<sup>41</sup>.

La typologie des obstacles auxquels font face les opérateurs économiques hommes et femmes, s'est modifiée en 2016. En effet, bien que les préoccupations d'ordre fiscal restent importantes, il y a lieu de noter qu'elles se sont atténuées par rapport à 2009. La corruption est en recul relatif, désormais supplantée par les formalités administratives/tracasseries avec les agents de la Mairie et Communauté urbaine, ainsi que les problèmes de débouchés. Le faible taux de pénétration des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et le peu d'intérêt à la protection de l'environnement font partie des constats qui ont pu être établis confirmant ainsi les résultats du RGE-1.

<sup>38</sup> INS, Recensement Général des Entreprises 1, 2009.

<sup>39</sup> INS, recensement Général des Entreprises 2, 2016.

<sup>40</sup> INS, Idem

<sup>41</sup> INS, Idem

- **Principaux défis**

Au-delà des données ci-dessus relevées, il faut dire que les politiques de développement des secteurs de l'industrie, des services et du partenariat avec le secteur privé restent aveugles par rapport au genre. Malgré la forte présence des femmes dans ces secteurs, il manque encore de stratégies permettant à celles-ci de mieux se positionner comme acteurs clés dans l'économie de l'industrie et des services. Ainsi, il conviendrait donc de :

- ▶ Développer des mesures incitatives permettant d'intéresser et d'améliorer la participation des femmes dans le secteur des PME ;
- ▶ Desserrer l'étau fiscal pour encourager les promotrices et promoteurs ;
- ▶ Simplifier les nombreuses formalités administratives dans le secteur des PME et renforcer les mesures de lutte contre les tracasseries des agents publics ;
- ▶ Ouvrir de nouveaux débouchés notamment dans le secteur primaire formel qui reste très peu développé et les marchés porteurs pour les promoteurs hommes et femmes ;
- ▶ Améliorer la production des statistiques de genre dans ce domaine.

### ***III.1.2 La situation des femmes et hommes dans le secteur rural et la sécurité alimentaire***

- **Analyse situationnelle du secteur**

Le Gouvernement du Cameroun s'est fixé, entre autres objectifs, de faire passer le taux de pauvreté de 40,2% à 28,7% d'ici 2025. Le secteur agro-pastoral est vital pour atteindre cet objectif, car il occupe environ 50% de la main-d'œuvre et a le potentiel de soutenir l'ensemble de l'économie<sup>42</sup>. Compte tenu des efforts à déployer, la Stratégie de Développement du Secteur Rural, élaborée à partir du scénario « Développement d'un secteur rural vert et équitable » s'articule autour des quatre (4) axes stratégiques suivants : 1. Modernisation des exploitations, développement des filières de production et amélioration de la mise en marché des produits ; 2. Développement et modernisation des infrastructures rurales, facilitation de l'accès aux facteurs de production, au financement et à l'assurance ; 3. Aménagement, attribution équitable et gestion durable de l'espace rural et des ressources naturelles ; 4. Encouragement des initiatives privées, amélioration de la gouvernance et du dispositif institutionnel, renforcement des capacités des acteurs<sup>43</sup>.

S'agissant de la situation du genre dans le secteur, Les femmes camerounaises représentent plus de la moitié de la main-d'œuvre agricole<sup>44</sup> et occupent une

---

<sup>42</sup> FIDA, Cadre de programmation-Pays Cameroun 2013-2017

<sup>43</sup> République du Cameroun, Stratégie de développement du secteur rural/ Plan national d'investissement agricole SDSR/PNIA (2020 – 2030)

<sup>44</sup> République du Cameroun, Stratégie de développement du secteur rural/ Plan national d'investissement agricole SDSR/PNIA (2020 – 2030)

place prépondérante dans certaines filières. Selon le Document de Politique Nationale Genre (PNG) 2011-2020, les cultures vivrières (maïs, manioc, mil, sorgho, banane plantain, arachide, riz, tubercules, etc.) sont contrôlées en majorité par les femmes. Toutefois pour les cultures telles que le sorgho et le mil, on note dans le Grand Nord la présence non négligeable des hommes. Quant aux cultures de rente (cacao, café, coton, etc.) qui, durant de longues années ont été très rentables et sous le contrôle des hommes, la présence des femmes y est de plus en plus remarquée. Les femmes se retrouvent plus dans la production, la transformation et la commercialisation des produits vivriers, filières dans lesquelles l'on constate une affluence des hommes ces dernières années, à cause de la chute des prix de certains produits de rente. Dans la filière des produits de rente, les femmes sont en général confrontées à d'énormes difficultés, notamment l'accès à la terre, à la propriété foncière, aux intrants agricoles, aux ressources financières (crédit, subventions, dons, etc.) et aux techniques agricoles modernes.

Dans les filières de l'élevage, les femmes s'investissent plutôt dans les petits élevages (avicoles, ovins et caprins, etc.), tandis que l'élevage bovin est sous le contrôle des hommes. Ce sous-secteur subit l'influence d'une organisation patriarcale marquée par le contrôle des facteurs de production (terres, ressources pastorales) par les hommes. Les pêches continentale, maritime et industrielle sont l'apanage des hommes qui utilisent un matériel moderne, performant et coûteux, tandis que la pêche artisanale continentale est réservée aux femmes qui font recours aux nasses, pirogues et autres matériels rudimentaires. A contrario, la transformation, la conservation et la commercialisation des produits halieutiques leur reviennent, même si les recettes des ventes leur échappent bien souvent.

En ce qui concerne l'aquaculture, elle constitue une activité nouvelle, encore au stade embryonnaire, tenue en majorité par les hommes parce que nécessitant des investissements importants<sup>45</sup>.

S'agissant de la production, il est important de relever que les femmes investissent plus dans des exploitations familiales caractérisées par la petite taille des champs (moins de 2 hectares) où elles produisent principalement diverses cultures vivrières, parfois associées au café et / ou au cacao. On les retrouve progressivement dans des exploitations plus grandes, de taille de 2 à 10 hectares), en particulier dans les régions du Centre et du Littoral. Elles utilisent des semences non sélectionnées / améliorées et bénéficient peu des programmes de vulgarisation agricole. En raison des contraintes notées ci-dessus, elles peinent à se professionnaliser dans le segment du développement semi-moderne, composé d'ananas, de poivre blanc, de papaye solo et de manguiers greffés, de légumes (oignon, chou, carotte et laitue, tomate, etc ...) de féculents (manioc, plantain) utilisant des intrants sélectionnés, peu de matériel d'irrigation, et peu ou pas de matériel de conditionnement.

---

<sup>45</sup> MINEPAT, Stratégie de développement du secteur rural au Cameroun 2015-2020

Plus que les hommes, les femmes rurales sont les plus touchées par la faible productivité. En effet, les femmes sont très actives dans les chaînes alimentaires de subsistance, mais leur charge de travail professionnelle, familiale et communautaire, limitée par les croyances et pratiques socioculturelles, constituent de solides barrières à l'entrée dans certains segments importants des chaînes de valeur. En outre, les femmes sont généralement confrontées à d'énormes difficultés, notamment l'accès à la propriété foncière (Pour la plupart elles jouissent d'un droit d'usage et des fruits, mais très peu du droit d'aliénation des terres), aux intrants agricoles, aux ressources financières (crédit, subventions, dons, etc.) et aux techniques agricoles modernes, le faible encadrement technique. En ce qui concerne l'insécurité alimentaire, les résultats de l'EDSC-V 2018 montrent que l'insécurité alimentaire touche plus les hommes que les femmes : en effet, parmi les personnes de 15-49 ans, pratiquement les deux tiers des hommes (63 %) et près d'une femme sur deux (47 %) se trouvent dans une situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave. Par contre, l'insécurité alimentaire, quelle que soit la gravité, affecte davantage les femmes et les hommes des zones rurales qu'urbaines : 67 % contre 59 % chez les hommes et 52 % contre 43 % parmi les femmes pour la prévalence modérée ou grave.

Au niveau des politiques publiques, le Cameroun a fait du Genre une préoccupation transversale dans toutes ses stratégies de développement national. Pour être en cohérence avec les engagements pris au niveau international et régional, la SDSR/PNIA 2020-2030 se propose d'évaluer les responsabilités respectives des femmes et des hommes dans toute action planifiée comprenant la législation, les procédures ou les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. Sur la base des leçons apprises du PNIA 2014-2020 qui prenait insuffisamment en compte cette thématique, la SDSR/PNIA 2020-2030 se propose d'être plus sensible au genre en adoptant l'approche de Budgétisation Sensible au Genre (BSG) et en mettant en œuvre les orientations édictées par le Chef de l'Etat depuis 2010. Le budget alloué aux différents domaines d'investissement pour la promotion du genre représente 46% du budget global. Ce pourcentage prend en compte les actions dédiées spécifiquement aux femmes, aux jeunes et celles liées aux questions de gouvernance et d'appui institutionnel, qui bénéficieront aux hommes et aux femmes de façon équitable<sup>46</sup>.

24

- **Principaux défis**

Comme signalé plus haut, les femmes sont très présentes dans l'agriculture vivrière qui a réalisé 62,8% du PIB du secteur primaire en 2009. Il se dégage de l'analyse des filières, un accroissement constant des productions, cependant le niveau de performances atteint n'est pas encore de nature à satisfaire une

---

<sup>46</sup> République du Cameroun, Stratégie de développement du secteur rural/ Plan national d'investissement agricole SDSR/PNIA (2020 – 2030)

demande sans cesse croissante. Il en résulte une augmentation des prix sur les marchés. Les goulots d'étranglement de ce secteur demeurent l'insuffisance des équipements et des infrastructures de production, les difficultés d'accès aux semences de qualité, l'archaïsme des moyens et méthodes culturales, la faiblesse des rendements agricoles ainsi que l'insuffisance des financements. A ceci, il faudrait ajouter leur faible présence dans l'agriculture de rente et l'élevage et la pêche encore traditionnels. De ce fait, le repositionnement des femmes dans les segments les mieux rémunérés nécessite des actions agressives de la part de l'Etat et des autres acteurs, la suppression réussie de normes sociales et de barrières douanières qui dictent le type d'emploi auquel les femmes peuvent prétendre, les conditions dans lesquelles elles peuvent opérer, et qui limitent ou rendent difficile l'accès aux facteurs de production. En outre, l'autonomisation économique des femmes rurales va de pair avec le bien-être de la famille et des communautés, qui est fortement corrélé à la protection communautaire des droits des femmes<sup>48</sup>. Cela inclut des questions qui ne sont pas directement liées à l'économie, telles que la participation des promoteurs dans la prise de décision communautaire ou la proportion d'initiatives communautaires sensibles au genre. Les défis du secteur portent sur la nécessité de :

- ▶ Organiser les agricultrices par filières. Bien qu'il existe une pléthore d'acteurs dans ce domaine, il sera question de mieux les structurer en coopératives afin de les rendre plus professionnels et compétitifs ;
- ▶ Alléger la surcharge et la pénibilité du travail due à une organisation patriarcale de la société et un emploi du temps quotidien surchargé du fait de la conception sociale du rôle de la femme , à la non mécanisation de l'agriculture ( labour à la houe , décorticage du maïs à la main , manque de pompes pour irrigation , insuffisance de moulins, greniers et autres équipements par rapport aux besoins) ;
- ▶ Comblent les gaps liés aux faibles techniques en matière de production agricole, conservation, transformation, conditionnement, étiquetage, respect des normes et de la qualité, les problèmes de commercialisation de produit (qualité des produits insuffisante) en améliorant l'encadrement des agricultrices ;
- ▶ Améliorer l'accès des femmes aux ressources financières (crédit, subventions, dons, etc.), mettre en place une politique de financement des projets agricoles portés par les femmes et renforcer la collaboration souvent difficile avec les institutions de micro finance ;
- ▶ Intéresser les femmes dans les cultures de rente pour un décollage économique soutenu ;
- ▶ Améliorer les politiques d'accès des femmes à la terre, à la propriété foncière, aux intrants agricoles ;
- ▶ Intéresser les femmes dans l'élevage bovin ;

---

<sup>47</sup> MINADER, Aperçu de l'impact des filières agricoles sur les indicateurs macroéconomiques, février 2010.

<sup>48</sup> ONU Femmes, Programme phare autonomisation économique des femmes impliquées dans une agriculture résiliente aux changements climatiques.

- ▶ Renforcer le positionnement des femmes dans tous les segments des chaînes de valeurs agricoles ;
- ▶ Appuyer la valorisation des productions agricoles, le développement et le transfert de technologies appropriées au profit des femmes rurales et des jeunes.

### **III.1.3 La situation des femmes et hommes dans les infrastructures de transport, l'intégration régionale et le système financier**

- **Analyse situationnelle du secteur**

Le Gouvernement entend, dans le cadre de la Vision 2035, investir massivement dans le secteur des transports. C'est dans cette optique que le Cameroun a élaboré en Mars 2010, la Stratégie Sectorielle du secteur des Transports qui présente la « Vision pour le Secteur des Transports » à l'horizon 2035.

Les nouvelles approches de la BAD, principal partenaire du Cameroun et d'autres partenaires dans ce domaine, consistent à développer des activités connexes aux infrastructures de transport de manière à s'assurer que les populations riveraines bénéficient des effets induits du passage de la route. Tirant les leçons (acquis et défis) des expériences antérieures, le Ministère des Travaux Publics, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille et ONU Femmes ont développé deux composantes-projets portant sur l'« **Appui aux activités spécifiques et entrepreneuriales des femmes** »<sup>49</sup> à travers le développement d'activités connexes à la route au bénéfice des femmes dans les projets routiers. Ces projets visent à développer et mettre à la disposition des femmes vivant le long de l'axe routier en construction, des infrastructures socioéconomiques connexes de nature à contribuer à l'amélioration des revenus des familles, de la résilience sociale et de la participation dans une perspective d'un développement durable et intégral de la région.

26

S'agissant du commerce transfrontalier, il constitue un instrument clé de promotion du développement et de l'intégration régionale (Goldberg et Pavcnik, 2003, et Maloney, 2004). Dans le contexte de l'Afrique sub-saharienne, le commerce transfrontalier est constitué du commerce officiel et du commerce informel qui se réalise en marge de la législation sociale et fiscale. Ce type de commerce informel échappe à la comptabilité nationale<sup>50</sup>.

Comme dans la plupart des pays de l'Afrique sub-saharienne, les chiffres des comptes nationaux du Cameroun indiquent que les femmes pauvres constituent la majorité des personnes exerçant dans le secteur informel. La

<sup>49</sup> ONU Femmes, Projets Genre et Route et Projet Ring Road

<sup>50</sup> MINCOMMERCE-UNIFEM Projet PAFICIT, 2007.

majorité de ces femmes interviennent dans le CIT avec les autres pays de la sous-région. Cependant, les activités relatives au CIT sont marquées par de nombreuses difficultés. Malgré son caractère informel, les acteurs du secteur (hommes et femmes) impliqués dans ce commerce font face à une multitude d'intervenants tout au long de leur trajectoire. L'on peut citer, les agents des services administratifs (Douane, Commerce, Transport), les agents communaux des villes frontalières, les forces de maintien de l'ordre (Police ; Gendarmerie), les gardes forestiers, et les gardes côtiers. Les conséquences immédiates sont entre autres, la perte des marchandises notamment des produits de crue/frais, le renchérissement des charges, etc. Outre ces contraintes, les femmes évoluant dans ce secteur sont exposées à d'autres risques tels que les viols, l'offre du sexe contre passage, les vols, etc...

Pour ce qui est du système financier national, il connaît un essor ces trente dernières années. A côté des tontines et institutions financières traditionnelles, il existe un foisonnement d'organisations facilitant l'accès à des services financiers tels que le crédit ou l'épargne, mais aussi à des services visant à protéger les biens et les personnes comme l'assurance<sup>51</sup>. En 2014, moins de 20% des hommes et 10 % des femmes au Cameroun avaient un compte auprès d'une institution financière formelle. Le chiffre d'affaires bas, les bénéfices peu consistants, etc., rendent ardue la possibilité pour les femmes de s'inscrire dans une logique de développement de leur entreprise, et les contraint à asseoir des stratégies de « maintien »<sup>52</sup>. Le taux d'accès aux services financiers est faible au Cameroun, restant très en deçà de la moyenne de la CEMAC et d'Afrique au Sud du Sahara, mais avec un écart hommes-femmes moins important. Le taux de bancarisation des femmes est de 10,2%, contre 26,2 % pour les pays d'Afrique au Sud du Sahara, mais l'écart hommes-femmes n'est que de 4 %, contre 6,8 % en moyenne en Afrique au Sud du Sahara. Le taux d'utilisation de services financiers informels par les femmes est aussi élevé que celui des hommes.

En outre, l'analyse par sexe montre que les femmes ont deux fois moins de chance d'avoir un crédit d'investissement (0,5%) par rapport aux hommes (0,9%). Selon les résultats de MICS 5 (2014), au cours des 24 derniers mois précédant l'enquête, 17 % de femmes âgées entre 15 à 49 ans ont bénéficié d'un crédit. Les crédits sont contractés principalement auprès des tontines et des parents/amis quelle que soit la catégorie de femmes considérée. S'agissant des crédits obtenus, quelle que soit la catégorie de femmes considérées, les principales utilisations sont la création d'une activité génératrice de revenus, le financement des dépenses de santé et le financement des dépenses d'éducation<sup>53</sup>.

---

<sup>51</sup> INS, Deuxième enquête sur l'emploi et le secteur informel, Rapport de synthèse.

<sup>52</sup> NEPAD, Programme d'appui à l'Égalité des genres, au Changement climatique et à l'Agriculture (GCCASP) au Cameroun, 2014

<sup>53</sup> Cameroun, MICS 5 (2014).

Si les entrepreneures utilisent toutes, au moins un service financier chacune, il est à noter que les sources de financement informels et semi-formels<sup>54</sup> occupent une place de choix dans les pratiques. Deux facteurs l'expliquent : les entrepreneures évoquent, d'une part, une proximité et, d'autre part, une simplification, voire une absence de procédures chez celles-ci. Pour elles, cette simplification ou la quasi-absence de procédures fait en sorte que la circulation des ressources financières soit assurée dans une célérité certaine. Cependant, parmi les entrepreneures qui le pensent, il faut dire que très peu affirment avoir déjà eu une expérience des institutions formelles qui s'est avérée difficile. Pour l'essentiel, quand elles ne s'appuient pas sur les informations reçues d'autres personnes, elles préjugent de la lourdeur des procédures et conditions d'accès aux services financiers formels.

- **Principaux défis**

En ce qui concerne le secteur des transports, l'ensemble de défis auxquelles sont confrontées les femmes vivant le long des axes routiers appellent à :

- \* Systématiser la prise en compte du genre dans tous les projets structurants au Cameroun ;
- \* Améliorer le faible accès à la formation, à l'information, aux services sociaux de base, aux soins de santé de la reproduction, aux marchés conventionnels, aux crédits, aux techniques et unités de conservation et de transformation des denrées alimentaires y compris au manque d'eau potable et d'électricité ;
- \* Résoudre les problèmes de transport de denrées (mauvais état de routes, pas de moyens de transports locaux ou vers la ville), de pertes post-récolte liées à l'enclavement et à l'insuffisance des unités de stockage, de conservation et de transformation des vivres ;
- \* Construire des marchés, hangars, magasins de stockage, cribs, aires de séchage, faibles capacités des femmes rurales (techniques, financières, organisationnelles, managériales, entrepreneuriales) pour la génération des revenus ;
- \* Lutter contre l'exposition aux VBG y compris les IST et VIH/SIDA dans les corridors routiers.

S'agissant du commerce transfrontalier, Il sera question de mieux le structurer en intégrant des mesures spécifiques pour les femmes tout en les encourageant à migrer vers le secteur formel. Les défis portent sur :

- \* L'allègement des services administratifs le long des axes ;
- \* La lutte contre la corruption ;
- \* La protection des femmes contre des Violences, abus et exploitations divers.

En ce qui concerne l'accès au système financier, les défis portent sur la nécessité de :

---

<sup>54</sup> Autofinancement, Prêt de famille, Tontine, Prêt d'ami Don et héritage

- \* Valoriser le système financier formel et semi-formel ;
- \* Développer des mécanismes spéciaux pour les femmes tels que la baisse des taux d'intérêt, la réduction des lourdeurs procédurales...

### **III.1.4 La situation des femmes et hommes dans l'environnement et les changements climatiques<sup>55</sup>**

- **Analyse situationnelle du secteur**

Le Cameroun fait face à une récurrence anormale de phénomènes climatiques extrêmes tels que la violence des vents, les températures élevées ou de fortes précipitations qui mettent en danger les communautés humaines, les écosystèmes et les services qu'ils fournissent. D'ores et déjà, environ 320 000 Camerounais sont touchés par les catastrophes liées au climat. Les conséquences de ces changements climatiques pourraient amoindrir les efforts du Cameroun pour réduire la pauvreté, développer une économie forte diversifiée et compétitive<sup>56</sup>.

Les autorités nationales accordent une place importante dans la prise en compte du genre dans le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques. La vision affirme qu'au Cameroun, les changements climatiques sont complètement intégrés au développement durable du pays, réduisant ainsi sa vulnérabilité, et transformant même le problème des changements climatiques en une solution / opportunité de développement ». Le Gouvernement camerounais reconnaît le rôle important joué par les femmes dans la production agricole en zones rurales.

Les activités agricoles au Cameroun sont exclusivement (90%) pluviales ; ainsi, les grilles irrégulières des précipitations dues aux changements et à la variabilité climatique ont entraîné de grosses pertes en termes de production agricole.

Les conséquences des changements climatiques ont sérieusement affecté les moyens de subsistance des groupes vulnérables des sociétés, principalement ceux des petites agricultrices du Cameroun. Les effets néfastes des changements climatiques ont rendu la vie et les moyens de subsistance déjà difficiles des petites agricultrices plus difficiles et plus complexes. Leurs pratiques d'adaptation à long terme ne peuvent plus leur permettre de trouver des solutions aux problèmes.

- **Principaux défis**

Les différents constats ci-dessus relevés permettent de noter que les petites agricultrices ne sont pas seulement vulnérables aux changements climatiques.

---

<sup>55</sup> NEPAD, Programme d'appui à l'Égalité des genres, au Changement climatique et à l'Agriculture (GCCASP) au Cameroun, 2014

<sup>56</sup> MINEPDEDD, Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques, 2015

Grâce aux possibilités et à l'assistance qui leur sont accordées, elles peuvent aussi être des acteurs engagés ou des agents de changement en rapport avec l'adaptation au changement climatique et son atténuation. Les défis portent ainsi sur la nécessité de :

- \* Intégrer le volet genre dans l'élaboration, le financement et la mise en œuvre des politiques, programmes et projets nationaux de développement des secteurs du climat, et des secteurs clés associés ;
- \* Développer une stratégie de résilience des femmes aux changements climatiques ;
- \* Renforcer les capacités des femmes sur les enjeux liés aux changements climatiques ;
- \* Faire un plaidoyer pour la révision des lois sur l'eau et l'environnement
- \* Accompagner les acteurs qui interviennent dans les domaines (Eau, Climat et Environnement) à produire des données désagrégées par sexe.

## **III.2 Genre et Capital humain**

Les domaines couverts sous ce pilier sont organisés autour de quatre (04) axes à savoir la situation des femmes et des hommes dans : (i) l'éducation, la formation et l'employabilité ; (ii) la santé et la nutrition ; (iv) l'accès aux facilités sociales de base ; (iv) la protection sociale.

### ***III.2.1 La situation des femmes et hommes dans l'éducation, la formation et l'employabilité***

#### **• Analyse situationnelle du secteur**

La situation de l'éducation peut être jugée améliorée dans l'ensemble au Cameroun. Le taux d'alphabétisation des personnes de 15-64 ans est de 77,7% et celui des 15-24 ans de 86%, traduisant ainsi des améliorations intergénérationnelles<sup>57</sup>.

**S'agissant de l'enseignement primaire**, près d'un enfant sur quatre de 3 à 5 ans fréquente la maternelle ou l'école primaire. Bien que certains enfants aillent à l'école avant l'âge scolaire officielle de 6 ans, ce résultat montre que cette pratique est encore faiblement répandue dans la population.

Pour des besoins d'équité, la cible 4.5 des ODD vise à « éliminer d'ici à 2030, les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation ». Au niveau national, le taux de parité fille/garçon au primaire est de 0,99 ; ce qui traduit une quasi égalité dans l'accès à l'éducation selon le sexe chez les enfants âgés de 6 à 11 ans. Quelques disparités sont observées suivant les régions, notamment dans l'Adamaoua (0,92) et le Nord (0,93), où l'on observe un déséquilibre en faveur des garçons. Les autres régions se caractérisent par une quasi égalité ou une équité selon le sexe<sup>58</sup>.

**Dans l'enseignement secondaire**, tout comme au niveau primaire, l'on observe au niveau national, une quasi absence de discrimination dans la scolarisation des filles et des garçons. En effet, Le taux de parité fille/garçon basé sur le taux net ajusté à ce niveau est de 0,98. Toutefois, il se dégage des disparités suivant les régions. C'est dans les régions du Nord (0,61) et de l'Adamaoua (0,69), que les plus fortes discriminations contre les filles dans l'accès à l'enseignement secondaire sont observées. Dans le Littoral hormis Douala (1,16) et à l'Ouest (1,12), on retrouve relativement beaucoup plus de filles dans l'enseignement secondaire que de garçons. Par ailleurs, la fréquentation des établissements d'enseignement secondaire dans l'ensemble est de 58,27% dont 63,11% de garçons contre 53% de filles. Ces données montrent des disparités au niveau des régions<sup>59</sup> avec des déséquilibres garçons/ filles dans les Zones d'Education Prioritaires (ZEP) et ce, pour trois raisons majeures : les pesanteurs socioculturelles, l'enclavement de certaines zones et la pauvreté des populations.

**Dans le niveau supérieur**, le tableau de bord de l'enseignement supérieur 2018 montre d'une part, une progression de filles lauréates au diplôme de fin de second cycle dans les deux systèmes au Cameroun et, d'autre part, une évolution des effectifs de filles réduisant ainsi l'écart entre les sexes dans les universités publics et privés.

**Tableau 1 : Evolution des effectifs de bacheliers selon le sexe entre 2016 et 2018**

N°	Indicateurs	Années		
		2016	2017	2018
	<b>Effectif des Bacheliers de l'Enseignement secondaire</b>			
	Office du Baccalauréat et GCE Bord	95565	92016	109487
	Garçons	48014	46524	56498
	Filles	47551	45492	52989

**Tableau 2 : Evolution des étudiants selon le sexe entre 2016 et 2018**

N°	Indicateurs d'accès relatifs au genre	2016	2017	2018
	Effectif des femmes parmi les étudiants	122171	126960	136568
	Université d'État	97364	102200	109605
	IPES	24807	24760	26963
	Proportion des femmes dans la population estudiantine	42.89	43.03	42.19
	Université d'État	41.51	41.80	40.67
	IPES	52.71	51.53	52.67

<sup>58</sup> MINESEC, Rapport d'analyse des données statistiques 2014-2015

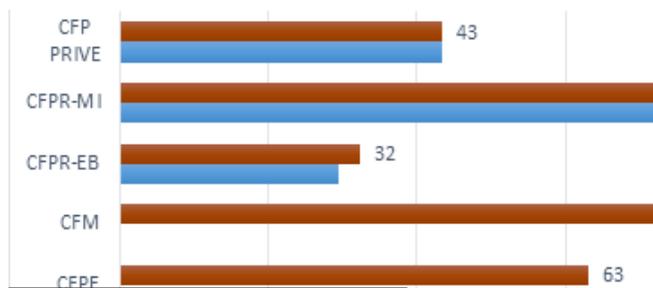
Ces données comparées à celles de 2015 montrent une nette amélioration où le nombre d'étudiants dans les Universités publiques s'élevait à environ 253 355 étudiants contre 229 056 en 2014 avec une hausse du taux de fréquentation des filles, notamment dans certaines filières telles que la médecine ; ici l'on assiste même à une inversion de tendance.

**S'agissant du niveau d'instruction atteint**, les données de l'EDSC-V montrent un écart de niveau d'instruction en faveur des hommes. Globalement, 14 % des hommes et 23 % des femmes de 6 ans ou plus n'ont aucun niveau d'instruction<sup>60</sup>. En outre, 43 % des hommes et 41 % des femmes ont un niveau d'instruction primaire, 36 % des hommes et 31 % des femmes ont le niveau secondaire. Des proportions très faibles d'hommes (7 %) et de femmes (5 %) ont le niveau supérieur.

**En matière d'alphabétisation des jeunes de 15-24 ans**, la cible 4.6 des ODD consiste à faire en sorte qu'à l'horizon 2030, tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter. Dans le cadre de l'ECAM4, l'alphabétisation est considérée comme l'aptitude à lire et écrire une phrase simple en français ou en anglais. Il ressort de l'enquête que dans l'ensemble, le taux d'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 24 ans est de 86,0%. Ce taux indique qu'un peu plus de deux tiers (68 %) des jeunes femmes savent lire une phrase simple en français ou en anglais et que le taux d'alphabétisation varie considérablement selon le milieu de résidence (85 % en milieu urbain contre 48 % en milieu rural).

**En matière de formation professionnelle**, le critère d'opportunité en matière d'égalité de genre est pris en compte dans l'environnement de la formation professionnelle au Cameroun. En effet, dans les centres publics et privés de formation professionnelle entre 2016 et 2018, le pourcentage des filles est passé de 43,4% à 50,6% entre 2016 et 2018 pour un total d'apprenants de 40 366 à 43 000. Par ailleurs, les filles accèdent plus aux formations professionnelles relevant des structures publiques notamment les Centres de Formation Professionnelle Rapides et Métiers Industriels (CFPR-MI) avec un pourcentage de 93%.

**Figure 2 : Pourcentage des filles entre 2016/2017 et 2017/2018 dans les différents types de structures de formation (%)**



<sup>60</sup> République du Cameroun, EDSC V, 2018.

## • Principaux défis

La situation des filles et des garçons dans les différents niveaux d'enseignement est assez bonne au Cameroun. Cependant, l'on note encore de fortes disparités entre les régions, notamment dans les zones d'éducation dites prioritaires qui enregistrent encore des taux bas en termes d'accès et de maintien des filles dans le système éducatif. Celles-ci sont renforcées par une répartition inégale du budget de l'éducation. Par exemple, les dépenses d'éducation par élève, allouées à l'Extrême-Nord sont 2,2 fois plus faibles que dans le Littoral. Entre 2014 et 2016, la part de l'éducation dans le budget total est passée de 14,6 à 12,5 %. Ainsi, le Cameroun consacre moins de ressources à l'éducation que les pays pairs, avec en 2015, 3 % du PIB, contre 7,3% au Sénégal et 5,2% au Kenya.

La déscolarisation et l'abandon scolaire et universitaire des jeunes filles s'expliquent principalement par :

- ▶ Les normes patriarcales : certaines familles ne valorisent pas l'éducation des filles car les rôles et les emplois des femmes ne créeraient pas beaucoup de revenus. Les familles pauvres accordent la priorité de l'éducation aux garçons ;
- ▶ Les travaux domestiques et agricoles principalement attribués aux filles ;
- ▶ Les mariages précoces de jeunes filles et les grossesses non désirées ;
- ▶ L'insécurité : certaines familles sont réticentes à envoyer les filles à l'école craignant la violence à l'école ou sur le chemin entre la maison et l'école. ;
- ▶ La pauvreté des parents

Les principaux défis du secteur consistent donc à réduire le taux de déperdition scolaire touchant les filles et le taux d'analphabétisme et d'illettrisme des femmes. Il s'agira donc de :

- \* Encourager l'accès et le maintien des filles dans les cycles d'enseignement primaire et secondaire notamment dans les ZEP ;
- \* Revoir et dynamiser le Programme d'Alphabétisation Fonctionnelle à travers une approche multisectorielle qui intègre d'autres départements ministériels concernés par la thématique (MINPROFF, MINAS, MINJEC...) ;
- \* Améliorer la perception de l'éducation et de la scolarisation des filles au niveau des familles et des communautés, notamment dans les ZEP et le milieu rural ;
- \* Renforcer les actions destinées à l'élimination des gaps entre filles et garçons dans le domaine scolaire à tous les niveaux et à la scolarisation non-discriminatoire des filles et des garçons ;
- \* Favoriser l'accès des filles et des femmes aux TIC ;
- \* Encourager la formation professionnelle des femmes et des filles dans les filières industrielles, scientifiques et technologiques.

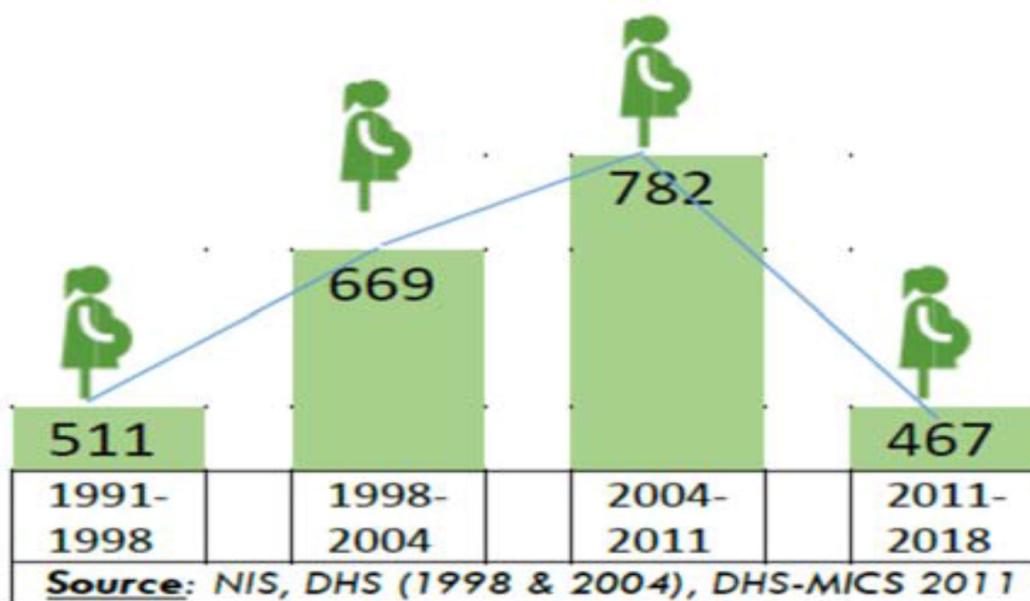
### III.2.2 La situation des femmes et hommes dans les secteurs de la santé et de la nutrition

- **Analyse situationnelle du secteur**

La santé maternelle demeure un défi majeur au Cameroun, malgré les efforts considérables du Gouvernement :

**Le Taux de Mortalité Maternelle**, bien qu'encore élevé, a connu une amélioration au cours des 10 dernières années. Il est passé de 430 décès pour 100.000 naissances vivantes en 1998 à 669 en 2004 et à 782 en 2011. Selon l'EDSC V de 2018, le ratio de mortalité maternelle au Cameroun est passé à 467 sur la période 2001-2018. Cette valeur est proche de la cible nationale fixée dans la première phase de la Vision 2035 (2010-2020) à 350 pour 100 000 naissances vivantes en 2020. En d'autres termes, au Cameroun, pour 1 000 naissances vivantes ayant eu lieu au cours des 7 années avant l'enquête EDSC de 2018, c'est-à-dire au cours de la période 2012-2018, environ 4 femmes sur 1000 sont décédées durant la grossesse, pendant l'accouchement ou dans les 42 jours qui ont suivi l'accouchement ou la fin de la grossesse ; non compris les décès dus à des accidents ou à des actes de violence<sup>61</sup>.

**Figure 3 : Evolution du taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes**



Source : Rapport sur la situation des indicateurs des ODD au Cameroun (2019)

**L'accès aux soins prénataux et maternels de santé et aux méthodes contraceptives** reste également un défi majeur de santé publique au Cameroun. En 2018, seulement 69% des naissances étaient assistées par un

<sup>61</sup> République du Cameroun, EDSC V, 2018.

personnel de santé qualifié et seules 19% de femmes mariées ou en union utilisaient une quelconque méthode contraceptive<sup>62</sup>. Parmi les femmes de 15-49 ans ayant eu une naissance vivante dans les cinq années précédant l'enquête, 87 % ont reçu, pour la naissance la plus récente, des soins prénatals dispensés par un prestataire formé. Par ailleurs, 65 % des femmes ont effectué au moins quatre visites prénatales et pour 41 % d'entre elles, la première visite prénatale a eu lieu au premier trimestre de la grossesse. Près de trois femmes sur cinq (59 %) ayant accouché au cours des deux années précédant l'enquête ont reçu des soins postnatals au cours des 48 heures suivant l'accouchement.

En résumé, le faible taux d'accouchements assistés<sup>63</sup>, l'insuffisance de la prise en charge des complications obstétricales (16%) et le fort taux de mortalité maternelle témoignent d'un accès limité des femmes aux services de santé. Les facteurs sont entre autres la faible accessibilité géographique principalement en zone rurale et le faible pouvoir d'achat des populations, notamment des femmes.

**S'agissant de la nutrition**, les données anthropométriques (la taille et le poids) collectées auprès des femmes au cours de l'EDSC V 2018, indiquent que l'IMC moyen des femmes de 15-49 ans est estimé à 24,5. Environ 6 % des femmes de 15-49 ans souffrent de maigreur : 4 % sous sa forme légère et 2 % sous forme modéré et sévère. A l'opposé, 37 % présentent une surcharge pondérale : 14 % étant obèses et 24 % en surpoids (IMC égal ou supérieur à 25).

**La sexualité des femmes est aussi assez précoce au Cameroun.** En ce qui concerne les premiers rapports, l'âge médian aux premiers rapports sexuels chez les femmes de 25-49 ans est de 17,0 ans. Avant l'âge de 15 ans, 18 % des femmes de ce groupe d'âge avaient déjà eu leurs premiers rapports sexuels. Ce pourcentage est de 64 % avant 18 ans et de 83 % avant 20 ans. Chez les hommes de 25-49 ans, l'âge médian aux premiers rapports sexuels est de 19,3 ans. Avant l'âge de 15 ans, 7 % des hommes avaient déjà commencé leur vie sexuelle, 33 % avant l'âge de 18 ans, et 57 % avant 20 ans. En outre, une proportion importante de femmes et d'hommes ont leurs premiers rapports sexuels longtemps avant d'entrer en union : les âges médians aux premiers rapports sexuels et à la première union sont respectivement de 17,0 ans et 20,0 ans pour les femmes et de 19,3 ans et 27,5 ans pour les hommes.

**Enfin, la fécondité** reste également élevée au Cameroun. Le niveau de fécondité, mesuré par l'ISF, est estimé à 4,8, c'est-à-dire près de 5 enfants, en moyenne, par femme. Le niveau de fécondité est nettement plus élevé en milieu rural (6,0 enfants par femme) qu'en milieu urbain (3,8 enfants par femme). Près d'une adolescente de 15-19 ans sur quatre (24 %) a déjà débuté sa vie procréative, soit parce qu'elle était déjà mère (19 %), soit parce qu'elle était enceinte au moment de l'enquête (5 %). Une femme de 15-49 ans actuellement en union sur quatre (25 %) et environ un homme de 15-49 ans actuellement en union sur cinq

(21 %) ne veulent plus d'enfants ou sont stérilisés. Le nombre idéal d'enfants pour les femmes de 15-49 ans actuellement en union est de 6,0 contre 7,2 pour les hommes de la même tranche d'âges et près de huit naissances sur dix des cinq dernières années (79 %) ont eu lieu au moment voulu et dans 18 % des cas, les mères auraient souhaité qu'elles se produisent plus tard ; en revanche 4 % des naissances n'étaient pas désirées. Le nombre moyen d'enfants désiré est de 4,3.

- **Principaux défis**

Le diagnostic du secteur de la santé a permis d'identifier comme problème majeur, la «faible capacité du système de santé à contribuer au développement d'un capital humain sain et productif». Le système de santé actuel ne permet pas de prévenir de façon adéquate les événements qui influencent négativement la santé et à assurer suffisamment et de manière efficace, la promotion de la santé des populations et une prise en charge adéquate et globale des cas de maladie. En pratique, la faible capacité du système de santé à répondre efficacement aux besoins de bien-être de la population se traduit par des indicateurs sanitaires peu satisfaisants avec notamment une morbi-mortalité élevée, un accroissement des dépenses de santé et une diminution de la force de travail<sup>64</sup>. Les principaux défis en ce qui concerne la femme portent sur la nécessité de :

- ▶ Renforcer les actions de lutte contre la mortalité maternelle ;
- ▶ Assurer la prise en charge globale des femmes et des jeunes filles enceintes ;
- ▶ Assurer l'éducation sanitaire et nutritionnelle des femmes et des jeunes filles ;
- ▶ Améliorer la prévalence contraceptive des femmes en âge de procréer ;
- ▶ Assurer l'implication des hommes et des garçons dans la prise en charge communautaire des questions de santé de reproduction ;
- ▶ Etendre les interventions à base et sous directive communautaires ;
- ▶ Améliorer la disponibilité et l'utilisation du MEG de qualité ;
- ▶ Renforcer le cadre de concertation intersectoriel en matière de promotion et de prévention.

36

### ***III.2.3 La situation des femmes et hommes en matière d'accès aux facilités sociales de base***

- **Analyse situationnelle du secteur**

**En qui concerne l'accès à l'eau**, les résultats de l'EDSC-V montrent qu'en 2018 au Cameroun, environ huit ménages sur dix (79 %) consomment de l'eau à boire provenant d'une source améliorée, essentiellement l'eau provenant d'un puits à pompe/forage (30 %), de robinets dans leur logement/concession/cour/

---

<sup>64</sup> Minsanté, Stratégie Sectorielle de Santé 2016-2027

parcelle (15%) et de robinets publics ou par une borne fontaine (11 %) . Dans un peu plus de la moitié des ménages (55 %), le temps d'approvisionnement en eau de boisson est de 30 minutes ou moins et, pour environ un ménage sur dix (11 %), il faut plus de 30 minutes pour aller chercher de l'eau, la collecter et la ramener. Dans la majorité des ménages au Cameroun (45 %), ce sont les femmes adultes qui vont habituellement chercher de l'eau, lorsque la source d'eau potable ne se trouve pas sur les lieux. Les hommes adultes ne vont en chercher que dans 30% (13 %) des cas, tandis que pour le reste des ménages (24%), les enfants de sexe féminin ou masculin (11 %) de moins de 15 ans vont chercher de l'eau. En milieu rural, ce sont les femmes adultes qui sont en majorité (51 % de ménages) affectées à la tâche de collecte d'eau ; par contre en milieu urbain, ces tâches sont dévolues majoritairement aux hommes adultes (42 % de ménages). Les femmes adultes sont moins enclines à aller chercher de l'eau de boisson selon que le niveau d'instruction du chef de ménage ou le niveau de vie du ménage augmente<sup>65</sup>.

**S'agissant des installations sanitaires**, environ trois ménages sur cinq (61 %) utilisent des installations sanitaires améliorées et ce pourcentage varie de 85 % en milieu urbain à 31 % en milieu rural<sup>66</sup>.

**Pour ce qui est de l'utilisation des énergies**, 78 % de la population utilisent un combustible solide pour cuisiner (bois et ses dérivés, résidus agricoles etc.). Cette proportion varie de 97 % en milieu rural à 59 % en milieu urbain. Pour le type de combustible utilisé, Au niveau national, 67 % des ménages utilisent principalement un combustible solide pour la cuisine, notamment le bois (62 %), et 26 % utilisent le GPL/gaz naturel/biogaz. En milieu rural, le type de combustible dominant utilisé pour la cuisine reste le bois (93 % des ménages), alors que le GPL/gaz naturel/biogaz est le combustible le plus fréquemment utilisé en milieu urbain (43 % des ménages).

Quant à la consommation de l'électricité, dans l'ensemble du pays, 58,4% des populations ont accès à l'électricité, puisqu'elles utilisent cette énergie comme leur principal mode d'éclairage. Selon les résultats de l'ECAM4, la quasi-totalité (96,2%) de la population urbaine a accès à l'électricité, contre seulement le tiers (32,8%) de la population rurale. Spatialement, l'accès à l'électricité est plus faible pour les populations du grand nord du pays que celle du grand sud<sup>67</sup>.

**S'agissant de l'exposition aux médias et utilisation de l'internet**, les femmes de 15-49 ans sont relativement moins exposées aux médias que les hommes du même groupe d'âges : 50 % d'entre elles ne sont exposées à aucun média au moins une fois par semaine contre 46 % parmi les hommes. Quel que

<sup>65</sup> République du Cameroun, MICS 2014.

<sup>66</sup> République du Cameroun, EDSC V, 2018.

<sup>67</sup> INS, ECAM IV, 2014.

soit le sexe, la télévision est le média le plus utilisé : 46 % des hommes et des femmes regardent la télévision au moins une fois par semaine. La radio est le deuxième média le plus écouté (respectivement 18 % des femmes et 28 % des hommes).

Depuis 2004, le pourcentage de femmes et d'hommes de 15-49 ans qui ne sont exposés à aucun média a sensiblement augmenté. Chez les femmes, ce pourcentage est passé de 45 % en 2004 à 50 % en 2018, tandis que chez les hommes, il a plus que doublé passant de 18 % à 46 % au cours de la même période<sup>68</sup>.

L'utilisation de l'internet n'est pas encore très répandue au Cameroun ; 27 % de femmes de 15-49 ans ont déclaré avoir utilisé l'internet au cours des douze derniers mois de l'EDSC 2018. Parmi ces femmes, 55 % l'utilisent presque chaque jour. Chez les hommes du même groupe d'âge, ces proportions sont respectivement de 40 % et 53 %.

### **Principaux défis**

Il ressort de l'analyse que les femmes sont les premières concernées par l'accès aux infrastructures sociales de base, même si elles n'ont pas toujours le contrôle de celles-ci. Le principal défi genre identifié est l'accès à l'eau potable, notamment en milieu rural. En effet, ce sont les femmes adultes qui sont en majorité, affectées à la tâche de collecte d'eau. L'écart entre les ménages où les femmes vont chercher de l'eau et ceux où les hommes y vont est très élevé (passant respectivement du simple au quintuple et au triple) dans la partie septentrionale du pays. Il convient donc d'engager des actions visant à améliorer sa condition dans ce domaine. Les défis du secteur portent sur la nécessité de :

- \* Améliorer l'accès des communautés à l'eau potable ;
- \* Prendre en compte les besoins spécifiques des femmes et des filles dans la planification économique, y compris, les infrastructures, l'électrification, les TIC ;
- \* Améliorer la production des statistiques de genre dans ce secteur.

### **III.2.4 La situation des femmes et hommes en matière de protection sociale**

#### **• Analyse situationnelle du secteur**

Le système de sécurité sociale camerounais est un système par répartition, dans lequel les prestations sont financées par des prélèvements qui leur sont contemporains. Néanmoins jusqu'à ce jour, la part de l'impôt et des transferts publics dans le financement de la sécurité sociale est résiduelle dans certains

---

<sup>68</sup> République du Cameroun, EDSC V, 2018.

régimes (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale) et appréciable dans d'autres (Ministère des Finances). Seules les cotisations sociales assurent le financement des différentes branches dans le régime CNPS. Ainsi, une bonne partie de la population active camerounaise (travailleurs indépendants et ceux de l'économie informelle) ne bénéficie pas de la couverture sociale, soit 82,5%. Seule une minorité de cette population (les actifs salariés) en bénéficie, soit 17,5%.

**S'agissant des cotisations sociales**, l'immatriculation des assujettis au cours de l'année 2018 a permis d'enregistrer 5 349 nouveaux employeurs immatriculés, soit une croissance de 1,6% par rapport à 2017 où il s'élevait à 5 267. Les secteurs d'activité du « Commerce » et « Autres Services » sont ceux qui regorgent le plus d'employeurs actifs. Pour ce qui est des assurés sociaux, 65 362 nouvelles immatriculations du régime obligatoire ont été enregistrées en 2018 contre 60 196 l'année précédente, soit une hausse de 8,6%. En outre, 67,5% de ces nouveaux immatriculés sont des hommes, et 73,4% ont moins de 35 ans. Dans l'ensemble, l'on dénombre 780 745 travailleurs actifs dans le régime obligatoire. De même qu'avec la répartition chez les employeurs, les secteurs des « Autres Services » (32,5 %), « Commerce » (12,6%) et « Agriculture » (10,36%), sont ceux disposant de plus d'assurés sociaux.

**Pour ce qui est du régime volontaire** mis en place depuis 2014, un total de 16 216 nouvelles immatriculations a été enregistré, dont 59% d'hommes et 79% âgés de moins de 35 ans. Au total 134 883 assurés sont actifs dans ce régime. Au cours des 5 dernières années, soit de 2014 à 2018, sur un total de 344 870 assurés au régime volontaire, l'on a enregistré 109 788 femmes contre 235 082 hommes au régime obligatoire et 65 672 femmes contre 110 366 hommes au titre d'assurés au régime volontaire<sup>69</sup>.

**S'agissant des travailleurs cotisants**, ayant un numéro assuré connu, selon la durée d'assurance et le sexe<sup>70</sup>. Sur un total de 421 129, l'on a 126 496 femmes contre 294 633 hommes de moins de 5 ans et de plus de 34 ans d'assurance.

**En assistance sociale aux plus défavorisées**, elle est assurée par les Ministères en charge des Affaires Sociales et de la Promotion de la Femme et de la Famille qui s'occupent des populations cibles telles que : les enfants, les handicapés, les personnes âgées, les indigènes et les femmes et familles vulnérables ; les chômeurs n'en font pas partie. La solidarité familiale malgré ses signes d'insuffisances (inégalités de revenus et manque de diversification des risques) du fait de l'urbanisation, de l'individualisation, de la croissance du salariat, et finalement d'un processus de modernisation des sociétés occupe encore une place essentielle en matière d'assistance. L'assistance privée, internationale et

---

<sup>69</sup> CNPS, Annuaire statistique 2018

<sup>70</sup> Idem

religieuse est importante, mais reste déconcentrée et peu coordonnée. Il faut cependant reconnaître que jusqu'à ce jour, le Cameroun ne dispose pas d'une véritable politique d'assistance sociale par défaut de financement.

**La protection sociale complémentaire quant à elle est assurée par les systèmes d'assurance communautaire.** La majorité de ces systèmes mènent leurs activités dans l'informel et sont organisés par les populations elles-mêmes dans les tontines, réunions de quartier ou de village notamment pour les deuils, la maladie, les naissances.

**A l'analyse des données disponibles,** il faut dire que les femmes sont fortement défavorisées à ce niveau. La plupart n'ont pas accès aux systèmes de protection sociale classique. De plus, le niveau d'instruction et parfois les discriminations sociales ne leur permettent pas souvent d'accéder aux prestations prévues lorsqu'elles restent veuves. Également, le système de solidarité instauré par l'Etat ne permet pas souvent de satisfaire à leurs besoins. Il faut préciser que les allocations prévues à cet effet par le MINAS et le MINPROFF restent résiduelles. Ces départements ministériels disposant des plus faibles enveloppes budgétaires dans le découpage gouvernemental.

- **Principaux défis**

Les analyses ci-dessus présentées permettent de reconnaître que les femmes au Cameroun sont assez bien organisées en mécanismes de solidarité communautaire au sein des associations d'aide et secours. Il s'agit là d'une piste à capitaliser. Les principaux défis du secteur portent sur la nécessité de :

- \* Développer une politique d'extension de la couverture sociale aux travailleurs indépendants et ceux de l'économie informelle ;
- \* Renforcer le système de solidarité sociale au niveau des Ministères sociaux (MINAS, MINPROFF) ;
- \* Moderniser et formaliser le système de tontines dans lequel les femmes sont bien présentes ;
- \* Améliorer la production des statistiques sur le genre dans ce secteur.

### III.3 Genre, Emploi et insertion économique

- **Analyse situationnelle du secteur**

Les enquêtes sur l'Emploi et le Secteur informel (EESI)<sup>71</sup> enseignent que les femmes sont en situation défavorable par rapport aux hommes dans le domaine de l'emploi et de l'insertion économique.

- **Emploi formel**

**En matière d'insertion sur le marché du travail**, le taux d'activité est de 74,1% chez les hommes, soit 9,9 points d'écart par rapport à celui des femmes (64,2%). En milieu urbain, 67,2% d'hommes sont actifs contre 52,2% de femmes soit un écart de 15 points. Par contre, en milieu rural, l'écart entre le taux d'activité des hommes et celui des femmes est moins prononcé qu'en milieu urbain. En effet, près de huit hommes sur dix sont actifs contre sept femmes sur dix, soit un écart de 6,4 points. Globalement, le taux d'activité est plus faible chez les femmes comparé à celui des hommes et l'écart entre les taux d'activité de ces deux groupes varie en fonction des régions d'enquête selon EESI 2010. On remarque également que la population entre précocement sur le marché du travail et beaucoup plus en milieu rural. Chez les personnes de 10-14 ans du milieu rural, le taux d'activité au sens du BIT des hommes et des femmes est supérieur à 40%. En revanche, en milieu urbain ce taux est inférieur à 16% quel que soit le sexe.

**Le taux d'emploi** quant à lui est de 71,7% chez les hommes contre 61,4% chez les femmes. Les populations du milieu rural ont un taux d'emploi plus élevé que celles du milieu urbain (74,6% contre 54,7%). Les taux d'emploi chez les hommes sont plus élevés que chez les femmes et ce quels que soient le milieu de résidence et la région d'enquête.

**S'agissant des actifs occupés**, la population active occupée est composée de 52,2% d'hommes et de 47,8% de femmes. En milieu urbain, l'on retrouve 56,3% d'hommes et 43,7% de femmes alors qu'en milieu rural on a 50,1% d'hommes et 49,9% de femmes. Malgré le fait que la part du secteur formel dans l'emploi reste faible, les hommes sont relativement plus présents dans le public et le privé formel que les femmes. On note que 7,2% et 5,2% d'hommes exercent leur emploi respectivement dans le public et le privé formel. Ces proportions sont encore plus faibles chez les femmes (4,3% et 1,9%). La structure des emplois chez les hommes est similaire à celle des femmes. Les exploitants agricoles représentent 29,5% d'emploi chez les hommes contre 28,4% chez les femmes. La proportion des dépendants de l'informel agricole, des travailleurs pour compte propre de l'informel agricole et des salariés de l'informel agricole est respectivement de 19%, 16,4% et 19,7% chez les hommes contre 28,4%, 21,9% et 12,8% chez les femmes.

---

<sup>71</sup> INS, EESI 2010

**Pour ce qui est de la population inactive**, en milieu urbain comme en milieu rural, la population inactive est constituée en majorité des personnes en cours de scolarité (72,3% et 60,2%). Les femmes au foyer et les malades de longue durée sont plus présents en milieu rural, respectivement 17,4% et 11,2%. Egalement, les femmes demeurent les plus touchées par le découragement dans la recherche de l'emploi. En effet, la différence entre le taux de chômage au sens du BIT et le taux de chômage élargi est de 3,1 points chez les femmes et de 0,7 point chez les hommes.

**Suivant le type d'emploi**, un homme qui travaille a 4 fois plus de chances d'être patron dans le secteur formel qu'une femme travaillant dans le même secteur. Le taux de chômage féminin est de 4,5% contre 3,1% chez les hommes. 79,2% de femmes sont en situation de sous-emploi. Par ailleurs, 5% de femmes contribuent au financement des dépenses du ménage et 63,2% à leurs dépenses personnelles. Les hommes sont relativement beaucoup plus représentés comme salariés dans le secteur formel. Par contre, dans le secteur informel ou les conditions d'un travail décent ne sont pas remplies, les femmes sont relativement plus représentées<sup>72</sup>.

**En matière d'entrepreneuriat**, 37,5% des promoteurs d'entreprises sont des femmes contre 62,5 d'hommes. 42,7% de femmes sont dirigeantes d'entreprises contre 57% d'hommes. Seulement la quasi-totalité des entreprises (94,3%) créées par les femmes emploient moins de 5 personnes et environ 8,8% de promotrices ont atteint le niveau d'enseignement supérieur.

**S'agissant du niveau d'instruction des actifs**, l'on constate une baisse du taux d'emploi au fur et à mesure que le niveau augmente autant chez les hommes que chez les femmes. Cependant quel que soit le niveau d'instruction considéré, les taux nettement sont plus élevés chez les hommes que chez les femmes. Dans la sous population féminine, avec 67,0 % de taux d'emploi chez les non scolarisées, on chute à 48,7% des femmes ayant un niveau supérieur qui ont un emploi. Ce qui représente moins d'une femme sur deux.

42

- **Emploi informel**

Le nombre des unités de production informelles (UPI) est estimé à un peu plus de 2,5 millions sur l'ensemble du territoire national, dont près de la moitié (49,5%) se trouve en milieu rural. Par ailleurs, les femmes dirigent 54,4% des UPI contre 45,6% chez les hommes.

Les unités de production informelles dirigées par les hommes ont une structure par secteur d'activité différente de celle des femmes. En effet, 40,1% des

---

<sup>72</sup> INS, EESI 2010

unités dirigées par les hommes opèrent dans les services, 32,2% dans le commerce et 27,7% dans l'industrie. Chez les promotrices d'UPI par contre, l'on observe que la plupart des UPI exercent dans l'industrie (39,6%) ; le reste étant partagé entre le commerce (34,8%) et les services (25,6%).

**Tableau 3 : Répartition (%) des UPI par secteur d'activité selon le sexe du promoteur**

Secteur et branche d'activité	Sexe du promoteur	
	Hommes	Femmes
<b>Industrie</b>	<b>27,7</b>	<b>39,6</b>
Agro-alimentaire	7,2	28,8
Confection	2,1	8,8
BTP	8,3	0,1
Autres industries	10,0	1,8
<b>Commerce</b>	<b>32,2</b>	<b>34,8</b>
Commerce de gros	5,7	1,2
Commerce de détail	26,6	33,6
<b>Services</b>	<b>40,1</b>	<b>25,6</b>
Transport	14,4	0,2
Restauration	3,0	15,3
Réparation	6,1	0,4
Autres services	16,6	9,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : EESI 2, Phase 2, INS

43

La distribution des UPI par type de local fait ressortir des structures différentes selon le sexe du promoteur. En effet, plus de la moitié (53,6%) des chefs d'UPI de sexe masculin exercent leur activité sans disposer d'un local professionnel et 17,3% sont installés à domicile. Par contre, près de la moitié des UPI gérées par les femmes opèrent à domicile et 19,1% disposent d'un local. En outre, 29,1% d'UPI tenues par les hommes disposent d'un local professionnel et 33,4% d'UPI dirigées par les femmes ne disposent pas d'un local.

La répartition des emplois du secteur informel selon le statut montre quant à elle que les travailleurs pour compte propre (70,6%) sont majoritaires. Cette proportion est plus élevée chez les femmes (75,9%) que chez les hommes (64,6%). Les patrons représentent 7,7% de l'ensemble des emplois, soit 10,5% chez les hommes et 5,1% chez les femmes. Les salariés représentent 8,6%. Cette proportion est plus importante chez les hommes (15,2%) que chez les femmes (2,6%). Les aides familiaux et les apprentis représentent respectivement 7,7% et 4,7% de l'effectif total.

Par rapport au secteur d'activité, l'on ne constate que 38,9% de travailleurs du secteur informel exercent dans le secteur de l'industrie, 30,7% dans le secteur du commerce et 30,5% dans le secteur des services.

**Tableau 4 : Répartition (%) des actifs occupés selon le statut et le secteur d'activité suivant le sexe**

Statut	Masculin	Féminin	Ensemble
Patron	10,5	5,1	7,7
Travailleur pour compte propre	64,6	75,9	70,6
Salarié	15,2	2,6	8,6
Apprenti	3,7	5,5	4,7
Aide familiale	4,2	10,8	7,7
Associé	1,6	0,0	0,8
Secteur d'activité			
Industrie	34,6	42,7	38,9
Commerce	28,9	32,3	30,7
Services	36,5	25,0	30,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : EESI 2, Phase 2, INS

Concernant le niveau d'étude, près de la moitié des actifs occupés (48,2%) ont le niveau primaire. Cette proportion est relativement plus élevée chez les femmes (51,5%) que chez les hommes (45,0%) ; chez les dépendants (51,0%) que chez les indépendants (47,3%) et chez les actifs occupés du milieu rural (64,2%) que chez ceux du milieu urbain (35,2%). Toutefois, cette tendance s'inverse pour les actifs occupés ayant au moins le niveau du secondaire second cycle.

Dans l'ensemble, plus de la moitié des actifs occupés du secteur informel sont des femmes (51,4%). Cette participation des femmes s'accompagne d'une volonté à s'installer à leur propre compte. En effet, elles représentent 56,5% des travailleurs pour compte propre. Toutefois, elles contribuent moins à la création d'emplois salariés. Parmi les patrons (promoteurs d'UPI utilisant au moins un employé salarié), les femmes ne représentent que 34,8%. Par ailleurs, elles ne représentent que 15,3% des salariés et 6,2% des associés. La plus forte représentation des femmes se retrouve chez les apprentis (68,8%). Considérant le secteur d'activité, les femmes sont plus représentées dans le secteur des industries (57,8%) et du commerce (53,4%). Par contre, elles ne représentent que 41,1% dans le secteur des services.

44

#### • Principaux défis

Les principaux défis à relever dans le domaine de l'emploi et de l'insertion économique portent sur le faible accès des femmes au travail décent, l'accès à l'information, l'adéquation formation-emploi. Par, ailleurs, des inégalités du genre persistent au plan des opportunités économiques, principalement dans l'accès au travail formel et les niveaux de rémunération. À travail équivalent, la rémunération des femmes représente environ 67% de celle des hommes, et seulement 66 % du revenu estimé des hommes en dollars PPA. Plusieurs facteurs expliquent ces écarts : (i) faible pouvoir de négociation sur la rémunération ; (ii) les femmes occupent souvent des emplois à faible qualification et peu rémunérés ; (iii) chômage élevé chez les femmes avec ratio femme-homme de 1,4 en 2018 (PNUD, RNDH, 2018). Les défis portent donc sur la nécessité de :

- ▶ Continuer d'encourager l'entrepreneuriat féminin et l'accès des femmes au travail formel, supprimer les obstacles d'ordre juridique restants quant'à l'accès des femmes à la propriété et améliorer l'éducation des femmes. Cela contribuera à relever le revenu au niveau national à travers un meilleur accès à des emplois mieux rémunérés, à investir dans des activités plus rentables et à accéder au crédit, contribuant ainsi à réduire les inégalités tout en favorisant une croissance inclusive ;
- ▶ Améliorer l'accès des femmes aux services financiers, et partant, réduire les inégalités de revenu ;
- ▶ Apporter un appui institutionnel aux femmes (formations, dons divers, promotion de l'épargne féminine, promotion des IMF pour femmes) ;
- ▶ Développer des partenariats en vue du renforcement du pouvoir économique des femmes ;
- ▶ Mettre en place des mesures de discrimination positive en faveur des femmes en matière d'emploi et de recrutement dans les entreprises/institutions publiques et privées ;
- ▶ Renforcer les capacités entrepreneuriales des femmes et les dispositifs d'appui aux activités des femmes ;
- ▶ Redynamiser les Unités Techniques Spécialisées de promotion et d'encadrement des femmes et des jeunes filles ;
- ▶ Vulgariser les informations en temps réel pour l'appropriation des femmes sur la disponibilité des programmes ;
- ▶ Encourager la culture entrepreneuriale des femmes.

### **III.4 Genre et Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'Etat**

#### ***III.4.1 La situation des femmes et hommes en matière de gouvernance et prise de décision***

- **Analyse situationnelle du secteur**

La prise en compte du genre dans le domaine de la gouvernance et la prise de décision, concerne à la fois la représentativité des femmes et hommes dans des postes électifs et non électifs.

En ce qui concerne la participation politique des femmes et hommes dans les sphères décisionnelles, l'on note des progrès traduits en chiffres à la faveur de Constitution de 1996 et du Code électoral du 19 Avril 2012. En fait la Constitution dans son préambule proclame que « tous les Hommes (hommes et femmes) sont égaux en droits et devoirs » et « chacun doit participer en proportion de ses capacités aux charges publiques ». La loi n° 2012/001 du 19 avril 2012 portant Code électoral, dans son article 151 alinéa 3 dispose que « la constitution de chaque liste doit tenir compte des différentes composantes sociologiques de la circonscription concernée .Elle doit en outre tenir compte du genre ». Cette

prescription est renforcée dans les disposition concernant les élections des Conseillers municipaux (Article 178, al 3),des Sénateurs (Article 218) et des Conseillers régionaux (Article 246). Désormais, la question de prise en compte du genre fait l'objet du contentieux électoral au Cameroun, car la loi électorale en fait une conditionnalité de validation des listes de candidatures<sup>73</sup>.

L'application de ces différentes dispositions, ajoutée à une volonté politique du Gouvernement ont permis au pays d'enregistrer une nette amélioration du positionnement des femmes dans les postes de décision politique, dont 39 femmes à la tête des exécutifs communaux, soit 10,83 % de femmes Maires titulaires, 26 femmes au Sénat soit 26% de femmes sénatrices et 61 femmes à l'Assemblée Nationale, soit 33,33% de députés femmes.

En ce qui concerne la représentativité des femmes à des postes non électifs par rapport aux hommes, Il faut également relever quelques avancées significatives en matière de promotion des femmes aux postes de responsabilité. C'est le cas des nominations des femmes à la tête des Sociétés d'Etat et dans plusieurs départements ministériels et institutions publiques et privées ces dernières années. En effet le palmarès genre des administrations publiques, élargi aux organismes publics et parapublics, conduit par le Ministère de la Promotion de la femme depuis 2016 montre qu'en 2019, sur 8405 postes clés, l'on a 5832 pour les hommes (69,38%), contre 2435 pour les femmes (29,01). Quand nous intégrons les Chefs de Services régionaux, les effectifs remontent à 33805 responsables dont 24774 hommes (73,28%) et 9031 femmes (26,71%). Il faut signaler qu'en 2017, les indicateurs étaient quasiment similaires, 9943 postes répertoriés dont 7611 attribués aux hommes, pour un taux de représentation masculine de 76,51% contre 2336 pour les femmes (23,48%). L'on note une légère progression de l'ordre de 3,23% <sup>74</sup>.

A bien des niveaux de responsabilité, il faut tout de même noter que le taux de représentation féminine reste ostensiblement en deçà des normes conventionnelles, notamment les 30% de Beijing, et les 50% de l'Union Africaine et des Nations Unies, quand ils n'affichent pas un score vierge. La représentation féminine n'atteint ou ne dépasse les 30% que dans certains cas. Il y aurait lieu de remarquer aussi que les effectifs féminins croissent à des niveaux de poste pour ainsi dire opérationnels ou d'exécution. Ces effectifs sont résiduels au fur et à mesure que l'on remonte vers les positions stratégiques et/ou de pouvoir. A ce niveau, d'ailleurs, les responsables de sexe féminin identifiés occupent des positions d'accompagnement (Vice-Présidents de l'Assemblée Nationale ou du Sénat).

<sup>73</sup> Justine Diffo, Genre, leadership et participation politique au Cameroun (1931-2013), 2014.

<sup>74</sup> MINPROFF, Palmarès genre des administrations publiques, élargi aux organismes publics et parapublics 2019

Les tableaux ci-après présentent quelques données sur la participation des femmes à la prise de décision :

**Tableau 5 : Récapitulatif de la répartition des postes sur le plan politique**

Domaine de responsabilité	Femmes	Hommes
Mairies	39 Maires (10,83 %)	321 (89,17%)
Leader de parti politique	13 (4,46%)	278 (95,53%)
Assemblée Nationale	61 (33,33%)	119 (66,67%)
Sénat	26 (26,00%)	74 (74,00%)
Ministres et Assimilés	11(16,93%)	54(83,07%)

Source : Compilation Etude

**Tableau 6 : Répartition des hommes et femmes selon certaines responsabilités stratégiques**

Titre	Nombre	Hommes	Femmes	Taux de représentation féminine
Premier Ministre	01	01	00	00
Ministre d'Etat	04	04	00	00
Ministre	39	33	06	15,4
Ministre Délégué	12	10	02	16,6
Secrétaire d'Etat	10	07	03	30
Secrétaire Général	36	26	10	27,7
Gouverneur de Région	10	10	00	00
Préfet	58	56	02	3,4
Sous-Préfet	360	345	15	4,2

Source : Palmarès Genre 2019

**Tableau 7 : Effectifs des magistrats**

Grade	Effectif femmes	Effectif hommes	Total
HH 1ergroupe	14	39	53
HH 2e groupe	25	88	113
4e grade	60	183	243
3e grade	85	187	272
2e grade	205	383	588
1er grade	213	351	564
Total	602	1231	1833

Source : Rapports MINJUSTICE 2020

**Tableau 8 : Représentation des femmes dans le domaine judiciaire par poste de responsabilité stratégique**

Grade	Effectif femmes	Effectif hommes	Total
<b>Juridictions</b>			
Cour Suprême	13	42	55
Tribunal Criminel Spécial (Procureur Général)	1	0	1

Président Cour d'Appel	3	7	10
Procureur Général Cour d'Appel	0	10	10
Président Tribunal Administratif	3	7	10
Président TGI	3	9	12
Président TPGI	6	39	45
Président TPI	12	13	25
Procureur TGI	0	3	3
Procureur TPGI	5	49	54
Procureur TPI	1	13	14
<b>Chancellerie</b>			
Secrétaire Général	1	0	1
Inspecteur Général	1	0	1
Directeurs et assimilés	3	13	16

Source : Rapports MINJUSTICE 2020

Les tableaux ci-dessus montrent qu'il n'y a pas encore de femme Premier Ministre, ni Vice-Premier Ministre, encore moins Ministre d'Etat, ou Gouverneur de Région. Là où elle est perceptible, la représentation des femmes reste résiduelle, soit 11 femmes Ministres et assimilées (16,92%) sur un effectif total de 65 membres du gouvernement réparti comme suit : 15,4% de Ministres plein, 16,6 % de Ministres Délégués, 30 % de Secrétaires d'Etat, 3,44% de femmes Préfets et 4,16% de femmes Sous-Préfets<sup>75</sup>. Au niveau des effectifs dans le domaine judiciaire, les femmes représentent un tiers des effectifs magistrats. L'on note également une faible représentativité dans les postes de responsabilité stratégiques dans les juridictions, comparativement aux hommes.

#### • Principaux défis

La faible participation des femmes à la vie politique reste un problème préoccupant pour les pouvoirs publics. Les femmes, malgré leurs compétences, leur implication et le poids démographique qu'elles représentent, peinent à occuper les postes de responsabilité et de décision au sein des partis politiques. Elles sont réduites à des postes dits mineurs et leur rôle se limite à haranguer les foules lors des rassemblements et meetings. Les causes de cette faible implication des femmes découlent du fait que les femmes militantes des partis politiques ne maîtrisent pas leurs droits politiques<sup>76</sup>. A ceci, l'on peut ajouter le faible engagement politique des femmes, des pesanteurs socioculturelles et discriminations à l'égard des femmes dans certaines localités, la faible volonté politique des leaders de partis et la pauvreté des femmes.

<sup>75</sup>MINPROFF, Palmarès genre des administrations publiques, élargi aux organismes publics et parapublics 2019

<sup>76</sup>MINPROFF, Site officiel, 2020.

Pour ce qui est de la promotion des femmes dans les postes de nomination, l'objectif poursuivi est d'atteindre les normes internationales, à savoir la parité selon l'initiative 50/50 d'ONU-Femmes. Les obstacles à l'atteinte de cet objectif restent les facteurs socio culturels, les préjugés, le regard désobligeant des hommes, les pesanteurs traditionnelles, le tribalisme, les peaux de banane, les barrières psychologiques, le manque de moyens, l'insuffisance de formation et d'information politique des femmes, le masochisme de certains hommes, le manque de solidarité entre les femmes.

Ces entraves empêchent les femmes de s'épanouir pleinement, de profiter pleinement des actions et des mesures institutionnelles prises par le Gouvernement. En outre, elles réduisent considérablement les capacités et potentialités des femmes à jouer pleinement le rôle d'acteurs majeurs de la scène politique et publique nationale. Les défis portent sur la nécessité de :

- ▶ Conduire des actions de plaidoyer en direction du Gouvernement pour l'instauration et l'application des quotas d'au moins 30% de participation des femmes à la prise de décision ;
  - ▶ Systématiser le principe de quotas dans la vie publique en adoptant une loi sur la parité ;
  - ▶ Mettre en place des mesures de discrimination positive en faveur d'une meilleure représentativité des femmes dans les sphères de décision en vue de l'atteinte des quotas de 30% ;
  - ▶ Conduire des campagnes d'IEC/CCC en direction des femmes pour leur implication à la vie publique et politique ;
  - ▶ Renforcer les capacités des femmes et jeunes filles dans le domaine politique ;
  - ▶ Renforcer les partenariats avec les Associations et ONG en vue du renforcement des capacités des femmes.
- ***III.4.2. La situation des femmes et hommes dans la décentralisation et gouvernance locale***

- **Analyse situationnelle du secteur**

Depuis 2004, le Cameroun a amorcé son processus de décentralisation qui a abouti en 2019 par l'adoption de la Loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général de la décentralisation. Malgré le transfert des 63 compétences prévues par les lois de 2004 sur la décentralisation et des ressources financières y afférentes aux communes, la persistance de la pauvreté, en particulier en milieu rural, impose de rendre pleinement effectif le transfert des compétences de première génération aux communes, de transférer aux régions les compétences prévues par la loi et, en conformité avec les résolutions du Grand Dialogue National (GDN), de parachever et approfondir le processus de décentralisation, de renforcer le développement local pour faire des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) des pôles de croissance et de développement. De plus, l'intense activité

sociale des dernières années traduit la volonté des citoyens à être, plus que par le passé, impliqués dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques au niveau local<sup>77</sup>. L'enjeu fondamental se trouve dans la nécessité de renforcer, dans le cadre de la reconstruction et de la refondation de la nation, les capacités des acteurs locaux à mettre en œuvre un processus de développement qui réponde mieux aux aspirations et aux choix des populations, de lutter contre l'injustice sociale et d'augmenter la capacité d'influence (politiques, stratégies) des hommes et des femmes afin de modeler les structures publiques de façon à ce que la livraison des services soit basée sur les problèmes ressentis, et que les solutions proviennent avant tout de la population concernée.

S'agissant de la participation des femmes dans la gouvernance locale, les élections municipales du 09 février 2020 ont révélé l'intérêt aussi bien des femmes, des jeunes que des hommes dans la gestion des affaires locales.<sup>78</sup>

#### ♦ **Les femmes dans les conseils communaux**

Parmi les 10 626 Conseillers Municipaux que compte le Cameroun, 2 541 sont des femmes, soit un taux de représentativité de 24%. Ce nombre, quoiqu'en deçà des standards nationaux et internationaux qui sont respectivement de 30% et 50%, paraît important et témoigne de la vitalité de la démocratie locale et de la vision politique. En effet, il y a quelques années, la présence des femmes au sein des conseils municipaux était marginale. Entre 2007 et 2012, le pourcentage de Conseillers Municipaux femmes était de 16%<sup>79</sup>. Par ailleurs, on note que le taux de représentativité des femmes varie de 16,2% (Adamaoua) à 30,2% (Sud). A l'exception de la région du Nord-ouest, la représentativité des femmes est relativement plus forte dans la partie Sud du pays. Cette situation pourrait s'expliquer entre autres par les effets de l'urbanisation, de l'éducation et du poids des cultures sur la participation politique de la gente féminine. A l'échelle départementale, la présence des femmes au sein des conseils municipaux varie d'un département à un autre.

#### ♦ **Les femmes dans les exécutifs communaux**

Parmi les 958 adjoints au Maire des Communes et Communautés Urbaines, on dénombre 327 femmes, soit un taux de représentativité de 34,1%. En d'autres termes, un adjoint au Maire sur trois est une femme. Si l'on compare avec les mandatures précédentes, on peut constater de réels progrès. En effet, ce taux en 2007 était de 19,7%. Par ailleurs, on note que le taux de représentativité des femmes dans la sous-population des adjoints au Maire varie de 26,9% (Ouest) à 45,5% (Sud).

<sup>77</sup>République du Cameroun, Stratégie Nationale de Développement 2020-2030

<sup>78</sup>FEICOM, Les cahiers de l'Observatoire N°001, ODL Gilbert Biwolé, Juillet 2020

<sup>79</sup>FEICOM, Les cahiers de l'Observatoire N°001, ODL Gilbert Biwolé, Juillet 2020

### ♦ **Les femmes Chefs d'exécutif communal**

Au 31 Décembre 2020, 39 des 360 Maires sont des femmes, ce qui fait un taux de représentativité de 10,83%. Ce chiffre est en nette augmentation par rapport à 2013 et 2007, où il se situait à 6,9% et 6,7% respectivement. Il convient également de relever qu'aucune femme n'a été élue Maire de Ville dans les 14 Communautés Urbaines. Toutefois, la présence des femmes à la tête des municipalités au Cameroun, quoiqu'encore faible, est supérieure à celle des pays de niveau de développement comparable.

En ce qui concerne la prise en compte du genre dans le processus de décentralisation, quelques initiatives conduites par le MINDEDEVEL, le MINPROFF, le PNDP sont à relever comme points positifs. Bien que ces initiatives aient apporté des changements considérables dans la vie des hommes et femmes au niveau local, plusieurs défis persistent.

#### • **Principaux défis**

Le premier défi du genre dans la décentralisation se situe au niveau de la participation des femmes dans les instances de gouvernance locale. A plusieurs niveaux, le taux de représentation féminine reste ostensiblement en deçà ou à la limite des normes conventionnelles.

Le deuxième défi se situe au niveau de la prise en compte du genre dans les plans communaux de développement. Sur le plan stratégique, l'on note une faible, voire insignifiante prise en compte des questions de genre dans la raison d'être, la structure organisationnelle, les ressources, les phénomènes humains de la commune et le désintérêt des questions de genre dans son environnement. Sur le plan opérationnel, il y'a une faible voire, une absence d'intégration de la dimension genre dans les processus de planification et de budgétisation des communes. En ce qui concerne les PCD proprement dits, l'on note une insensibilité au genre dans le processus d'élaboration du PCD, de la présentation, des activités et des problèmes des communes, du cadre logique, des programmes et projets et du budget.

Le troisième défi porte sur la participation citoyenne. L'un des objectifs stratégiques de la décentralisation est de donner la capacité et sensibiliser la population locale pour qu'elle participe à l'initiation, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des décisions et des programmes qui la concernent, en tenant compte de ses besoins, de ses priorités, de ses capacités et ressources, en transférant pouvoir, autorité et ressources de l'Etat central vers les CTD et vers les instances de base.

Au regard de ces différents constats, il conviendrait de :

- ▶ Vulgariser les instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux sur la protection des femmes et filles ;
- ▶ Réviser la Politique Nationale en matière de Genre en intégrant un axe sur les aspects genre et décentralisation ;

- ▶ Développer une stratégie genre pour les CTD en y affectant des ressources appropriées ;
  - ▶ Intégrer le Ministère de la Promotion de la femme et de la Famille MINPROFF dans le dispositif de suivi des CTD ;
  - ▶ Désigner des points focaux genre dans les différents mécanismes locaux de développement ;
  - ▶ Développer un Code de conduite au sein des CTD ;
  - ▶ Recruter des experts genre dans les communes et régions ;
  - ▶ Asseoir une culture de redevabilité des CTD vis-à-vis du genre (Utilisation du Marqueur Genre) ;
  - ▶ Renforcer le développement des compétences locales sur les questions de genre ;
  - ▶ Instaurer la production systématique des données ventilées/désagrégées par âge et sexe dans tous les domaines de la vie locale (age and sex disaggregated database) ;
  - ▶ Assurer une participation équitable des hommes et femmes dans tous les secteurs du développement local ;
  - ▶ Conduire des actions ciblées vers la lutte contre les coutumes et traditions discriminatoires à l'égard des femmes et des filles et les violences sexistes ;
  - ▶ Assurer un meilleur accès des femmes et un contrôle des ressources locales (accès et contrôle de la terre, crédit, ressources naturelles...) ;
  - ▶ Vulgariser les notions de planification et budgétisation sensibles au genre en intégrant le genre dans les plans communaux de développement ;
  - ▶ Intéresser les bailleurs de fonds pour le financement des projets genre ou à composante femme.
- ***III.4.3. La situation des femmes et des hommes en matière de Planification et Budgétisation nationales et de Production des Statistiques***
  - **Analyse situationnelle du secteur**

**En matière de Planification du développement** les lettres circulaires présidentielles sur la préparation du budget prévoient depuis 2009 à date, une section sur le genre. Seulement, cette instruction n'est pas toujours suivie dans l'élaboration et la mise en œuvre des Cadres de Dépenses à Moyen terme (CDMT), même si cet aspect est souvent évoqué. Cette situation est due à l'absence d'une stratégie de PBSG, aux faibles capacités des acteurs de la chaîne de Planification, Budgétisation, Suivi et Evaluation (PPBS) à appliquer l'approche genre, mais également en l'absence d'institutionnalisation des rapports genre qui permettraient au parlement de contrôler l'action gouvernementale dans ce domaine.

**S'agissant des Statistiques selon le genre**, le Cameroun est classé comme pays de niveau (Tiers) 2, c'est-à-dire pays où la collecte de données et la

production des statistiques sensibles au genre est irrégulière.<sup>80</sup> C'est ainsi qu'il a donc été retenu depuis 2018 comme pays pilote dans le cadre du développement et mise en œuvre du programme Making Every Woman and Girl Count (women count), avec pour principal objectif d'améliorer la production de statistiques sur le genre dans le pays. Le programme women count est l'un des programmes prioritaires d'ONU FEMMES au niveau Mondial, qui vise à améliorer la production des statistiques de genre dans les statistiques nationales. Dans le cadre de ce programme, les pouvoirs publics ont mené un processus d'évaluation nationale en matière de genre et statistiques. Cet exercice, a permis d'avoir une vue claire sur le Système de Développement Statistique National (SDNS).

**Il faut tout de même relever que le système statistique au Cameroun** s'est amélioré ces dernières années avec la production des indicateurs ventilés selon le sexe dans certains domaines. C'est le résultat des plaidoyers et sessions de renforcement des capacités de la chaîne de production des données statistiques. Cet acquis permet de mesurer les écarts et les inégalités entre les femmes et les hommes dans la plupart des secteurs de développement, notamment dans les secteurs sociaux. Ces indicateurs sont importants pour le diagnostic et le suivi sur une période donnée, de la situation des femmes et hommes. Ainsi, la plupart des grandes enquêtes nationales (MICS, EDS, RGPH, REGAE, EESI...) intègrent la dimension genre dans certains secteurs<sup>81</sup>.

53

**En plus du mécanisme national chargé de la production des statistiques officielles**, il existe des systèmes de production des données statistiques au sein de tous les départements ministériels, pour la formulation et la mise en œuvre des politiques sectorielles. A ce niveau, les indicateurs produits ne permettent pas toujours de mesurer suffisamment les changements en ce qui concerne la situation des rapports hommes-femmes dans les programmes et projets sectoriels de développement, dans certains secteurs.<sup>82</sup> En outre, il a été constaté que quand bien même les données genres sensibles sont disponibles, elles ne sont pas suffisamment utilisées.

- **Principaux défis**

Au niveau de la planification du développement, la prise en compte du genre dans les politiques, programmes et budgets demeure une préoccupation fondamentale des pouvoirs publics. Malgré les directives données au plus haut sommet de l'Etat, des efforts sont nécessaires pour s'assurer que les administrations sectorielles intègrent effectivement la dimension genre dans leurs interventions quotidiennes.

---

<sup>80</sup>ONU Femmes, Programme Making Every Woman and Girl Count(MEWGC)

<sup>81</sup>MINPROFF, Rapport analyse situationnelle de mise en œuvre de la PNG, 2020.

<sup>82</sup>République du Cameroun, Rapport de l'Etat du Cameroun au titre du 25e anniversaire du programme et de la plateforme d'action de Beijing (2014-2019)

Dans le domaine statistique, les défis existent encore au niveau de la production des données statistiques genre. Bien qu'il existe un réel effort du Gouvernement dans ce domaine, les grandes enquêtes nationales ne couvrent pas toutes les variables nécessaires en matière de genre à cause des coûts élevés de ces opérations. En outre, la production de données désagrégées n'est pas encore systématique dans tous les ministères sectoriels. Le second défi se trouve au niveau de l'accessibilité aux données. Il s'agira donc de rendre la donnée statistique moins hermétique et plus accessible à tous les niveaux. Fort de ces constats, il conviendrait de :

- ▶ Finaliser la stratégie nationale de Planification et Budgétisation sensible au Genre ;
- ▶ Renforcer les capacités des acteurs de la chaînes PPBS sur la PBSG ;
- ▶ Institutionnaliser la production des rapports genre dans certains ministères pilotes ;
- ▶ Négocier la seconde phase du projet Women Count pour continuer d'améliorer la production de statistiques sur le genre dans le pays ;
- ▶ Mobiliser des ressources additionnelles pour intégrer de nouvelles variables genre lors des enquêtes à venir ;
- ▶ Renforcer les capacités de ministères sectoriels dans la production des données ventilées par sexe et âge ;
- ▶ Concevoir des outils de vulgarisation des données statistiques genre ;
- ▶ Rendre fonctionnelle et actualiser annuellement la base de données statistiques genre du MINPROFF et poursuivre le renforcement des capacités des administrateurs et utilisateurs ;
- ▶ Produire annuellement un annuaire statistique genre.

---

<sup>109</sup>BUCREP, Evaluation rapide de l'impact genre de la Covid-19 sur les conditions de vie des hommes et des femmes au Cameroun, 2020.

## CHAPITRE IV : ANALYSE DE GENRE PAR SECTEURS TRANSVERSAUX

Les sections qui suivent aborderont les thèmes transversaux qui figurent par ailleurs parmi les causes sous-jacentes et/ou profondes des questions de genre affectant les autres secteurs de développement, incluant ceux ciblés par les quatre piliers de la SND 30.

### IV.1 La situation des femmes et hommes en matière de Violences Basées sur le Genre et pratiques culturelles néfastes

- **Analyse situationnelle du secteur**

- ◊ **Violences basées sur le genre**

L'analyse des données de l'Enquête Démographique et de Santé (EDSC) 2018, indique que 39 % des femmes et 42 % des hommes de 15-49 ans ont déclaré avoir subi des actes de **violence physique** depuis l'âge de 15 ans causés par une personne quelconque. En outre, 18 % des femmes et 14 % des hommes ont subi ces actes de violence au cours des 12 derniers mois de l'enquête. Il faut dire que le pourcentage de femmes de 15-49 ans ayant subi des violences physiques de la part d'une personne quelconque au cours des 12 mois précédant l'enquête a augmenté de l'EDSC-III de 2004 à l'EDSMICS de 2011, passant de 21 % à 27 % ; ensuite, il a diminué pour se situer à 18 % avec l'EDSC-V de 2018.<sup>83</sup>

**S'agissant de la violence sexuelle**, globalement, 13 % des femmes de 15-49 ans ont déclaré avoir subi des actes de violence sexuelle de la part d'une personne quelconque à un moment de leur vie et 5 % en ont subi récemment, c'est-à-dire au cours des 12 derniers mois de l'EDSC 2018. Parmi les hommes, ces pourcentages sont plus faibles (respectivement 6 % et 3 %). Le pourcentage des femmes de 15-49 ans ayant subi des violences sexuelles à un moment quelconque de leur vie n'a pas changé de l'EDSC-III de 2004 à l'EDS-MICS de 2011 (10 % dans les deux cas) ; par contre, depuis 2011, on observe une diminution de ce pourcentage (5 %). Parmi les femmes de 15 à 49 ans qui ont subi des violences sexuelles, 21,5% ont eu leur première expérience de violence sexuelle avant l'âge de 15 ans. Les auteurs des violences sont principalement les maris ou partenaires des jeunes filles.

**Pour ce qui est des violences conjugales**, plus de quatre femmes de 15-49 ans en union ou en rupture d'union sur dix (44 %) ont déclaré avoir subi, à un moment donné, des actes de violence, sous la forme émotionnelle, physique et/ou sexuelle, de la part d'un mari/partenaire actuel ou le plus récent, et dans 32 % des cas, ces actes de violence se sont produits récemment, c'est-à-dire au cours

---

<sup>83</sup>République du Cameroun, EDSC-V, 2018.

des 12 derniers mois. Les formes de violences conjugales les plus observées chez les femmes sont : la violence physique (34 %), la violence émotionnelle (29 %), et violences sexuelles (10 %) <sup>84</sup>. Les résultats concernant les hommes montrent qu'un tiers (33 %) des hommes en union ou en rupture d'union ont subi, à un moment donné, des actes de violence, sous la forme émotionnelle, physique et/ou sexuelle, de la part d'une épouse/partenaire actuelle ou la plus récente et dans 22 % des cas, ces actes de violence se sont produits récemment, c'est-à-dire au cours des 12 derniers mois. Les hommes ont surtout déclaré avoir subi des actes de violence émotionnelle (30 % à un moment donné et 18 % récemment) contre respectivement 12 % et 7 % pour la violence physique.

**Les données de l'EDSC-V révèlent également que parmi les femmes de 15-49 ans actuellement enceintes ou qui ont déjà été enceintes**, 7 % ont déclaré avoir subi des violences physiques au cours d'une grossesse, quel qu'en soit l'auteur <sup>86</sup>.

**Pour ce qui est des attitudes envers la violence domestique**, 36 % de femmes selon l'enquête MICS 5 estiment qu'il est justifié que le mari/partenaire batte sa femme dans au moins l'une des cinq situations standards ci-après : négligence des enfants -autonomie illustrée par le fait de sortir sans le dire à son mari- dispute avec le mari- refus d'avoir des rapports sexuels avec son mari – brûlure de nourriture <sup>87</sup>. D'après la même source, la proportion de femmes de niveau d'instruction supérieur qui justifient la violence conjugale du mari/conjoint par l'une des cinq raisons standards représente 13 %.

**Les hommes sont un peu plus susceptibles de justifier la violence conjugale que les femmes. Dans l'ensemble**, 39 % d'hommes justifient le fait pour un mari de battre sa femme pour l'une des cinq raisons ci-dessus relevées <sup>88</sup>.

#### ♦ **Pratiques culturelles néfastes**

D'autres types de violences notamment les pratiques culturelles néfastes sont courantes dans le pays et constituent un danger pour la santé de la femme et une violation de ses droits. C'est le cas de mariages précoces et forcés, du repassage des seins, du phénomène de « Money Women » où des filles sont données en mariage depuis leur conception, des mutilations génitales féminines, des rites de veuvage avilissants, du lévirat et sororat qui bien qu'interdits par la loi, sont encore prégnants dans les communautés.

<sup>84</sup>République du Cameroun, EDSC-V, 2018.

<sup>85</sup>République du Cameroun, EDSC-V, 2018

<sup>86</sup>République du Cameroun, EDSC-V, 2018

<sup>87</sup>République du Cameroun, MICS, 2014

<sup>88</sup>République du Cameroun, MICS 2014.

**S'agissant des Mutilations Génitales Féminines**, les résultats concernant la proportion de femmes excisées montrent qu'au Cameroun, l'excision est une pratique très peu répandue puisque seulement 1,4 % des femmes ont déclaré être excisées. L'excision constitue donc une pratique marginale, caractéristique de certains groupes et de zones spécifiques dans certaines régions. Cependant, on constate des variations selon les catégories de femmes, les proportions les plus élevées se situant parmi les femmes de 20-24 ans (3 %), les femmes sans niveau d'instruction (5 %), les femmes de l'ethnie Arabe-Choa /Peuls/Haoussa/Kanuri (13 %) dans l'Extrême-Nord (5 %), les musulmanes (6 %), et parmi celles des ménages du second quintile (4 %).

Il est cependant curieux de constater que c'est chez les femmes qui ont le plus fréquemment déclaré connaître l'excision que cette pratique est la moins répandue : en effet, parmi les femmes de Yaoundé/Douala, parmi celles ayant un niveau secondaire ou plus et parmi celles des ménages les plus riches, moins d'un pour cent des femmes sont excisées.

Quand l'excision est pratiquée, elle consiste, dans 85 % des cas, en l'ablation de parties de chair. L'intervention consistant à pratiquer une entaille sans enlever de chair a été effectuée dans 4 % des cas (clitoridectomie) et, dans 5 % de cas (infibulation), il y a eu fermeture du vagin (données non présentées). Selon les us et coutumes, les filles sont excisées soit avant qu'elles ne développent des caractères sexuels secondaires, soit pendant l'adolescence ou à la première parturition, et rarement quelques jours après leur naissance (Awasung et al. 1987 ; MINCOF-OMS, 2002). Egalement, on constate que dans près de la moitié des cas, elle a été pratiquée entre 5-9 ans. Cependant, environ un cinquième des femmes a été excisé entre 10-14 ans et une sur vingt l'a été à 15 ans ou plus. À l'inverse, une femme sur cinq a été excisée dans la petite enfance, c'est-à-dire avant l'âge de cinq ans. Dans la grande majorité des cas (89 %), l'excision a été pratiquée par une praticienne traditionnelle : soit une exciseuse (77 %), soit une accoucheuse traditionnelle (8 %). Les excisions pratiquées par des professionnels de la santé restent marginales (4 %) (Données non présentées)<sup>89</sup>.

**Pour ce qui des mariages précoces**, 6 % de jeunes femmes de 15-19 ans avaient déjà contracté une première union avant d'atteindre leur 15<sup>e</sup> anniversaire<sup>90</sup>. Parmi les femmes âgées de 20-24 ans au moment de l'enquête MICS 2014, 11 % avaient déjà contracté une première union en atteignant l'âge exact de 15 ans et 30 % avant l'âge exact de 18 ans. Parmi les femmes de 25-49 ans, 13 % avaient déjà contracté leur première union avant l'âge de 15 ans, 36 % avant l'âge de 18 ans, et 50 % avant l'âge de 20 ans.

<sup>89</sup>République du Cameroun, EDSC 2004

<sup>90</sup>République du Cameroun, MICS, 2014

Chez les hommes de 20-24 ans, seulement 3 % avaient déjà contracté une première union en atteignant l'âge exact de 18 ans. Parmi les hommes de 30-49 ans, moins de 1 % avaient déjà contracté leur première union avant l'âge de 15 ans, 5 % avant l'âge de 18 ans. C'est à 27,5 ans que 50 % des hommes ont déjà contracté leur première union.<sup>91</sup>

- **Principaux défis**

Bien que le Code pénal adopté en 2016 ait renforcé la législation nationale à travers certaines dispositions qui adressent spécifiquement la question des violences sexistes et sexuelles, ce phénomène demeure une réalité au Cameroun. Les déterminants des violences basées sur le genre sont liés à l'ignorance due à l'insuffisante alphabétisation des femmes notamment en milieu rural, à la dépravation des mœurs, à la pauvreté qui touche bon nombre de familles, à la dépendance économique des femmes, aux us et coutumes.

Par ailleurs, certaines sociétés encouragent le mariage ou l'union précoce qui peuvent entraîner chez les jeunes filles, de nombreuses conséquences notamment les grossesses précoces, l'arrêt des études et l'exposition aux fistules obstétricales. Pour le recul de ces unions précoces, le Gouvernement a ratifié un certain nombre d'instruments juridiques relatifs à la protection des droits de l'enfant et adopté le document stratégique de politique des droits de l'enfant 2017-2020. En outre, parlant de mariage forcé, le Code pénal camerounais de 2016 dispose en son article 356 alinéa 3 que : « Est puni des peines prévues aux alinéas 1 et 2 ci-dessus, celui qui donne en mariage une fille ou un garçon mineurs de dix-huit (18) ans »<sup>92</sup>.

Les principaux défis du secteur portent sur la nécessité de :

- \* Conduire des actions d'IEC/CCC en faveur de la prise en compte des droits de la femme et de la fille au sein de la famille et dans la communauté ;
- \* Renforcer les capacités des femmes et des hommes dans le domaine des droits et moyens de prévention des violences basées sur le genre ;
- \* Renforcer le cadre juridique en matière de répression et gestion des VBG ; envisager pour cela, l'adoption d'une loi spécifique de lutte contre les violences sexistes au Cameroun ;
- \* Vulgariser les instruments juridiques de protection des droits des femmes ;
- \* Implémenter le plan d'action multisectoriel budgétisé pour l'abandon du mariage d'enfants au Cameroun (2020-2024) ;
- \* Réviser les dispositions juridiques discriminatoires à l'égard des femmes ;
- \* Prendre en compte le genre dans l'élaboration et l'application des lois ;
- \* Conduire des plaidoyers en direction des autorités administratives, traditionnelles et religieuses pour l'élimination des discriminations, des

<sup>91</sup>République du Cameroun, EDSC-V, 2018

<sup>92</sup>Ordonnance N°81/02 du 29 Juin 1981 sur l'état des personnes

- violences basées sur le genre et des pratiques culturelles néfastes ;
- \* Renforcer les capacités des acteurs sociaux en genre ;
- \* Mettre en place des mécanismes de prise en charge appropriés des survivantes ;
- \* Apporter des appuis multiformes aux femmes en détresse et aux veuves ;
- \* Mettre en place un système de collecte des données sur les violences basées sur le genre dans les sphères publiques et privées.

## **IV.2 La situation des femmes et hommes en matière de pouvoir d'action et de décision au sein du ménage**

### **• Analyse situationnelle du secteur**

Cette section présente le pouvoir d'action des femmes dans le champ domestique, en termes d'emploi, de revenu, de contrôle de l'utilisation de leurs gains et d'écarts de revenus par rapport à ceux de leur conjoint. Selon l'EDSC 2018, trois femmes sur quatre (74 %) et la quasi-totalité des hommes (99 %) de 15-49 ans en union ont travaillé au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Le pourcentage de femmes de 15-49 ans ayant travaillé sans rémunération est quatre fois plus élevé que celui des hommes (17 % contre 4 %).

**S'agissant du contrôle de l'utilisation des gains de la femme**, plus de la moitié (54 %) des femmes de 15-49 ans en union ayant gagné de l'argent pour leur travail au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête ont déclaré, décider elles-mêmes de l'utilisation de cet argent. Dans 38 % de cas, cette décision est prise en concertation avec le conjoint. À l'opposé, dans 8 % des cas, c'est principalement le conjoint qui décide de l'utilisation des gains de la femme<sup>93</sup>. Chez les hommes, près de six hommes de 15-49 ans sur dix (59 %) ont déclaré décider eux-mêmes de l'utilisation de leur revenu. En outre, 34 % ont déclaré associer leurs épouses/partenaires à cette décision.<sup>94</sup>

**Pour ce qui est de la participation dans la prise de décision au niveau familial, globalement**, 47 % des femmes de 15-49 ans en union ont participé à la prise des trois décisions qui étaient citées à savoir : les soins de santé de la femme, les achats importants pour le ménage et les visites à la famille ou parents de la femme ; 31 % n'ont été impliquées dans la prise d'aucune de ces décisions.

**Concernant le titre de propriété**, la majorité des personnes de 15-49 ans possédant une maison n'a pas d'acte ou de titre de propriété, aussi bien chez les femmes (69 %) que chez les hommes (79 %). Les données révèlent aussi qu'environ 11 % des femmes de 15-49 ans disposent d'un titre de propriété à leur nom sur

<sup>93</sup>République du Cameroun ,EDSC V, 2018.

<sup>94</sup>République du Cameroun ,EDSC V, 2018.

une maison qu'elles possèdent. De même, 15 % d'hommes de la même tranche d'âge possèdent une maison avec leur nom qui figure sur le titre de propriété. Par ailleurs, 21 % des femmes de 15-49 ans possèdent des terres et n'ont pas de titre de propriété. Ce pourcentage est environ deux fois plus élevé chez les hommes de la même tranche d'âge (51 %). En outre, seulement 8 % des femmes et 10 % des hommes possèdent de la terre et un acte de propriété sur lequel figure leur nom.

**Pour ce qui est de la possession d'un compte bancaire**, la proportion de personnes de 15-49 ans ayant et utilisant un compte, que ce soit dans une banque ou une autre institution financière, est plus élevée chez les hommes que chez les femmes (18 % contre 10 %). Il en est de même pour la possession d'un téléphone portable (77 % chez les hommes contre 64 % chez les femmes) et de l'utilisation des téléphones portables pour effectuer les transactions financières (56 % d'hommes contre 48 % des femmes)<sup>95</sup>.

#### • Principaux défis

De nombreux défis existent encore en termes de pouvoir d'action des femmes au niveau familial au Cameroun. Si le problème ne se pose pas avec acuité en matière d'emploi et type de rémunération, et même de contrôle des ressources familiales, environ 31 % de femmes ne sont pas impliquées dans la prise des trois principales décisions suivantes : les soins de santé de la femme, les achats importants pour le ménage et les visites à la famille ou parents de la femme.

Pourtant, l'analyse des données sus présentées permet de faire quelques constats :

- \* Plus les femmes sont associées à la prise de décisions, moins elles pensent que la violence conjugale est justifiée ;
- \* La proportion de femmes qui ont utilisé une méthode contraceptive moderne augmente avec le nombre de décisions auxquelles la femme a participé ;
- \* Le nombre idéal moyen d'enfants varie en fonction du nombre de décisions auxquelles la femme a participé ;
- \* Le pourcentage de femmes ayant reçu des soins prénatals d'un prestataire qualifié augmente quand elle a été impliquée à la prise des trois décisions.

Ces principaux défis du secteur portent sur le renforcement des efforts en matière d'éducation familiale et la préparation à la vie matrimoniale. A cet effet, il conviendrait de :

- ▶ Développer et mettre en œuvre la politique d'éducation à la vie familiale et sociale ;
- ▶ Renforcer les capacités des femmes en leadership ;
- ▶ Renforcer le Programme d'Alphabétisation fonctionnelle, notamment en milieu rural.

### IV.3 La situation des femmes et hommes dans l'action humanitaire, paix et sécurité

- **Analyse situationnelle du secteur**

Le contexte national du Cameroun est marqué, depuis quelques années par la crise sécuritaire et des tensions sociopolitiques dans certaines localités du pays. La crise sécuritaire qui, jusque-là, était ressentie dans la région de l'Extrême-Nord entretenue par la secte terroriste Boko-Haram et dans la région de l'Est par la crise sociopolitique en République de Centrafricaine (RCA), a aussi touché les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Cette dernière crise sociopolitique est entretenue cette fois-ci par des bandes armées remettant en cause l'unité nationale. Face à cette situation, le Gouvernement a déployé les forces de défense légale pour mettre hors d'état de nuire les criminels de tous bords tout en cherchant le chemin d'un retour à la paix. Plusieurs initiatives sont mises en œuvre par le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires de bonne volonté pour réduire les souffrances des populations exposées dont certaines ont dû se déplacer vers d'autres localités où règne la paix et la sécurité, ou se déplacer hors du territoire national où elles vivent dans la précarité.

Sur la base des données fournies par le Displacement tracking matrix de l'IOM et par l'UNHCR sur les réfugiés, la distribution par sexe et par âge des populations déplacées, réfugiées ou retournées se présente comme suit :

- ▶ Les populations déplacées et réfugiées sont jeunes : près de 55% des réfugiés de RCA sont des enfants de moins de 18 ans. Ce taux s'élève à 60% parmi les réfugiés et 6% dans l'Extrême-Nord parmi les déplacés, de moins de 18 ans. Les enfants de 0 à 17 ans constituent 44% de la population déplacée et près de 40% des réfugiés dans la crise affectant le Nord-Ouest et le Sud-Ouest. Le nombre de filles et de garçons déplacés, réfugiés ou retournés est équilibré dans les trois contextes de crise que connaît le Cameroun<sup>96</sup>.
- ▶ En termes de répartition par sexe de la population en situation de crise, on note une proportion de femmes supérieure à celle des hommes parmi les réfugiés de RCA et ceux de l'Extrême-Nord. A l'inverse, dans la crise affectant le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, les hommes réfugiés sont significativement plus nombreux que les femmes réfugiées de la même tranche d'âge. La distribution par sexe des populations déplacées et retournées est quant à elle équilibrée.

Ces éléments démographiques doivent être pris en compte dans la programmation humanitaire : là où les femmes sont majoritaires, cela signifie que beaucoup se retrouvent dans le rôle de cheffes de famille, facteur de

---

<sup>96</sup>IOM et INHCR, Displacement tracking, 2020

grande vulnérabilité sociale et économique. Ainsi, elles représentent 31% des ménages au Sud-Ouest et 38% des ménages au Nord-Ouest, ce qui constitue une augmentation d'environ 10% par rapport à 2017. Cette population féminine se trouve à risque de violences basées sur le genre, en particulier de risque d'abus et d'exploitation sexuels. Aussi, une population adulte majoritairement masculine peut accroître les risques de protection auxquelles les femmes sont confrontées mais, également, leur charge de travail, se retrouvant alors responsables des corvées domestiques et de cuisine pour un nombre accru de personnes. La population âgée, même si elle ne représente qu'environ 5% des groupes concernés, nécessite une attention particulière du fait de la vulnérabilité liée à leur âge, en particulier lorsque celles-ci ont perdu, du fait de la migration, les réseaux d'appui familiaux et communautaires dont elles bénéficiaient précédemment.<sup>97</sup>

**S'agissant des violences en contexte humanitaire**, les données collectées à partir du GBVIMS<sup>98</sup> au cours de la période de janvier à décembre 2019 dans la Région de l'Extrême-Nord enclive à la crise Boko Haram, présentent un nombre de 2920 cas de violences déclarés parmi lesquels toutes les six typologies de VBG<sup>99</sup>. Toutefois, les cas les plus récurrents sont les dénis de ressources, d'opportunités ou de services (36%), plus d'un quart (27%) d'agressions physiques, 22% de violences psychologiques et 12% de violences sexuelles. Pour ce qui est du statut de déplacement au moment de l'enquête, environ une survivante sur deux (53%) est issue des populations les plus vulnérables, parmi lesquelles 33% des IDPs et 16% des réfugiés. Quant à la relation de pouvoir ainsi que le contexte dans lequel ces cas de VBG ont été perpétrés, environ  $\frac{3}{4}$  (73%) des cas sont perpétrés par les partenaires intimes.

Dans la période d'Avril à Juin 2020, toujours dans l'Extrême-Nord, 500 cas de VBG ont été déclarés auprès des utilisateurs du GBVIMS, parmi lesquels toutes les six typologies. Les cas de violences physiques ont été les plus récurrents (30%), contrairement au trimestre dernier avec les cas de dénis de ressources. 21% des cas sont des enfants de 17ans ou moins, y compris les enfants non accompagnés ou séparés (ENAS). Concernant le contexte dans lequel l'incident a eu lieu, 64% des cas sont infligés par le partenaire intime, 45% sont des abus sexuels des enfants, 97% des mariages forcés sont précoces, 5% des cas résultent des pratiques traditionnelles néfastes. Pour ce qui est des cibles, 51% sont des IDPs, 30% de la communauté hôte et 8% des réfugiés. Quant aux services offerts, La grande majorité (90%) des cas a eu accès à une prise en charge psychosociale, puis 45% des cas de viol pris en charge dans les 72h. Les services d'assistance judiciaire et de sûreté demeurent très faiblement disponibles.

<sup>97</sup>Delphine Brun (GenCap), Données sur l'égalité des sexes au Cameroun, 17 Octobre 2019.

<sup>98</sup>Groupe de travail VBG Cameroun (GBV IMS) Snapshot GBVIMS : Région de l'Extrême-Nord

<sup>99</sup>Mariage forcé, agression sexuelle, violence psychologie, Viol/pénétration, Déni de ressources, Agression physique

**En ce qui concerne l'implication des femmes dans les processus de paix et sécurité**, le Cameroun a adopté en Août 2017, un Plan d'Action National de mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et des Résolutions connexes pour la période 2018-2020. Ce document en cours de révision a connu une faible implémentation. Par ailleurs, le Cameroun a organisé du 30 Septembre au 04 Octobre 2019, un Grand Dialogue National réunissant 600 personnes. Les thématiques abordées portaient sur : (i) le bilinguisme, la diversité culturelle et cohésion sociale, (ii) le système éducatif, le système judiciaire, le retour des réfugiés et déplacés internes, (iii) la reconstruction et le développement des zones touchées par la crise, (iv) le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, (v) le rôle de la diaspora dans la crise et la contribution de celle-ci au développement du Cameroun, (vi) la décentralisation et le développement local.<sup>100</sup> Même si les chiffres sont encore spéculatifs quant au nombre de femmes présentes, il est clair que la présence des hommes était beaucoup plus remarquée que celle des femmes.

Par ailleurs, l'inclusion des femmes parmi les personnes impliquées dans le Grand Dialogue National était très faible. Au niveau de postes de responsabilité, une seule femme était à la tête d'une commission sur 14 femmes au total. Aussi, seulement 18 sur les 119 personnes habilitées à la facilitation du dialogue national soit en tant que présidents, vice-présidents, rapporteurs ou personnes ressources étaient des femmes (c'est-à-dire un pourcentage de participation de 15,12%).<sup>101</sup>

Malgré quelques résultats positifs et des propositions concrètes issues de ce forum, les questions de genre, mieux de la protection des femmes et des filles et leur implication dans les processus de paix n'ont pas été abordées sur la table de discussion ; conséquence, aucune des recommandations du GDN ne porte sur la situation des femmes et des filles.

- **Principaux défis**

Le contexte sécuritaire engendre de nouvelles préoccupations dans les rapports de genre. Les crises humanitaires ont amplifié l'inégalité de pouvoir existante entre les hommes et les femmes. L'absence de loi et d'ordre, associée à des besoins essentiels non satisfaits, expose les femmes et les filles à des risques nouveaux. De plus, les pratiques traditionnelles néfastes telles que le mariage précoce augmentent dans les contextes humanitaires. Ainsi, les femmes et filles réfugiées et déplacées sont confrontées à des inégalités importantes, car elles trouvent refuge dans des zones qui sont socialement défavorisées et où les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes persistent<sup>102</sup>. Pour faire face à cette situation, les principaux défis portent sur la nécessité de :

---

<sup>100</sup>Cameroun Tribune, 07 Octobre 2019

<sup>101</sup>MINPROFF, Rapport Etude sur les enjeux genre dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits au Cameroun, 2020

- ▶ Renforcer le dispositif d'intégration du genre dans la réponse humanitaire à travers l'élaboration d'une stratégie spécifique ;
- ▶ Conduire une évaluation et une actualisation du Plan d'Action National 1325 ;
- ▶ Vulgariser les instruments juridiques internationaux et régionaux sur la protection des femmes et filles en contexte humanitaire ;
- ▶ Réviser la Politique Nationale en matière de Genre en intégrant un axe sur les aspects humanitaires ;
- ▶ Edicter un texte de loi spécifique sur les interventions humanitaires intégrant le genre et aligné sur les instruments internationaux ;
- ▶ Elaborer une stratégie genre dans la réponse humanitaire à intégrer dans le HNO et le HRP et encourager le développement des plans d'action genre dans les secteurs en y affectant des ressources appropriées ;
- ▶ Intégrer le Ministère de la Promotion de la femme et de la Famille (MINPROFF) dans le dispositif humanitaire du Gouvernement ;
- ▶ Instaurer la production systématique des données ventilées par âge et sexe dans tous les domaines de la vie nationale y compris dans le domaine humanitaire ;
- ▶ Assurer une participation équitable des femmes et des hommes dans tous les secteurs de la réponse ;
- ▶ Conduire des actions ciblées vers la lutte contre les coutumes et traditions discriminatoires à l'égard des femmes et des filles et les violences sexistes ;
- ▶ Intéresser les bailleurs de fonds pour le financement des projets genre ou à composante femme ;
- ▶ Recruter des experts genre dans les différents secteurs de la réponse humanitaire ;
- ▶ Accroître les sensibilisations sur les avantages de la prise en charge clinique des cas de viol dans les 72h et la diffusion des informations sur l'accès aux services disponibles ;
- ▶ Accentuer la collaboration avec les leaders communautaires et les réseaux de femmes ;
- ▶ Renforcer la collaboration avec les services de Sécurité/Police et d'assistance judiciaire afin de mieux répondre aux besoins des survivants ;
- ▶ Renforcer la communication sur le circuit de référencement autour des services disponibles par des mises à jour systématiques de la cartographie des services ;
- ▶ Améliorer la communication sur la disponibilité des espaces sûrs parce qu'ils renforcent la résilience à travers des mécanismes positifs d'adaptation ;
- ▶ Faire des mises à jour au sein du circuit (collecte, stockage, compilation, analyse, partage) du système de gestion des informations VBC afin de favoriser la collecte ou gestion des données en contexte de COVID-19 ;
- ▶ Conduire une étude de base en matière de prévention des conflits intégrant la dimension genre ;
- ▶ Développer un Plan d'Action intégrant la dimension genre dans les politiques du Comité de Désarmement, Démobilisation et Réintégration des ex-combattants ;

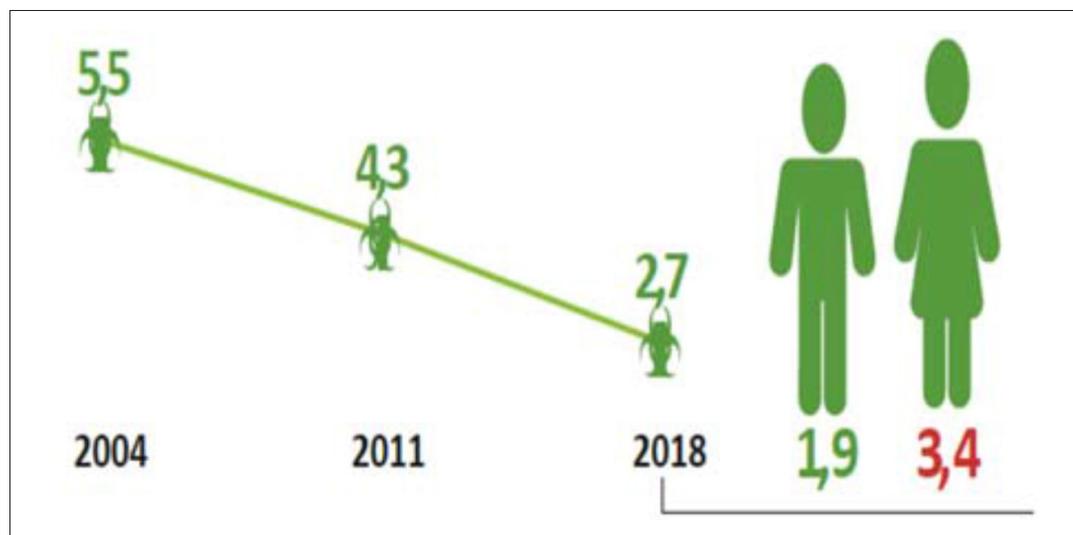
- ▶ Renforcer les capacités des pairs éducateurs à la culture de la paix, la lutte contre l'intolérance et le vivre ensemble;
- ▶ Appuyer le renforcement des capacités et mobilisation des ressources pour l'utilisation des outils à distance de collecte ou gestion de données.

#### IV.4 La situation des femmes et hommes en matière de VIH/SIDA

##### • Analyse situationnelle du secteur

Le Cameroun figure parmi les pays qui font face à une épidémie généralisée du VIH-SIDA. Bien que dans l'ensemble, la prévalence du VIH parmi les personnes de 15-49 ans ait baissé, passant de 5,4 % en 2004 à 4,3 % en 2011, et à 2,7 % en 2018, les femmes et jeunes filles sont encore plus exposées et affectées par cette pandémie (INS, EDSC-V, 2018). Parmi les femmes et les hommes de 15-49 ans, 2,7 % sont séropositifs au VIH : 3,4 % parmi les femmes et 1,9 % parmi les hommes. Parmi ceux de 50-64 ans, ce pourcentage est de 4,8 % chez les femmes et de 1,9 % parmi les hommes. S'agissant de la prévalence selon le milieu de résidence, parmi les personnes de 15-49 ans, la prévalence du VIH en milieu urbain est de 2,9 %, contre 2,4 % en milieu rural. Elle est légèrement plus élevée chez les jeunes filles (1,5 %) que chez les garçons (1,1 %).

Figure 4 : Prévalence du VIH/SIDA (15-49 ans)



Source : Rapport sur la situation des indicateurs des Objectifs de Développement Durable au Cameroun

**Pour ce fait est de la connaissance de la maladie**, la quasi-totalité des femmes (97 %) et des hommes (98%) de 15-49 ans ont entendu parler du VIH ou du Sida : la plupart des femmes et des hommes de 15-49 ans (77 % dans chaque cas) ont déclaré qu'on pouvait limiter les risques de contracter le VIH en utilisant des condoms au cours de chaque rapport sexuel. À la question de savoir si la limitation des rapports sexuels à un seul partenaire sexuel non infecté et qui n'a

aucun autre partenaire sexuel permet d'éviter de contracter le VIH, une proportion plus importante de femmes (84 %) et d'hommes (82 %) de 15-49 ans ont répondu de manière affirmative. Globalement, donc dans une même proportion (71 %), les femmes et les hommes de 15-49 ans connaissent ces deux moyens de prévention.

**En ce qui concerne la transmission de la mère à l'enfant**, le pourcentage de personnes sachant que le VIH peut être transmis de la mère à l'enfant et le pourcentage connaissant la prévention de la transmission par l'utilisation des médicaments antirétroviraux est plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Les pourcentages de femmes et d'hommes de 15-49 ans qui connaissent les trois moyens de transmission du VIH de la mère à l'enfant sont respectivement de 64 % et 54 %. La transmission de la mère à l'enfant durant l'allaitement est le moyen le plus connu par les femmes (82 %) tandis que les hommes sont, en proportion, plus nombreux à connaître la transmission lors de l'accouchement (74 %).

**S'agissant de la stigmatisation envers les personnes vivant avec le VIH**, les résultats de l'EDSC-V montrent que le pourcentage de personnes qui adopteraient un comportement discriminatoire dans certaines situations à l'égard des personnes vivant avec le VIH est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (45 % contre 39 %). Parmi les personnes de 15-49 ans qui ont entendu parler du VIH ou du Sida, environ un quart des hommes (26 %) et des femmes (24 %) pensent que les enfants vivant avec le VIH ne devraient pas fréquenter l'école avec les enfants VIH négatifs. En outre, le pourcentage de personnes qui n'achèteraient pas de légumes frais à un commerçant qui a le VIH est de 39 % chez les hommes et de 35 % chez les femmes.

Pour ce qui est des tests de dépistage, les résultats montrent que 88 % des femmes et 86 % des hommes de 15-49 ans ont déclaré savoir où se rendre pour effectuer un test du VIH. En outre, par rapport aux hommes, le pourcentage de femmes de 15-49 ans qui ont déclaré avoir effectué un test du VIH et reçu le résultat du dernier est plus élevé (70 % contre 55 %). En outre, 29 % des femmes et 43 % des hommes de 15-49 ans ont déclaré n'avoir jamais effectué de test du VIH.<sup>104</sup>

- **Principaux défis**

Bien que la situation épidémiologique du VIH ait connu des progrès ces dernières années comparativement à 2011, les femmes et jeunes filles restent encore exposées à cette pandémie (2 femmes sont infectées contre 1 homme et 3 filles sont infectées contre 1 garçon). Les déterminants de la propagation du VIH/SIDA chez les femmes et jeunes filles sont liés à l'ignorance due à l'insuffisante alphabétisation des femmes notamment en milieu rural, à la pauvreté qui touche bon nombre de familles, à la précocité de la sexualité, plus marquée en milieu rural qu'en milieu urbain, pour les jeunes hommes et plus encore chez les jeunes femmes, au multi partenariat sexuel, à la recherche de la facilité, à la dépendance

économique des femmes, aux us et coutumes, à la promiscuité et à l'incrédulité. La persistance des inégalités de genre, les comportements sexuels à risque et l'insuffisance de services de santé offerts aux femmes et leur accès mitigé à des services justifient cette situation. L'expérience quotidienne a permis de constater que les carences familiales d'ordre moral, social, affectif et matériel sont à l'origine de la propagation du VIH/SIDA et autres IST chez les jeunes filles.

Egalement, les femmes vivant avec le VIH/SIDA sont enclines à une double discrimination, souvent à cause de leur statut, mais aussi à cause de leur sexe. En dehors de la violation de leurs droits, plusieurs ont des problèmes d'accès à l'héritage. Ainsi les défis du secteur portent sur la nécessité de :

- \* Conduire des actions ciblées contre la féminisation du VIH, notamment auprès des jeunes filles;
- \* Assurer l'encadrement et la protection juridique des femmes infectées y compris la lutte contre les violences dans ce domaine;
- \* Soutenir les réseaux de jeunes dans la lutte contre le VIH/SIDA;
- \* Promouvoir des activités d'autonomisation économique des femmes et filles exposées ou infectées ;
- \* Sensibiliser l'opinion publique sur la nécessité d'éviter des attitudes discriminatoires envers les personnes vivant avec le VIH/SIDA.

## **IV.5 La situation des femmes et hommes en matière de COVID 19**

67

### **• Analyse situationnelle du secteur**

Le premier cas officiellement reconnu de Covid-19 au Cameroun a été annoncé le 6 mars 2020. Au 30 Avril 2020, le pays enregistrait 2069 cas confirmés, et 61 décès, plaçant le Cameroun à la deuxième rang des pays d'Afrique centrale qui enregistrent le plus de décès dus au Covid-19, et au troisième pour toute l'Afrique subsaharienne<sup>105</sup>. S'agissant de l'évolution spatiale de la pandémie, les dix régions du pays sont touchées. Celle du Centre, qui inclue Yaoundé la capitale politique, et celle du Littoral, avec Douala, la capitale économique, sont les plus touchées, suivies de la région de l'Ouest.

S'agissant du genre, les résultats de deux enquêtes rapides permettent d'avoir une idée générale de la situation de la femme dans le contexte de la COVID : la première a été menée par le Bureau Central des Recensements et des Études de Population (BUCREP) d'avril à mai 2020, avec l'appui de ONU Femmes

---

<sup>105</sup>BUCREP, Evaluation rapide de l'impact genre de la Covid-19 sur les conditions de vie des hommes et des femmes au Cameroun, 2020 et statistiques MINSANTE, Avril 2020

et du MINPROFF<sup>106</sup>. La seconde a été réalisée en juillet 2020 par le Fonds des Nations Unies pour le Population à travers le Groupe de travail sur les VBG au Cameroun<sup>107</sup>.

L'enquête COVID-19 GIRAS 2020 a consisté en une évaluation rapide de l'impact genre de la COVID-19 sur les conditions de vie des hommes et des femmes au Cameroun. Les conclusions de ladite enquête montrent que la plupart des personnes enquêtées ont déjà entendu parler de la pandémie de Covid-19 (99,3% d'hommes et 99,4% de femmes). Cependant, il se pose une question de perception et d'appropriation des messages par les populations qui pour certains, émettent plus ou moins des doutes sur l'existence réelle de la maladie et peinent à respecter les mesures barrières ; Ce qui embraie sur la véracité et la source des messages véhiculés qui ne sont pas toujours fiables et pourraient conduire à la désinformation.

Par ailleurs, les principaux canaux d'information sur la Covid-19 ne diffèrent pas selon qu'on est homme ou femmes, et sont par ordre d'importance :

- ◀ la radio, la télévision et les journaux ;
- ◀ les nouvelles technologies de l'information (médias sociaux, téléphones, etc.);
- ◀ les autres sources d'information : l'entourage, les rumeurs, les services publics et autres organisations non gouvernementales ou de la société civile.

S'agissant des mesures édictées par le Gouvernement, l'enquête a permis d'évaluer les comportements et pratiques des populations. Il en ressort que peu de personnes respectent toutes les mesures gouvernementales. Ainsi, 19,7% d'hommes et 23,2% de femmes parmi les populations enquêtées, déclarent avoir respecté toutes les mesures gouvernementales édictées, tandis que 80,3 % d'hommes et 76,8 % de femmes respectent au moins l'une des mesures édictées. Tout de même, l'application des mesures gouvernementales contre la pandémie de Covid-19 a conduit la plupart à développer du stress dans leur quotidien. L'anxiété liée à la peur d'attraper la Covid-19 est la principale source de stress (46%) déclarée par les répondant.e.s. et beaucoup plus pour les femmes (51,3%) que les hommes (41,4%). Les sources de stress renvoient à l'anxiété due à la peur d'attraper la maladie, à la restriction de participation aux activités sociales, au fonctionnement du ménage et aux difficultés économiques.

Il faut dire qu'avec la crise sanitaire et l'entrée en vigueur des mesures gouvernementales, une baisse généralisée de l'activité économique a été

---

<sup>106</sup>BUCREP, Evaluation rapide de l'impact genre de la Covid-19 sur les conditions de vie des hommes et des femmes au Cameroun, 2020.

<sup>107</sup>Groupe de Travail VBG Cameroun, rapport de l'évaluation rapide de l'impact du covid-19 sur les VBG et services de santé sexuelle et reproductive dans les régions du littoral et de l'ouest, juillet 2020

constatée avec un impact négatif sur le panier de la ménagère. Presque toutes les activités informelles autour des écoles, des lieux de culte, relatives à l'organisation d'évènements sociaux ont été suspendues. Les Petites et Moyennes Entreprises PME dirigées par les femmes ont pour la plupart connu un ralentissement de leurs activités (salon de coiffure, bar/restaurant, etc.). De plus, le capital financier soutenant ces activités a été entamé pour subvenir aux besoins des ménages. Par ailleurs, la réduction du nombre de passagers dans les transports publics a de manière insidieuse conduit à l'augmentation du coût de transport et contribué à la baisse des revenus des populations et notamment des femmes revendeuses «bayam sallam».

Par extension, on observe la hausse des prix des produits de première nécessité et des vivres frais sur les marchés avec un impact négatif sur le panier de la ménagère. Les populations enquêtées déclarent que leur revenu a subi un effet négatif, soit en termes de diminution (41%), de perte (14,1%) ou de suspension (7,8%). Cet effet négatif sur le revenu est déclaré aussi bien par les femmes que les hommes.

L'étude menée par le Groupe de travail VBG Cameroun quant à elle s'est penchée sur l'évaluation rapide de l'impact du COVID-19 sur les VGB et services de santé sexuelle et reproductive dans les régions du Littoral et de l'Ouest en Juillet 2020. Elle a abouti aux conclusions suivantes :

- \* Les tendances de risque de VBG les plus probables auxquelles les femmes et filles seraient exposées en cas de restriction de déplacement dû à la COVID-19 sont entre autres : Violence domestique (62%), Accès réduit aux moyens de subsistance (56%) et sexe de survie (14%) ;
- \* La pandémie de la COVID 19 a eu une incidence sur la façon dont les prestataires fournissent les services, (51% limitation du nombre de personnes à offrir ou bénéficier d'un service, 46% Adaptation de nouvelles stratégies d'intervention, 36% Annulation de certaines activités et comme mesure d'atténuation des risques utilisation des kits barrières anti covid-19 lors des interventions) ;
- \* Les systèmes de soutien alternatifs suggérés par les communautés pour accéder au soutien lié à la VBG en cas de restriction de déplacement dû à la COVID-19 sont : Soutien par le biais du point focal communautaire (31%), support en ligne (25%) ;
- \* Les femmes et filles des communautés affectées ont très peu accès à des téléphones portables soit 31% et 54% des cas à internet ;
- \* 62% de formations sanitaires ne disposent pas d'un ensemble complet de kits post-viol pour la gestion clinique des cas de viol ;
- \* Dans 54% de cas, la formation sanitaire ne dispose pas des kits SR. Pour celles qui en disposent, les kits SR disponibles sont les suivants : kit d'accouchement, kit de césarienne, kit de réanimation, contraceptifs,

- ocytosine, les kits ISTs, DIU, Jadelle & depo ;
- \* 87% des répondants n'ont pas reçu une formation ou une orientation sur les concepts fondamentaux et les principes directeurs de la VBG depuis la survenue de la COVID 19 ;
  - \* 87% des IDPs ont déclaré avoir été sujets d'une VBG dont 52% sont des violences psychologiques, 21 % de violences domestiques, 13% de violences sexuelles ;
  - \* Depuis la covid-19, les PDIs ont déclaré avoir des difficultés d'accès aux services de base suivant : kit barrière anti-Covid-19 (65%), kit sanitaire pour hygiène menstruelle/kit de dignité des filles et femmes (34%), intrants de planning familial (22%) et service de santé maternelle (30%).

En termes de stratégies, les deux études ont permis de relever que : les hommes, comparativement aux femmes, déclarent principalement adopter des stratégies visant la stabilité financière (par exemple recours à l'emprunt), tandis que les femmes quant à elles, déclarent majoritairement opter pour des stratégies en lien avec la gestion quotidienne du ménage (par exemple, suspension des achats non essentiels, réduction de la ration alimentaire).

Enfin, la pandémie affecté le rôle reproductif de la femme puisque le regroupement prolongé des membres de la famille dû au confinement augmente les besoins de consommation des ménages ; le problème étant plus criant dans les familles monoparentales dirigées par les femmes.<sup>109</sup>

#### • **Principaux défis**

Très souvent, les flambées épidémiques affectent différemment les femmes et les hommes, les filles et les garçons, en raison du sexe, mais aussi des inégalités de genre préexistantes. Les filles, les garçons, les femmes et les hommes sont tous exposés à des risques différents étant donné les rôles différents qu'ils jouent dans la famille et dans la communauté. Les inégalités entre les sexes qui existaient avant la crise du Coronavirus signifient également qu'ils auront des capacités d'adaptation différentes et des aptitudes distinctes pour se relever. La compréhension de ces différences est essentielle pour façonner des interventions efficaces et équitables pour toutes et tous.

En outre, les femmes pourraient être davantage susceptibles d'être infectées par le virus, du fait qu'elles sont les principales pourvoyeuses de soins auprès des enfants, des personnes âgées et des membres de la famille qui sont malades. De même, les filles, qui contribuent à ces tâches, seraient plus susceptibles d'être

exposées que les garçons. En outre, la plupart des travailleurs du secteur sanitaire et social étant des femmes, celles-ci seront particulièrement exposées en raison de leurs contacts avec les personnes atteintes de COVID-19 et des soins qu'elles leur prodiguent. A cet effet, les défis portent sur la nécessité de :

- ▶ Conduire une étude nationale sur les dynamiques de genre face à la COVID 19 au Cameroun ;
- ▶ Renforcer les capacités des communautés, notamment les femmes/filles et les familles, les leaders traditionnels et religieux pour la prévention de la COVID 19 ;
- ▶ Apporter une assistance sous forme de prise en charge holistique (sanitaire, juridique, psychosociale et économique) aux femmes et filles et les familles en particulier les plus vulnérables (femmes infectées, survivantes de VBG, femmes vivant avec le VIH, femmes réfugiées et déplacées, travailleuses de sexe..) ;
- ▶ Renforcer les capacités de résilience des femmes et familles aux chocs issus de la COVID ;
- ▶ Développer une stratégie genre dans le plan de riposte national contre la COVID 19 ;
- ▶ Mettre à la disposition des formations sanitaires des kits post-viol pour la prise en charge clinique des viols Kit SR et intrants de Planning familial ; Renforcer l'approvisionnement des FOSA en matière de Kit SR ;
- ▶ Renforcer les capacités des prestataires de services sur les principes directeurs VBG, la gestion des cas des enfants survivants et personnes vivants avec un handicap, notamment dans le cadre de la pandémie COVID 19 ;
- ▶ Renforcer les capacités des prestataires de services en matière de collecte de données VBG, notamment en situation de COVID-19 ;
- ▶ Renforcer les mécanismes de communication, accès à l'information dans les communautés vivant dans les zones difficilement accessibles ;
- ▶ Mettre en place un système de référencement dans les 10 régions du pays ;
- ▶ Renforcer les capacités techniques et financières et équipements des prestataires de services en matière de gestion de cas à distance, en particulier l'utilisation de lignes vertes, média sociaux, l'utilisation de radios et de canaux similaires pour le partage d'informations sur la VBG et les services disponibles dans le contexte de COVID 19.

## CHAPITRE V : PROGRES VERS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) CONTEXTUALISES AU CAMEROUN



### V.1. Analyse du niveau d'ancrage Genre dans le processus de contextualisation des ODD

Le Gouvernement du Cameroun, sous le leadership du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) et avec l'appui du Système des Nations Unies, a entamé depuis décembre 2015 le processus de localisation inclusive des ODD. Ce processus tire son fondement du paragraphe 55 de l'Agenda 2030 qui vise, pour chaque pays, à identifier les ODD et les cibles pertinentes au regard de son contexte national, de ses politiques et priorités de développement. A l'issue de ce processus, 153 cibles sur 169 ont été contextualisées pour le cas du Cameroun.<sup>110</sup>

<sup>110</sup>MINEPAT, Document National de Contextualisation et de Priorisation de ODD au Cameroun, 2019

S'agissant de l'ODD 5 « Égalité entre les sexes » spécifique au genre, le Cameroun a retenu toutes ses cibles à savoir :

- ▶ **5.1** Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes et des filles ;
- ▶ **5.2** Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation ;
- ▶ **5.3** Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine ;
- ▶ **5.4** Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national ;
- ▶ **5.5** Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité ;
- ▶ **5.6** Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement et le Programme d'Action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi ;
- ▶ **5.a** Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne ;
- ▶ **5.b** Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes ;
- ▶ **5.c** Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

En marge de celles-ci, plusieurs autres cibles, adressant spécifiquement les questions de genre, ont également été contextualisées notamment les cibles des ODD 1, 2, 3, 4, 6, 8, 10, 11, 13 et 16, les autres ODD restant neutres vis-à-vis des questions de genre et parfois « Gender blind ».

**Tableau 9 : Cibles contextualisées spécifiques au genre (Hormis ODD 5)**

ODD	
ODD 1	<b>1.4.</b> D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance.
	<b>1.b.</b> Mettre en place aux niveaux national, régional et international des principes de politique générale viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté
ODD 2	<b>2.2.</b> D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.
	<b>2.3.</b> D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.
ODD 3	<b>3.1.</b> D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.
	<b>3.7.</b> D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.
ODD 4	<b>4.1.</b> D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.
	<b>4.2.</b> D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.
	<b>4.3.</b> D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.
	<b>4.5.</b> D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.
	<b>4.6.</b> D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.
	<b>4.a.</b> Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous.

<b>ODD 6</b>	<b>6.2.</b> D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.
<b>ODD 8</b>	<b>8.5.</b> D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
	<b>8.8.</b> Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.
	<b>8.7.</b> Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.
<b>ODD 10</b>	<b>10.2.</b> D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.
<b>ODD 11</b>	<b>11.2.</b> D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.
	<b>11.7.</b> D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.
<b>ODD 13</b>	<b>13.b.</b> Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.
<b>ODD 16</b>	<b>16.2.</b> Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

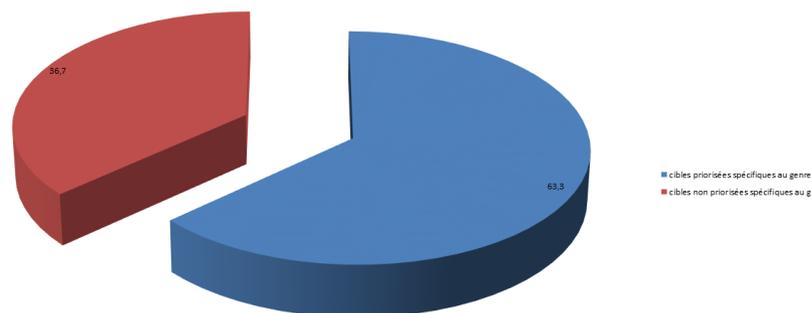
Source : Compilation étude

Au regard de ce tableau, force est de relever que le nombre de cibles ayant un lien avec le genre représente 19,6% de l'ensemble des cibles contextualisées.

Eu égard au fait que les cibles contextualisées ne seront pas mises en œuvre de manière simultanée, mais d'une manière progressive, l'une des innovations majeures introduite dans l'Agenda 2030 concerne le processus de priorisation des cibles contextualisées.

S'agissant des 30 cibles contextualisées spécifiques au genre, le Cameroun a priorisé 19 cibles, soit 63,33% des cibles contextualisées spécifiques au genre et 16,52% de toutes les cibles priorisées.

**Figure 5 : Répartition des cibles contextualisées intégrant le genre**



Source : Compilation Etude

## **V.2 Analyse des progrès réalisés vers l'atteinte des ODD ciblant le genre**

### **V.2.1 Avancées dans la mise en œuvre de l'ODD 5**

L'objectif 5 est d'autonomiser les femmes et les filles afin qu'elles atteignent leur plein potentiel, ce qui nécessite d'éliminer toutes les formes de discrimination et de violence contre elles, y compris les pratiques préjudiciables. Il cherche à garantir qu'elles aient un meilleur accès à la santé sexuelle et procréative, que le travail non rémunéré qu'elles fournissent soit reconnu à sa juste valeur, qu'elles aient pleinement accès aux ressources de production et jouissent d'une participation égale à celle des hommes à la vie politique, économique et publique.

La situation de mise en œuvre de l'ODD 5 en 2019 se présente comme suit<sup>111</sup>:

<sup>111</sup>Cameroun, Rapport sur la situation des indicateurs des Objectifs de Développement Durable au Cameroun, 2019

Tableau 10 : Avancées dans la mise en œuvre de l'ODD 5

Cibles ODD 5	Indicateur	Situation actuelle
<p><b>5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles</b></p>	<p>Présence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe</p>	<p>Le Cameroun a ratifié le 23 août 1994, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF). Il a par ailleurs ratifié le Protocole additionnel à la CEDEF le 7 janvier 2005, lequel est entré en vigueur le 7 avril de la même année, ainsi que le Protocole de Maputo relatif aux droits des femmes en Afrique en 2009.</p> <p>Au niveau national, la Constitution du 18 janvier 1996 révisant celle du 12 juin 1992, précise entre autres que les textes Conventionnels internationaux, ratifiés par le Cameroun, sont appliqués dans l'ordre interne et opposables erga omnes.</p> <p>Les instruments juridiques de mise en œuvre en vigueur pour assurer la promotion, le respect et le suivi de l'application des principes d'égalité et la non-discrimination sont : le Code Pénal, le Code de procédure pénale, le Code civil et l'Ordonnance de 1981 sur les personnes et la famille etc.</p>
<p><b>5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation</b></p>	<p>Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge</p>	<p>Au moins cinq femmes sur dix âgées de 15 à 49 ans (52,6%), ayant vécu en couple ont subi une forme de violence infligée au cours des 12 mois précédant l'enquête MICS par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire en 2014.</p> <p>En 2014, les formes de violence conjugale dont ont été victimes les femmes en couple, ont porté sur la violence émotionnelle ou psychologique (47,2%), qui se manifeste par le rejet, le sentiment de terreur, de peur et les insultes ou injures ; la violence physique (30,8%) et sexuelle (13,5%).</p>
<p><b>5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine</b></p>	<p>Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans</p>	<p>En 2014, une femme sur dix âgée entre 20 et 24 ans était mariée ou en couple avant l'âge de 15 ans.</p> <p>Elles sont trois femmes sur dix âgées entre 20 et 24 qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans.</p> <p>Le milieu rural est propice à cette pratique avec des proportions largement au-dessus de la moyenne nationale. Les femmes sans niveau d'éducation sont les plus touchées par le mariage précoce. En effet, près de trois femmes sur cinq (59,4%) d'entre elles âgées de 20 à 24 ans, ont été mariées avant l'âge de 18 ans.</p>

<p><b>5.5 : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité</b></p>	<p>Proportion des femmes occupant des postes de décision</p>	<p>Le Cameroun, dans sa politique de promotion de l'aspect genre, veille à la participation de la femme dans les instances de prise de décision. Dans le quinquennat 2013-2018, un sénateur sur cinq (20%) est une femme. La chambre basse compte 55 femmes (30,5%) sur 180 députés. Dans les communes, 8,33% des maires sont des femmes et 31,8% de femmes occupent le poste d'adjoint au maire. Dans la sphère du commandement territorial, les femmes représentent en 2015, environ 6% des effectifs. Elles se retrouvent soit au poste de secrétaire général de région, soit Préfet, Sous-Préfet ou leur adjoint.</p>
<p><b>5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi</b></p>	<p>Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans utilisant une méthode de contraception</p>	<p>En 2018, 19% de femmes âgées entre 15 à 49 ans en union utilisent une méthode quelconque de contraception. Cette proportion est en baisse de 15 points par rapport à 2014. Quelque soit la période d'observation, l'usage de la contraception est plus répandu en milieu urbain. La santé reproductive implique la possibilité d'avoir une sexualité responsable, satisfaisante et sûre, ainsi que la liberté pour les personnes de choisir d'avoir des enfants.</p>
	<p>Existence de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ans ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine</p>	<p>Des dispositions législatives et réglementaires pour garantir aux femmes et aux hommes un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine notamment (i) la Constitution 1996 du Cameroun (dispositions des articles 2 et 3), (ii) la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, etc.</p>
<p><b>5. a : Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne</b></p>	<p>Existence d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres</p>	<p>Il existe un cadre juridique garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres... C'est le cas du Décret No 76/165 du 20 avril 1976 fixant les conditions d'obtention du titre foncier modifié et complété par le Décret No 2005/481 du 16 décembre 2005.</p>

<b>5. b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes</b>	Proportion de la population possédant un téléphone portable	Au départ un luxe, son utilité a rendu sa possession, une nécessité pour tous. En 2014, plus de sept personnes sur dix (72,3%) possèdent un téléphone portable au Cameroun, bien qu'on relève une baisse en 2016. Selon le sexe, elles sont 66,3% de femmes contre 79,4% d'hommes âgés de 15 ans et plus possédant un téléphone portable en 2014. Sur le plan géographique, 60% de la population rurale possèdent un téléphone portable contre 85,1% en milieu urbain. Sur le plan régional, plus de la moitié des populations âgées de 15 ans et plus possèdent un téléphone portable.
--	---	---

Source : Compilation Etude

## V.2.2 Avancées dans la mise en œuvre des autres ODD

Du fait que les questions de genre sont transversales, le Cameroun a également noté quelques avancées dans la prise en compte du genre dans les autres ODD. La situation en 2019 se présente comme suit<sup>112</sup>:

Tableau 11 : Avancées en matière de genre dans la mise en œuvre des autres ODD

Autres Cibles ODD	Indicateur	Situation actuelle
<b>3.2. D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles</b>	Prévalence du VIH/Sida (15-49 ans)	Bien que la prévalence du VIH/SIDA ait diminué sur l'ensemble du territoire national depuis 2004, il convient toutefois de relever qu'en 2018, la prévalence du VIH/SIDA chez les femmes (3,4%) est supérieure à la moyenne nationale de la population de 15 à 49 ans.
<b>3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux</b>	Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	En 2014, la proportion de femmes en âge de procréer qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale est de 21%. Cette proportion est très faible dans les régions de l'Adamaoua (10,1%) et l'Extrême-nord (4,5%), les autres régions étant au-dessus de cette moyenne nationale. L'utilisation des méthodes modernes de planification familiale est également moins répandue en milieu rural (16,3%) par rapport au milieu urbain (26,7%)
	Taux de fécondité chez les adolescentes 15 à 19 ans pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	En 2014, le taux de fécondité chez les adolescentes de 15 à 19 ans est estimé à 119 pour 1 000 adolescents du même groupe d'âge. Ce taux est plus élevé en milieu urbain (169 pour 1000) qu'en milieu rural (76 pour 1000).

<sup>112</sup>Cameroun, Rapport sur la situation des indicateurs des Objectifs de Développement Durable au Cameroun, 2019

<p><b>3.a Renforcer l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac</b></p>	<p>Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans</p>	<p>La prévalence en 2014, à l'usage du tabac à fumer est de 11% chez les hommes de 15-49 ans et de 0,3% chez les femmes de la même tranche d'âges.</p>
<p><b>4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles</b></p>	<p>Taux d'achèvement au cycle primaire</p>	<p>En 2017, moins de trois élèves sur quatre (73%) ont achevé le cycle primaire contre 78% à la fin de l'année scolaire 2015-2016. Cette baisse peut être imputable aux troubles sociopolitiques dans le Nord-ouest et le Sud-ouest, ainsi qu'aux phénomènes de Boko Haram. Ces régions dites d'éducation prioritaire ont un taux d'achèvement (66,7%) situé en dessous de la moyenne nationale contre 81,8% pour d'autres régions « hors éducation prioritaire ». S'agissant du sexe, le taux d'achèvement du cycle primaire est de 72,6% chez les filles et 79,4% chez les garçons en 2016.</p>
<p><b>4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire</b></p>	<p>Taux brut/ net (4- 5ans) de préscolarisation</p>	<p>Au Cameroun en 2017, le taux brut de préscolarisation se situe à 37%. Il est important de relever que par rapport à 2016, ce taux a baissé en de 2,2 points. La préscolarisation est un phénomène observé dans les régions du Centre, Littoral et Nord-ouest avec un taux supérieur à la moyenne nationale. Par rapport au sexe, il n'existe pas de disparité entre la préscolarisation des filles et celle des garçons</p>
<p><b>4.3 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle devrait être possible.</b></p>	<p>Taux brut de scolarisation au primaire</p>	<p>Le taux brut de scolarisation au primaire s'est régulièrement amélioré au cours de ces dernières années pour atteindre 123% en 2016. Ce taux traduit le fait que le système éducatif Camerounais favorise la scolarisation d'enfants n'ayant pas l'âge officiel pour le primaire (moins de 6 ans ou plus de 11 ans). Toutefois, des disparités liées au sexe existent. L'indice de parité fille/garçon est de 0,9 dans le primaire. Ce qui signifie que l'on a 9 filles pour 10 garçons inscrits au primaire.</p>
<p><b>4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle</b></p>	<p>Indice de parité fille/garçon au primaire</p>	<p>Le taux brut d'admission au primaire en 2015/2016 est de 133%. L'indice de parité sexe du taux d'admission au primaire est de 0,92.</p>

<p><b>4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter</b></p>	<p>Taux d'alphabétisation des 15-24 ans</p>	<p>Le taux d'alphabétisation est de 83% au Cameroun en 2017. Plus de deux tiers (68%) des jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans savent lire le français ou l'anglais. En milieu urbain, le taux d'alphabétisation est de 85% contre 48% en milieu rural. Dans la population masculine de 15 à 24 ans, il est de 83% au niveau national. Ce taux est particulièrement bas chez les femmes des régions du Nord (30%), de l'extrême-nord (32%) et de l'Adamaoua (47%).</p>
<p><b>4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement</b></p>	<p>Proportion des enseignants qualifiés au primaire</p>	<p>Le Cameroun a mis l'accent sur la formation des enseignants surtout dans l'éducation de base. Plus de la moitié (55,8%) des enseignants du primaire sont qualifiés. L'on rencontre une plus grande proportion de femmes qualifiées (58,7%) que d'hommes (52,4%) dans ce corps de métier.</p>
<p><b>8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers</b></p>	<p>Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles</p>	<p>Le secteur informel non agricole est le plus grand pourvoyeur d'emploi au Cameroun. La part de l'emploi informel dans le secteur non agricole était de 72,2% en 2016. Les femmes enregistraient la proportion la plus élevée (76,1%) relativement à celle des hommes (69,1%).</p>

<p><b>8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale</b></p>	<p>Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap</p>	<p>La rémunération fait référence aux revenus réguliers reçus des employeurs, en espèce ou en nature. L'écart salarial entre hommes et femmes mesure le niveau où les salaires des hommes sont différents de ceux des femmes et par conséquent, directement s'attaque à l'objectif de « rémunération égale pour travail de valeur égale ». Le salaire horaire moyen est plus élevé dans les milieux urbains (627,9FCFA) que dans les zones rurales (482,2FCFA) et on remarque que les hommes perçoivent un salaire horaire moyen plus élevé que celui des femmes (496,4FCFA). De plus, les travailleurs de la tranche d'âge 35-64 ans reçoivent le plus haut salaire horaire moyen et on constate que, plus le niveau d'instruction est élevé, plus le salaire est élevé avec 1048,0FCFA au niveau supérieur contre 659,9FCFA au niveau non scolarisé.</p>
	<p>Taux de chômage par sexe, âge et type de handicap</p>	<p>Au niveau national, le taux de chômage au sens du BIT était estimé à 2,6% en 2016 contre 3,3 en 2014. C'était en zone urbaine que ce taux était plus élevé (6,7%). Les femmes (3%) sont plus touchées par le chômage que les hommes (2%) au Cameroun. Suivant l'âge, le pic du chômage (6%) est enregistré dans la tranche d'âge de 15- 24 ans. Les personnes handicapées (5,8%) sont plus touchées par le chômage que les autres.</p>
<p><b>8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation</b></p>	<p>Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation</p>	<p>En 2016, environ un jeune sur cinq (19%), âgés de 15 à 24 ans, non scolarisé était sans emploi. Le risque d'être en chômage est plus élevé dans la population féminine (23%). Le milieu urbain concentre 21,5% de jeunes âgés de 15 à 24 ans, non scolarisés et sans emplois par rapport au milieu rural 16%.</p>
<p><b>8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes</b></p>	<p>Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et par âge</p>	<p>La proportion d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent par sexe et par âge a presque doublé sur la période 2014 à 2016, en passant de 17,0% à 24,0%. Suivant le milieu de résidence, cette proportion est plus élevée en zone rurale (32,0%) qu'en zone urbaine (7,6%). Certaines régions présentent des proportions situées au-dessus de la moyenne nationale; il s'agit notamment des régions du Nord (44,8%), de l'Extrême-Nord (40,2%) et de l'Ouest (33,3%).</p>

<p><b>10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre</b></p>	<p>Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap</p>	<p>Environ 3 personnes sur 10 au Cameroun vivent avec des dépenses de plus de 50% inférieures à la dépense moyenne nationale. Dans l'ensemble des régions, au moins le cinquième de la population a des dépenses inférieures de plus de 50% à la dépense moyenne nationale, le phénomène étant plus prononcé dans certaines régions. Les trois régions septentrionales et la région du Nord-Ouest sont plus concernées par ce phénomène, la région du Sud étant la moins exposée. Dans les deux grandes métropoles, le phénomène est marginal.</p>
<p><b>13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés</b></p>	<p>Existence d'un appui spécialisé reçu aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités</p>	<p>Dans le cadre de la lutte contre les Changements Climatiques, la mise en œuvre du mécanisme REDD+ a été poursuivie notamment avec l'opérationnalisation du Secrétariat Technique REDD+ en 2016. La finalisation de la stratégie de communication REDD+ est disponible. Dans l'optique de privilégier les peuples autochtones et les femmes, la validation de la stratégie d'implication des peuples Autochtones dans le processus REDD+ a été faite, ainsi que la mise en place d'un Groupe de Travail National Genre pour la REDD+ et les changements climatiques.</p>
<p><b>16.1 Réduire nettement toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés</b></p>	<p>Pourcentage d'enfants de 1-14 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtiment corporel durant le mois dernier</p>	<p>La pratique de la violence envers les enfants demeure. En 2014, plus de huit enfants sur dix (85 %) âgés de 1 à 14 ans ont subi des agressions psychologiques ou des châtiments corporels. Par sexe, ces agressions ont concerné 85% de garçons et 84% de filles.</p>
<p>Pourcentage de femmes qui ont été forcées d'avoir leur premier rapport (20-29 ans)</p>	<p>En 2011, environ une femme sur 5 âgée de 20 à 29 ans a eu son premier rapport sexuel sans son consentement.</p>	

<p><b>16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions</b></p>	<p>Répartition des postes dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale</p>	<p>L'accès des femmes aux postes de maires et députés s'est globalement amélioré dans la sphère administrative. Dans la sphère communale, la législature 2013-2018, comprend 8% de femmes maires. Au parlement, la représentativité des femmes députés reste faible (31,1%), bien qu'en nette progression. Dans la chambre haute, les femmes sénatrices représentent 26% de 2018-2023. Dans le gouvernement, le nombre de femmes demeure faible par rapport à celui des hommes. En effet en janvier 2019, on a enregistré 19% de femmes ministres et assimilés en janvier 2019.</p>
---	--	---

Source : Compilation Etude

Au regard de ce qui précède, il convient de relever que le Cameroun a accompli des progrès considérables dans la prise en compte du genre tant au niveau de l'ODD 5 qu'au niveau des autres objectifs. Des efforts méritent encore d'être faits en matière de lutte contre les violences, lutte contre le mariage d'enfants, promotion des femmes dans la prise de décision, santé sexuelle et reproductive, accès des femmes à la terre, lutte contre la VIH chez les femmes et filles, scolarisation des jeunes filles dans les ZEP (Zones d'Education Prioritaire) et d'alphabétisation des adultes, lutte contre le chômage, notamment des jeunes et lutte contre la mortalité maternelle.

# CHAPITRE VI : CAUSES PROFONDES DES OBSTACLES QUI ENTRAVENT LES AVANCÉES DE L'ÉGALITÉ DES SEXES ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

## VI.1. Analyse des causes qui entravent les avancées en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes

L'environnement politique, économique et social du Cameroun est favorable à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. En effet, le Cameroun a toujours marqué une volonté politique de promouvoir toutes ses composantes sociales. Le préambule de la constitution du 18 Janvier 1996 affirme à cet effet que « Le Peuple camerounais... proclame que l'être humain, sans distinction de race, de religion, de sexe, de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés » ; « La nation protège et encourage la famille, base naturelle de la société humaine. Elle protège la femme, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées »<sup>113</sup>.

**Cependant, les femmes** sont encore les plus touchées par la pauvreté au Cameroun. Bien que le taux de pauvreté soit plus élevé dans les ménages dirigés par les hommes (38,9%) que dans ceux dirigés par les femmes (32,8%), il revient tout de même à constater qu'environ 37,7% de femmes vivent en-dessous du seuil de pauvreté en 2014, contre 37,2% des hommes. Cette situation est due à la taille élevée des ménages, au faible taux d'alphabétisation des femmes et à la forte présence des femmes dans le secteur informel et le secteur primaire, et dans certains cas, restreintes aux tâches ménagères ou aux activités de subsistances au détriment de la valorisation de leur niveau d'instruction sur le marché du travail.<sup>114</sup>

**Ainsi, les discriminations entre filles et garçons, femmes et hommes** restent un obstacle majeur au développement humain du Cameroun. L'Indice d'Inégalités de Genre est de 0,566 et le pays arrive au 150ème rang parmi les 189 pays classés par rapport à leur niveau d'inégalité entre les sexes (UNDP, Gender inequality index, 2017). L'indice d'inégalité révèle d'importantes disparités dans les trois dimensions clefs du développement humain que sont la santé reproductive, l'éducation et l'accès à l'emploi.

**A ces facteurs, la situation de la femme** est encore fortement influencée par le poids des coutumes et traditions qui parfois rivalisent le droit écrit. Ainsi, les mariages précoces et forcés, les violences sexuelles et basées sur le genre, les

---

<sup>113</sup>Loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant Constitution de la République du Cameroun

<sup>114</sup>INS, (EC-ECAM 2016, Edition 2018)

difficultés d'accès à l'héritage et à la terre sont des exemples.

**Par ailleurs, le contexte national** du Cameroun est marqué, depuis quelques années par la crise sécuritaire et des tensions sociopolitiques dans certaines localités du pays. La crise sécuritaire qui, jusque-là, était ressentie dans certaines localités de la région de l'Extrême-Nord entretenue par la secte terroriste Boko-Haram et dans la région de l'Est à cause de la crise sociopolitique en République Centrafricaine (RCA), a aussi touché les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Les femmes et les filles sont les plus exposées pendant ces crises à différentes formes de violences : physique, économique, morale et sexuelle. Ces situations d'urgence limitent et fragilisent leur accès aux services sociaux de base, comme l'éducation, la santé et l'économie. Aussi, les gains obtenus en termes de réduction des disparités de genre, notamment la mortalité maternelle, la scolarisation de la petite fille et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles connaissent tous des reculs. En outre, ces situations anéantissent les capacités économiques de ces dernières et les rendent plus vulnérables, tout comme elles impactent de façon négative les communautés d'accueil.

**En ce qui concerne, le cadre normatif**, le Cameroun est partie de la plupart des conventions et traités internationaux et régionaux qui assurent la protection et la promotion des droits des femmes. Sur le plan interne, l'on note des efforts au niveau de la prise en compte du genre dans le code électoral ou encore de l'alignement de certaines dispositions du Code pénal à la CEDEF et la répression de certaines atteintes à l'intégrité physique ou morale des femmes. Tout de même, il faut reconnaître que le Code Civil appliqué date de 1804 (Code napoléonien), la plupart des lois sur l'accès au foncier, le travail sont neutres par rapport au genre, et n'adressent pas suffisamment la situation des femmes. En outre, l'on note une résistance de la coutume, notamment en ce qui concerne les mariages précoces, le droit des femmes à l'héritage, les mutilations féminines et l'éducation de la jeune fille. Enfin, il sera question d'harmoniser les deux systèmes juridiques du pays hérités du Droit Français et de la Common Law.

**S'agissant des politiques nationales de développement**, les questions de genre ne sont pas suffisamment abordées et même bien comprises, puisqu'elles intègrent toutes les catégories vulnérables et réduisent cet aspect à quelques activités secondaires. Aussi, le présent profil genre représente une lueur d'espoir dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de développement. Il sera question de bâtir un cadre de mesure des performances en matière de genre dans sa mise en œuvre.

**Pour ce qui est des politiques sectorielles**, les questions de genre ne sont pas suffisamment adressées. Ainsi, le MINPROFF devrait mieux se positionner comme partenaire d'appui dans l'accompagnement des départements ministériels sectoriels dans la prise en compte du genre dans leurs politiques, programmes et projets. Il en sera ainsi de la budgétisation sensible au genre qui

n'est pas encore bien appropriée dans les cadres de dépenses à moyen terme malgré les différentes circulaires édictées par le Président de la République relatives à la préparation des budgets. Il faut dire que cette faiblesse est due moins à un manque de volonté des acteurs sectoriels, mais plus à la nécessité du développement d'outils appropriés et d'un renforcement des capacités.

Le processus de révision de la Politique Nationale Genre 2011-2020 est en cours. Mais ce document a connu une faible implémentation pour un certain nombre de raisons dont :

- \* L'insuffisante appropriation de la thématique genre par les départements ministériels sectoriels et l'absence de redevabilité de ceux-ci dans la mise en œuvre de la Politique Nationale en matière de Genre. Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille(MINPROFF) positionné au même niveau que lesdits ministères, ne dispose pas toujours de l'autorité appropriée pour demander des comptes aux autres ministères sectoriels ;
- \* La méconnaissance du contenu de la Politique Nationale Genre(NG) par les acteurs sectoriels et les collectivités décentralisées et l'absence d'un mécanisme efficace et fonctionnel de suivi de la mise en œuvre de ce document de référence ;
- \* L'absence de budget pour le financement des activités du plan d'action multisectoriel de la Politique Nationale de Genre(PNG) ;
- \* La faible prise en compte du genre dans les documents cadres, les programmes, projets et budgets nationaux, y compris la production des rapports genre par les ministères sectoriels ;
- \* Le dispositif genre et les modes opératoires actuels, notamment au niveau des points focaux, comportent des lacunes en termes d'efficacité ;
- \* L'implication limitée du Ministère en charge du Genre dans la préparation du budget public et le suivi de la mise en œuvre des programmes de développement ;
- \* L'absence de données multisectorielles fiables, actualisées et permanentes sur la situation de la femme et l'égalité de genres ; ce qui handicape sérieusement le suivi des progrès avec des indicateurs pertinents ;
- \* Très peu d'études nationales sur la situation des femmes et l'égalité des genres avec des données de références et cibles exactes et une faible vulgarisation des études disponibles ;
- \* Un faible suivi périodique des engagements internationaux souscrits par le Cameroun tant en ce qui concerne les instruments internationaux et régionaux (CEDEF, Maputo...) ainsi que des résolutions des conférences internationales et régionales dans ce domaine ;
- \* Une faible prospective dans l'opérationnalisation de la Politique Nationale de Genre à travers des plans d'actions annuels, mesurables et évaluables permettant d'apprécier les progrès au travers de données pertinentes ;
- \* La faible formation des acteurs nationaux en matière de genre.

**S'agissant du mécanisme genre**, il convient de noter que le Ministère de

la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) joue assez bien son rôle dans la définition et la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans ce domaine. Seulement, il manque à ce département suffisamment de pouvoir pour s'assurer de la prise en compte effective du genre et le suivi des engagements internationaux par les autres départements sectoriels. C'est pourquoi la mise en place d'un observatoire de l'égalité des sexes au Cameroun garde toute sa raison d'être.

**Par ailleurs, les points focaux et comités genre** ne fonctionnent pas de manière optimale. Leur rôle principal qui est d'assurer la veille, l'alerte, le conseil dans la mise en œuvre de la PNG au sein de leur ministère n'est pas accompli. L'on note une faible planification des activités, et surtout l'absence de ressources pour la mise en œuvre des activités planifiées. En outre, les rencontres sont épisodiques et sont plus consacrées à la célébration des journées internationales.

**Pour ce qui est des groupes de travail genre** tant au niveau des partenaires que du Système des Nations Unies, ces instances doivent être redynamisées et jouer pleinement leur rôle en matière de prise en compte du genre au sein des structures qu'ils représentent.

**Le Cameroun regorge une société civile dynamique.** L'on note plusieurs intervenants dans ce domaine. Seulement, leurs actions sont éparses, peu cohérentes et parfois s'opposent aux orientations gouvernementales. Il faudrait donc asseoir un cadre de concertation des acteurs de la société civile intervenant dans ce domaine et orienter les actions dans la mise en œuvre de la PNG qui constitue le cadre de référence des interventions dans ce domaine. Également, le pays ne dispose pas d'un cadre de travail dans lequel l'on rencontre tous les acteurs travaillant dans ce domaine. D'où la nécessité d'institutionnalisation d'un forum national annuel sur la femme en prélude aux rencontres internationales.

**Enfin, la question du financement du genre** reste un problème épineux. Le Ministère en charge du genre comporte l'un des plus petits budgets (2% de l'enveloppe globale du gouvernement). L'option serait de se retourner vers les partenaires nationaux et internationaux pour mobiliser des ressources additionnelles permettant de combler les gaps actuels. A ce niveau, le secteur privé et les organisations philanthropiques pourraient être intéressées sur la thématique.

## **VI.2. Conclusion et recommandations**

L'élaboration du Profil Genre Pays a permis de mettre en exergue l'existence d'un contexte particulièrement dynamique pour l'institutionnalisation du genre au Cameroun. De grands efforts ont été réalisés en termes de cadre institutionnel, stratégique, et juridique pour le genre, au niveau sectoriel et pour certains thèmes transversaux.

**Des courants contraires semblent pourtant entraver ce processus**, entre autres, l'opérationnalité limitée du cadre institutionnel mis en place, des confusions et une application difficile des aspects genre dues à la multitude des politiques et stratégies et quelques lacunes en matière juridique et des actions éparses et non capitalisés. L'appropriation sectorielle de la dimension du genre n'est pas tout à fait acquise, et les données désagrégées selon le genre font encore défaut. L'explication tient à la faible coordination des interventions de tous les acteurs évoluant dans le domaine du genre.

**En définitive, les principaux facteurs de blocage du processus** pourront être levés par une meilleure coordination et communication autour des thèmes suscitant des débats, des actions de plaidoyer et de sensibilisation en faveur de l'équité et de la justice, et surtout d'éducation pour faire valoir ces valeurs égalitaires femme-homme, et atteindre ainsi un niveau appréciable de développement humain durable.

**Au regard de la situation sus décrite et des enjeux et défis** relevés, l'intégration systématique du genre dans la mise en œuvre des quatre piliers retenus par la SND 30 passera par la considération des questions systémiques identifiées par ce cadre de développement, à travers des actions spécifiques liées au cadre politique, institutionnel et normatif, aux différents secteurs verticaux et transversaux, mais aussi dans un cadre plus global, en synergie avec les interventions des différents acteurs et partenaires.

Fort de ce constat, les principales recommandations sont les suivantes :

#### **AU GOUVERNEMENT :**

- ▶ Compléter le dispositif institutionnel en matière de genre au Cameroun en mettant en place un observatoire de l'égalité des sexes. L'observatoire aura ainsi un rôle de consultation, d'observation, d'évaluation, de dialogue, de concertation, de régulation et de coordination en matière de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme au Cameroun ;
- ▶ Revoir les mécanismes genre au sein des départements ministériels en instituant des cellules genre au niveau du cabinet (structures techniques et légères) , dans les commissariats et postes de gendarmerie , élaborer un nouveau cahier de charge et renforcer les capacités des membres ;
- ▶ Soutenir la réalisation d'un audit genre au sein des ministères sectoriels assorti de l'analyse selon le genre des politiques, stratégies et plans d'actions sectoriels existants ;
- ▶ Finaliser la stratégie de planification et budgétisation sensibles au genre. Il s'agira de requérir : (i) une assistance technique pour élaborer les différentes procédures en vue intégrer le genre à chaque étape du processus budgétaire, notamment la prise en compte du genre dans les budgets-programmes et l'élaboration des rapports genre ; (ii) une

assistance technique pour former les agents du MINPROFF et des autres structures étatiques concernées à chaque niveau, pour la compréhension de l'approche de PBSG, et pour pouvoir mettre en pratique les procédures, si possible avant le début de l'élaboration de la loi de finances 2022 ;

- ▶ Elaborer et mettre en œuvre une stratégie genre dans la décentralisation et la gouvernance locale en collaboration avec le FEICOM, le CEFAM et les CTD ;
- ▶ Elaborer un programme phare sur la promotion des opportunités économiques des femmes soutenu par le Gouvernement et ses partenaires sur 5 ans. Ce programme va aborder les volets secteur rural, entrepreneuriat, secteur informel national et transfrontalier et services financiers ;
- ▶ En vue du renforcement du pouvoir économique des femmes, il est déterminant de pouvoir mettre à la disposition des femmes entrepreneures un système approprié et efficace pour le financement de leurs activités génératrices de revenus ou d'entreprise. Une étude peut aider à identifier et mettre en place ce système de financement ;
- ▶ Elaborer des outils de suivi du genre dans la mise en œuvre de la SND 30 à travers un dispositif de suivi des indicateurs genre de la SND 30 y compris des ODD et assurer un suivi annuel ;
- ▶ Réviser la Politique Nationale de Genre (PNG) y compris son plan multisectoriel, assurer son appropriation et sa mise en œuvre à travers des actions ciblées dans les plans et programmes sectoriels ; institutionnaliser les rapports genre à présenter par les sectoriels au Parlement. L'on pourrait commencer par certains ministères pilotes et passer à l'échelle. A cet effet, une sous-commission genre pourrait être instituée au parlement pour mieux examiner ces questions ;
- ▶ Mener une étude sur l'entrepreneuriat féminin des secteurs formel et informel, axée sur les besoins et contraintes spécifiques des femmes entrepreneures, dont l'analyse des normes de genre dans la production, y compris le budget-temps, l'accès aux ressources productives (incluant l'accès au financement), les barrières à l'accès aux marchés et à l'information ainsi que les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur leur productivité et les obstacles et possibilités des entrepreneures agricoles pour passer de l'agriculture à l'agro-industrie qui valorise l'ensemble de la chaîne de valeurs ;
- ▶ Poursuivre le processus de ratification des principaux instruments protégeant les femmes ; Accélérer le processus d'adoption du Code des personnes et de la Famille et examiner la possibilité d'une loi spécifique adressant les violences sexistes et sexuelles y compris à l'endroit des enfants ;
- ▶ Mettre en place les dispositifs institutionnels et juridiques nécessaires pour mieux intégrer le genre dans les politiques publiques, notamment par la préparation et l'adoption d'une loi-cadre pour l'égalité réelle femmes-hommes au Cameroun ;

- ▶ Engager des mesures permettant un meilleur accès des femmes à la terre en assurant une parité femmes-hommes jusqu'à la titrisation dans les réformes prévues ;
- ▶ Inclure dans la politique de développement du secteur privé des mesures novatrices qui puissent organiser et encadrer le secteur informel, tenant compte des besoins/contraintes spécifiques des femmes entrepreneures, outre l'application des actions prévues dans la SND 30 pour le travail décent ;
- ▶ Renforcer les capacités du personnel judiciaire pour (i) une plus grande maîtrise de l'arsenal juridique (instruments internationaux, régionaux et nationaux) sur les droits de la femme, (ii) la révision/reformulation de certaines dispositions légales qui sont contradictoires avec ces droits ou pour combler certains vides juridiques à ce sujet et (iii) la référence et l'application des dispositions du Droit positif en prééminence sur les règles coutumières. Le renforcement des capacités des membres du pouvoir législatif sur les droits de la femme est aussi nécessaire ;
- ▶ Renforcer le rôle du parlement dans le suivi genre dans les politiques, programmes et budgets publics ;
- ▶ Renforcer la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBC) : Il s'agit ici de légiférer sur l'interdiction des violences sexuelles, les Mutilations Génitales Féminines(MGF), intégrer des modules sur cette thématique dans la formation du futur personnel judiciaire, faire un état des lieux national sur les violences faites aux femmes en temps de paix et en période de conflits, et procéder à une large diffusion de la Résolution 1325 des Nations Unies ;
- ▶ Renforcer la prise en compte du genre dans les plans et budgets nationaux par l'élaboration/finalisation de la stratégie et son application effective dans les ministères pilotes pour la préparation de la Loi de finances (prise en compte de la PBSG dans les budgets-programmes et élaboration du Rapport Genre). En plus des instructions précises émanant du MINPROFF, des renforcements de capacités et des suivis étroits sont à effectuer pour une mise en pratique rapide de la PBSG ;
- ▶ Assurer l'émergence d'un réel entrepreneuriat féminin dynamique fort. Il faudrait créer un mécanisme institutionnel (guichet spécial) et financier (mise en place d'un fonds d'affection pour le renforcement des capacités économiques sous l'égide de la Primature) pour l'entrepreneuriat féminin, s'assurer que la stratégie nationale de micro-finance intègre des mesures volontaristes pour améliorer l'accès des femmes rurales aux services financiers, et augmenter le montant des crédits qui leur sont accordés et de mobiliser des fonds pour servir de mécanisme de garantie dans les banques afin de cautionner les prêts en faveur des femmes entrepreneures ;
- ▶ Renforcer l'accès des femmes à la terre par la concrétisation de la volonté de justice sociale exprimée par le Gouvernement, en adoptant un code foncier et domanial genre sensible ;

- ▶ Adopter une loi sur les quotas en matière de gouvernance et prise de décision. Il peut s'agir d'un décret qui vient repréciser les dispositions du code électoral en la matière ;
- ▶ Réviser le Plan d'Action national 1325 sur Femmes, Paix et Sécurité et assurer sa mise en œuvre effective à travers des secrétariats dans les 10 régions ;
- ▶ Susciter une volonté politique de la prise en compte du genre au niveau local : La prise en compte du genre dans le processus de décentralisation appelle la responsabilité première des organes dirigeants c'est-à-dire le conseil municipal et les exécutifs. A date, l'on note encore un désintérêt de certains maires et leur conseil municipal pour la promotion des femmes. Les questions de genre devraient être perçues comme une contingence et non une faculté (on peut faire ou ne pas faire) ;
- ▶ Développer des compétences nationales en genre : La formation, mieux la sensibilité genre, demeure encore un sérieux handicap dans l'institutionnalisation de cette approche au Cameroun. Aussi, il est nécessaire d'élaborer des plans de formation des décideurs et des populations dans ce domaine ;
- ▶ Renforcer la prise en compte du genre dans les processus de planification et de budgétisation du développement au niveau local : Il s'agira ici de s'assurer que les plans communaux de développement, y compris les budgets y afférents sont genres sensibles. Cette démarche passe par l'intégration de cette perspective dans tout le cycle de planification, programmation, budgétisation et de suivi-évaluation ;
- ▶ Asseoir une culture de redevabilité vis-à-vis des questions de genre au sein des CTD : A tous les niveaux, les gestionnaires doivent rendre compte de l'application du genre. L'on pourra par exemple utiliser des marqueurs genre pour la notation des projets ou des communes et conditionner le financement au respect de cette exigence ;
- ▶ Redynamiser les réseaux d'associations en les canalisant pour en faire de vrais pôles de développement des femmes au niveau local ;
- ▶ Assurer l'égalité des genres au sein des équipes communales et régionales : L'égalité des genres au sein des équipes consiste à recruter des femmes et filles qualifiées à des postes élevés. Les principes de quotas ou de parité genre sont nécessaires à tous les niveaux.

## **AU SYSTEME DES NATIONS UNIES**

- ▶ Poursuivre ses programmes en matière de gouvernance, autonomisation économique, lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG), action humanitaire, femmes paix et sécurité. Le volet Education de Seconde Chance, Suivi des engagements internationaux et Planification et Budgétisation Sensibles au Genre devraient constituer des axes programmatiques prioritaires pour le pays. Mettre également un accent particulier sur les questions de santé de la mère hormis (SR) et les questions

- d'hygiène menstruelle et VIH qui ont été un succès par le passé ;
- ▶ Soutenir le Gouvernement dans la mise en œuvre et le suivi de la PNG, des plans nationaux de la CSW et de la CEDEF, les ODD contextualisés et autres engagements internationaux ;
  - ▶ Appuyer le renforcement des capacités nationales en matière de genre, PBSG, droits humains des femmes... ;
  - ▶ ONU Femmes devrait renforcer son rôle de coordination des aspects genre au sein de l'UNCT en coordonnant le développement des programmes conjoints et assurant un leadership accentué dans le UNCTG et le GTEG (Groupe genre du CMP), et en encadrant les plateformes des OSC sur le genre. Soutenir à cet effet l'organisation annuelle d'un forum national sur la femme en collaboration avec le MINPROFF ;
  - ▶ Aligner ses appuis au Gouvernement dans la mise en œuvre de la PNG en veillant à ce que ces appuis soient de nature à produire un impact certain évaluable à la fin d'un cycle programmatique ;
  - ▶ Appuyer les programmes de développement des mécanismes de financement adaptés aux besoins et à la typologie de femmes entrepreneures, et prenant en compte les résultats des études et approches développées par le programme de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI) ;
  - ▶ Développer avec le Gouvernement et les autres partenaires un programme phare sur l'autonomisation économique ;
  - ▶ Appuyer la révision de la stratégie nationale de lutte contre les VBG et assurer une meilleure coordination des interventions dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes ;
  - ▶ Appuyer la prise en compte du genre dans les plans communaux de développement et renforcer les capacités des responsables et populations sur cette thématique ;
  - ▶ Promouvoir la participation des femmes dans les processus de paix (prévention, résolution de conflits, consolidation de la paix) ;
  - ▶ Développer une stratégie coordonnée sur les questions de genre et de protection de la petite fille.

#### **AUX AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS DU CAMEROUN**

- ▶ Redynamiser le Groupe de Travail Genre pour accompagner le MINPROFF dans le pilotage et le suivi évaluation de la PNG et de son plan d'action, en particulier dans la mise en place de programmes de renforcement de capacités en matière de genre en son sein et au niveau national. Le GTEG devrait jouer un rôle de « veille qualité genre », aussi bien envers des PTF que des autres intervenants dans le domaine du genre ou ayant le genre comme thème transversal dans leurs interventions, c'est-à-dire qu'il devrait pouvoir donner en amont son appréciation sur le niveau et la qualité de la prise en compte du genre dans les projets et programmes des partenaires. Ses recommandations pourront être assorties d'appui conseil . Mais ce rôle ne

sera efficace que si les PTF et les différents intervenants reconnaissent au genre une place centrale dans le développement du Cameroun. Le GTEG pourrait mettre à la disposition du MINPROFF et du futur Observatoire Égalité des Sexes son expertise en vue d'effectuer régulièrement des études et des recherches sur des thèmes d'actualité liés au genre, et de faire le suivi de la situation globale du genre au Cameroun, attirer l'attention de toutes les parties concernées sur des questions de genre pertinentes et les mesures qu'il sied d'adopter ;

- ▶ Apporter un appui-conseil aux ministères sectoriels pour l'élaboration de leurs programmes respectifs en matière de genre, et dans la prise en compte du genre dans leurs politiques et domaines d'action ;
- ▶ Appuyer le Gouvernement dans la prise en compte du genre dans les plans communaux de développement et renforcer les capacités des responsables et populations sur cette thématique ;
- ▶ Mettre en place un système d'information et de suivi, incluant des données désagrégées par sexe et des indicateurs en vue de mesurer le rendement de la PNG ;
- ▶ Les grands programmes nationaux (dans le domaine agricole, infrastructures, emploi, lutte contre le VIH/SIDA, etc.), ayant un impact direct sur l'équité de genre, mériteraient une participation financière concertée des différents Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ;
- ▶ Apporter ses appuis institutionnels au gouvernement, en s'associant aux actions du GTEG. De manière plus spécifique, ils pourraient aider le MINPROFF pour la réalisation de l'audit genre des ministères et de l'analyse selon le genre des politiques, stratégies et plans d'actions sectoriels existants, afin que ces documents de référence deviennent des outils de travail pour la prise en compte effective du genre dans les différents secteurs de développement. L'audit genre et l'analyse selon le genre consisteront essentiellement à évaluer les forces et les faiblesses des ministères en matière de promotion de l'égalité de genre, et à décliner les plans d'actions existants en des actions concrètes accompagnées de toutes les ressources à mobiliser pour opérationnaliser l'intégration du genre dans les différents secteurs ;
- ▶ Apporter également un appui conséquent pour promouvoir et protéger les droits des femmes au Cameroun. Les partenaires pourraient intervenir dans ce domaine, en soutenant la stratégie de communication à mener en vue de l'adoption du Code des Personnes et de la Famille et une assistance technique et financière pour les actions de plaidoyer sur les enjeux de genre liés au Code pénal, et pour les actions d'information et de vulgarisation du Code pénal ;
- ▶ Appuyer les activités conduisant vers l'élaboration de lois sur les VBG et les MGF, telles que la réalisation d'un état des lieux en matière de violences faites aux femmes et la diffusion des résultats, d'une étude sur un mécanisme pour la prise en charge intégrée des personnes victimes

de violence faites aux femmes (VFF). La stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles peut servir de référence pour les actions concrètes susceptibles d'être menées ;

- ▶ Développer des partenariats pour soutenir les efforts du MINPROFF dans le processus de PBSG en mettant à sa disposition une expertise technique et de renforcement de capacités en vue de concrétiser la prise en compte du genre à chaque étape du processus budgétaire, aux niveaux national, sectoriel et local : élaboration des propositions de budget, arbitrage budgétaire, suivi et rapportage intégrant des indicateurs sensibles au genre ;
- ▶ Appuyer le renforcement du pouvoir économique des femmes à travers un accompagnement de la mise en place d'un environnement favorable pour un meilleur accès des femmes au financement de leurs activités génératrices de revenus ou de leurs entreprises. Pour ce faire, ils pourraient initier une étude, portant sur la capitalisation des multiples expériences en matière de micro-finance, en vue d'identifier les voies et moyens les plus appropriés pour faire des financements accordés aux femmes de véritables leviers pour le développement de leurs activités, et la création de richesses et d'emplois ;
- ▶ Prévoir un appui en faveur de la mise en place et le fonctionnement du fonds d'affection pour le renforcement des capacités économiques des femmes, dans le cadre d'un programme phare d'appui au renforcement des capacités économiques et à la promotion de l'entrepreneuriat féminin ;
- ▶ Appuyer le renforcement de capacités institutionnelles dans l'intégration du genre dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'agriculture, de l'industrie et du développement du secteur privé ;
- ▶ Soutenir les projets d'électrification rurale à travers le développement de micro-sources d'énergie renouvelables (solaire, hydraulique, éolienne, etc.), les initiatives faisant intervenir des associations et communautés locales peuvent être capitalisées ;
- ▶ Soutenir la fourniture d'alternatives de cuisson propre économe, accessibles et innovées qui puissent alléger les tâches domestiques des femmes et améliorer leurs conditions sanitaires et promouvoir l'autoproduction, en milieu rural, de charbon amélioré et son utilisation ;
- ▶ Conduire une évaluation d'impact (social, économique, etc.) de la réalisation des infrastructures routières sur les femmes et les hommes, documenter les bonnes pratiques relevées et les diffuser ;
- ▶ Appuyer des réformes visant la révision des politiques en matière d'emploi et de rémunération pour qu'elles soient sensibles au genre ;
- ▶ Apporter un appui financier pour l'élaboration de la stratégie genre du secteur agricole, ainsi que du secteur privé ;
- ▶ Soutenir les micros et petites entreprises agricoles, avec un quota d'au moins 40 % pour l'un ou l'autre sexe, par des actions de renforcement de capacités, d'accès au financement et aux techniques améliorées de

production, et de structuration pour favoriser le passage vers l'agro-industrie dans les pôles de croissance ciblés ;

- ▶ Organiser des actions de sensibilisation auprès des gardiens de traditions et des communautés locales sur le droit de propriété foncière ; Engager un plaidoyer sur l'application des conventions internationales ratifiées et des lois nationales adoptées par l'Etat ;
- ▶ Consigner dans les termes des contrats avec les prestataires et entrepreneurs, une clause sur la signature par leurs travailleurs, d'un code de conduite les engageant à lutter contre la VBG et toute forme d'exploitation sexuelle des filles et garçons, dans l'exercice de leur travail. Prévoir le partenariat avec les organisations spécialisées dans la lutte contre la VBG, l'exploitation sexuelle des enfants à visée commerciale et le VIH/Sida pour sensibiliser les travailleurs et les communautés locales sur ces sujets.

### **A LA SOCIÉTÉ CIVILE ET ONG DE FEMMES**

- ▶ S'assurer d'une bonne appropriation de la PNG et que les actions menées vont dans le sens de la mise en œuvre de ce cadre de référence ;
- ▶ S'impliquer davantage dans des actions d'information, de sensibilisation et de formation pour tout public et pour les femmes, sur la connaissance et l'exercice des droits des femmes, dont celui de participer à la vie publique ;
- ▶ Axer leurs efforts dans des actions éducatives envers les femmes pour l'acquisition du « savoir être » approprié pour leur épanouissement et émancipation, et pour les communautés en vue de leur appropriation des valeurs socioculturelles égalitaires pour la femme et l'homme ;
- ▶ Mener une réflexion sur les voies et moyens de jouer leur rôle d'impulsion et de contrôle de l'action gouvernementale et de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre (PNG) ;
- ▶ Capitaliser leurs expériences en matière de lutte contre toutes formes de violence par exemple, collecter les bonnes pratiques et les leçons tirées, s'organiser en coalitions, renforcer les organisations « umbrella » qui peuvent réaliser un plaidoyer efficace, et s'impliquer dans la réalisation de « shadow reports » pour la CEDEF ;
- ▶ Mieux s'organiser dans le cadre d'une plateforme nationale autour de la thématique Genre.

### **AU SECTEUR PRIVE**

- ▶ Revoir sa politique nationale de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) en mettant en place des outils tels le marqueur genre pour celles des entreprises qui respectent l'engagement vis-à-vis des questions de genre.
- ▶ Apporter un appui financier aux projets genre ayant un impact sur ses activités.

## ANNEXES

Tableau 12 : Liste des annexes

<b>Annexe 1</b>	<b>Principaux textes de loi protégeant les femmes et filles</b>	<b>A1</b>
<b>Annexe 2</b>	<b>Liste minimale des indicateurs de genre</b>	<b>A2</b>
<b>Annexe 3</b>	<b>Répartition synthétisée des postes par sexe dans les administrations publiques ciblées hormis les sociétés d'Etat</b>	<b>A3</b>
<b>Annexe 4</b>	<b>Tableau de bord de l'enseignement supérieur</b>	<b>A4</b>
<b>Annexe 5</b>	<b>Cibles prioritaires des ODD spécifiques au Genre</b>	<b>A5</b>
<b>Annexe 6</b>	<b>Equipe de rédaction et de relecture</b>	<b>A6</b>
<b>Annexe 7</b>	<b>Bibliographie</b>	<b>A7</b>

## ANNEXE 1 : PRINCIPAUX TEXTES DE LOI PROTEGEANT LES FEMMES ET LES FILLES

<b>Instruments internationaux</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Charte des Nations Unies,</li> <li>-Déclaration Universelle des Droits de l'Homme</li> <li>-Pacte Relatif au droit civils et Politiques</li> <li>-Pacte Relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels,</li> <li>-Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</li> <li>-Convention relative aux droits de l'enfant</li> <li>-Résolution 1325 et les résolutions connexes des Nations Unies sur « femmes, paix et sécurité</li> <li>-Conventions de Genève I, 2, 3, 4</li> </ul>
<b>Instruments régionaux</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples</li> <li>-Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique (Protocole de Maputo)</li> <li>-Charte Africaine des Droits et du bien-être de l'enfant</li> <li>-Déclaration d'Addis-Abeba sur l'Egalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique</li> <li>-Convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala)</li> <li>-Acte Uniforme OHADA portant droit commercial général.</li> </ul>
<b>Instruments nationaux</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Constitution 1996</li> <li>-Code Civil (1804)</li> <li>-Matrimonial Causes Act (1973)</li> <li>-Probate non Contentious Rules</li> <li>-Wills Act (1837)</li> <li>-Administration of Estate Act (1925)</li> <li>-Ordonnance no 81/002 du 29 juin 1981 Portant organisation de l'état civil et diverses dispositions relatives à l'état des personnes physiques</li> <li>-Loi n° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code Pénal</li> <li>-Loi n° 2005 /007 du 27 juillet 2005 portant Code de Procédure Pénale</li> <li>-Loi n° 2011/024 du 14 décembre 2011 relative à la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains</li> <li>-Loi n° 92/007 du 14 avril 1992 portant Code du Travail</li> <li>-Loi n° 2009/04 du 14 avril 2009 portant organisation de l'assistance judiciaire</li> <li>-Loi n° 2012/01 du 19 avril 2012 portant Code électoral</li> <li>-Loi no 98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'éducation</li> <li>-Décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction publique</li> <li>-Décret n° 95/048 du 8 mars 1995 portant Statut de la Magistrature avec ses modifications subséquentes ;</li> <li>-Décret n° 93/035 du 19 janvier portant Statut spécial des personnels de l'Enseignement Supérieur ;</li> <li>-Décret n°2012/539 du 19 novembre 2012 portant statut spécial du corps des fonctionnaires de la Sûreté Nationale;</li> <li>-Décret n°2011/020 du 04 février 2011portant statut spécial des fonctionnaires des Greffes.</li> </ul>

## ANNEXE 2 : LISTE MINIMALE D'INDICATEURS DE GENRE

Rubrique	Composante	Sous composante	Indicateur	Valeur de l'indicateur			Sources de données possibles	Périodicité	Cadre de référence le cas échéant (ODD, DSCÉ, Agenda 2063, ...)	Cibles	Indicateur Genre	
				Homme	Femme	Fé-semble						
POUVOIR SOCIAL (Capacités)	Educa-tion	Scolarisati-on	Taux brut/ net (4- 5ans) de préscolari-sation			36,8	EDSC-V 2018	Annuelle (carte scolaire) et 5 ans enquêtes- INS	ODD4.2		IC 1.	
			Taux net de scolarisation de 6-14 ans par sexe	84,1	80,1	82,1	EDSC-V 2018	Annuelle pour la carte scolaire et 5 ans pour INS	ODD 4.3		IC 2.	
			Taux net ajusté de scolarisation de 6-11ans au primaire	82,0	78,4	80,2	EDSC-V 2018	Annuelle pour la carte scolaire et 5 ans pour INS	ODD 4		IC 3.	
			Taux net de fréquentation scolaire de 6-11 ans par sexe	79,6	75,4	77,5						
			Taux net ajusté de scolarisation de 12-18 ans par sexe	48,9	47,1	48,0	EDSC-V 2018	Annuelle pour la carte scolaire et 5 ans pour INS	ODD 4		IC 4.	
			Taux net de fréquentation scolaire de 12-18 ans par sexe	53,4	48,8	51,1						
			Taux net de scolarisation 19-24 ans par sexe	43,5	29,7	36,2	EDSC-V 2018	Annuelle pour la carte scolaire et 5 ans pour l'INS	ODD4		IC 5.	
			Indice de parité sexe du taux d'ad-mission au primaire			0,92	INS (ECAM 2014),	Annuelle pour la carte scolaire et 5 ans pour INS	ODD 4.5		IC 6.	
			Taux d'achèvement du primaire par sexe	64,6	72,0	68,3	MINEDUB / Carte scolaire MINE-DUB 2017/2018	Annuelle pour la carte scolaire et 5 ans pour INS	ODD 4.1		IC 7.	
			Taux brut d'achèvement 1 er cycle ESG	50,1	48,2	49,2	Annuaire statis-tique MINESEC 2018-2019	Annuelle pour la carte scolaire et 5 ans pour INS	ODD 4.1		IC 8.	
			Taux brut d'achèvement 1 er cycle ESTP	10,7	6,5	8,7						
			Taux brut d'achèvement 1 er cycle ESG+ESTP	60,8	54,7	57,8						
			Taux brut d'abandon au primaire par sexe	103	115	109	Carte scolaire MINEDUB 2017/2018	Annuelle pour la carte scolaire et 5 ans pour INS	ODD 4		IC 9.	
Taux d'abandon dans l'ESG	16,2	16,9	16,5	Annuaire statis-tique MINESEC 2018-2019	Annuelle pour la carte scolaire et 5 ans pour INS	ODD 4		IC 10.				
Taux d'abandon dans l'ESTP	21,3	20,6	21,1									
Taux d'abandon dans le secondaire (ESG+ESTP)	17,3	17,4	17,3									
Taux d'alphabétisation des 15-49 ans	82,9	70,1		INS (EDSC-V 2018)	5 ans pour EDS et 3 ans pour MICS	ODD 4.5		IC 11.				
Taux d'alphabétisation des 15- 24 ans par sexe	87,5	76,5										

## ANNEXE 2 : LISTE MINIMALE D'INDICATEURS DE GENRE

Rubrique	Compo- sante	Sous compo- sante	Indicateur	Valeur de l'indicateur			Sources de don- nées possibles	Périodicité	Cadre de ré- férence le cas échéant (ODD, DSCÉ, Agenda 2063, ...)	Cibles	Indi- cateur Genre	
				Homme	Femme	Ensemble						
POUVOIR SOCIAL (Capaci- tés)	Santé	Santé infantile	Prévalence de retard de croissance parmi les moins de 5 ans  Insuffisance pondérale des moins de 5 ans  Prévalence de l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans  Prévalence du surpoids (obésité) parmi les enfants de moins de 5 ans  Taux de mortalité infantile  Taux de mortalité infanto-juvénile  Taux de mortalité néo-natale  Pourcentage des enfants de 12-23 mois complètement vaccinés (les vaccins obligatoires du PEV)  Pourcentage des enfants de 12-23 mois ayant reçu le vaccin contre la rougeole  Pourcentage de femmes ayant reçu un examen postnatal dans les 2 jours après l'accouchement  Pourcentage des nouveau-nés ayant bénéficié d'une consultation post natale 2 jours après l'accouchement  Quotient de mortalité des adultes pour 1000  Taux de mortalité maternelle <sup>15</sup> pour 100 000 naissances vivantes  Prévalence du VIH par sexe	3,12	27,6	28,9	INS (EDS, MICS)	5 ans pour EDS et 3 ans pour MICS	ODD 2	2.2.1	IC 12.	
				12,2	9,9	11,0	INS (EDS, MICS)	5 ans pour EDS et 3 ans pour MICS		IC 13.		
				5,0	3,6	4,9	INS (EDS, MICS)	5 ans pour EDS et 3 ans pour MICS	ODD 2	2.2.2a		
				12,2	9,7	11,0				2.2.2b		IC 14.
				51	44	48	INS (EDS, MICS)	5 ans pour EDS et 3 ans pour MICS	ODD 3	3.2		IC 15.
				87	72	80	INS (EDS, MICS)	5 ans pour EDS et 3 ans pour MICS	ODD 3	3.2.1		IC 16.
				31	25	28	INS (EDS-2018)			3.2.2		IC 17.
				52,3	52,0	52,2	INS (EDS, MICS)	5 ans pour EDS et 3 ans pour MICS	ODD 3	3.8		IC 18.
				64,7	65,8	65,3	INS (EDS, MICS)	5 ans pour EDS et 3 ans pour MICS	ODD 3	3.8		IC 19.
				///	58,9	58,9	INS (EDS, MICS)	5 ans pour EDS et 3 ans pour MICS				IC 20.
				nd	nd	60,4	INS (EDS, MICS)	5 ans pour EDS et 3 ans pour MICS				IC 21.
				185	155	///	INS (EDS), BU- CREP (RGPH)	5 ans pour EDS et 10 ans pour RGPH				IC 22.
				nd	nd	406	INS (EDS-2018)	5 ans pour EDS	ODD 3	3.1.1		IC 23.
				1,9	3,4	2,7	INS (EDS)	5 ans pour EDS	ODD 3	3.3		IC 24.

<sup>15</sup>Cet indicateur ne peut pas être comparé au rapport de mortalité liée à la grossesse calculé dans les précédentes éditions des EDS car changement de méthodologie de calcul

## ANNEXE 2 : LISTE MINIMALE D'INDICATEURS DE GENRE

Rubrique	Composante	Sous composante	Indicateur	Valeur de l'indicateur			Sources de données possibles	Périodicité	Cadre de référence le cas échéant (ODD, DSCF, Agenda 2063, ...)	Cibles	Indicateur Genre		
				Homme	Femme	ensemble							
POUVOIR ECONOMIQUE	Santé	Santé des adolescents	Taux de fécondité des adolescentes (15-19 ans)	///	122	122	INS (EDS, MICS2011)	5 ans pour EDS et 3 ans pour MICS	ODD 3	3.7.2	IG 25.		
			Pourcentage de femmes de 15-19 ans qui ont eu une naissance vivante ou qui sont enceintes de leur premier enfant	///	24	24	INS (EDS 2018)	5 ans pour EDS	ODD 3	3.7.2	IG 26.		
		Santé	Espérance de vie à la naissance	Prévalence du VIH par sexe chez les adolescents (15-24 ans)	1,1	1,5	1,3	INS (EDS2018)	5 ans pour EDS	ODD 3	3.3	IG 27.	
				Incidence du VIH/SIDA par sexe		52,4	56,2	54,3	BUCREP (RCPH2005)	10 ans	DSCF, agenda 2063		IG 28.
									INS (EDS)	5 ans pour EDS	ODD 3		IG 29.
					La proportion des femmes âgées de 20-24 ans ayant été mariées ou en union avant l'âge de 15 ans.	10,7			INS (EDS)	ODD 5	5.3.1	IG 30.	
					La proportion des femmes âgées de 20-24 ans ayant été mariées ou en union avant l'âge de 18 ans.	29,8			INS (EDS)	ODD 5	5.3.1	IG 31.	
					Revenus								IG 32.
					Budgets-temps								IG 33.
					Taux d'emploi des personnes âgées de 10 ans ou plus	65,6	58,3	61,8	EC-ECAM 2016		ODD8		IG 34.
			Taux d'emploi informel	84,7	89,9	87,2	EC-ECAM 2016		ODD8		IG 35.		
			Rémunération horaire moyenne par sexe en FCFA	627,4	496,4	589,6	EC-ECAM 2016		ODD8		IG 36.		
			Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation	7,9	13,1	10,6	EC-ECAM 2016		ODD8		IG 37.		
			Taux d'inclusion financière des personnes âgées de 15 ans ou plus par sexe	66,0	63,0	64,0	FINSCOP 2017		ODD8		IG 38.		
			Proportion des personnes possédant une parcelle avec titre foncier selon le sexe	12,0	12,3		INS (EDS 2011)	5 ans	ODD 1, ODD 5	5.a	IG 39.		
			Proportion des personnes possédant une maison avec titre foncier (15-49 ans)	19,6	23,3	nd	INS (EDS2011)	5 ans	ODD 1, ODD5	5.a	IG 40.		
			Proportion dans les différents postes de commandement territorial	100	0		MINAT Décret N°2017/461 du 04 septembre 2017 portant nomination des Sous-préfets	1 an	ODD 5, ODD 16		IG 41.		
			Accès aux ressources	96,6	3,4						IG 42.		
			Prise de décision	97,5	2,5						IG 43.		

## ANNEXE 2 : LISTE MINIMALE D'INDICATEURS DE GENRE

Rubrique	Composante	Sous composante	Indicateur	Valeur de l'indicateur			Sources de données possibles	Périodicité	Cadre de référence le cas échéant (ODD, DSCE, Agenda 2063, ...)	Cibles	Indicateur Genre
				Homme	Femme	Ensemble					
<b>POUVOIR POLITIQUE</b> (Pouvoir d'action)			<b>par sexe</b>								
				<b>Proportion des membres du Sénat par sexe</b>	74	26		5 ans	ODD 5, ODD 16		IC 44.
				Sénateurs titulaires			MINAT				
				Sénateurs suppléants	66	34					
				<b>Secteur public</b>	66	34		5 ans	ODD 5, ODD 16		IC 45.
			Proportion des Ministres et assimilés par sexe	100	0			ODD 5, ODD 16		IC 46.	
			Premier ministre	100	0						
			Ministre d'Etat	80,6	19,4			PR : Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement de Gouvernement			
			Ministre	96,1	3,9						
			Ministre délégué et ministre chargé de mission	66,7	33,3						
			Secrétaire d'Etat	62,1	61,8			EDS 2018			IC 47.
			Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été reportée comme enregistrée	85,2	84,8			MICS 2014			IC 48.
			Pourcentage d'enfants de 1-14 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtiement corporel durant le mois dernier	19,6				INS (EDSC-V 2018)			IC 49.
			Proportion des femmes ayant déjà vécu en couple et des filles âgées de 15 ans et plus victimes de violences physiques commises par un partenaire intime actuel ou ancien, dans les 12 derniers mois	1,4				INS (EDSC-V 2018)			IC 50.
			Prévalence des cas de mutilations génitales ou mutilations sexuelles féminines (pour les pays concernés seulement)	6,9				INS (EDSC-V 2018)			IC 51.
			Proportion des femmes ayant déjà vécu en couple et des filles âgées de 15 ans et plus victimes de violences sexuelles commises par un partenaire intime actuel ou ancien, dans les 12 derniers mois	22,4				INS (EDSC-V 2018)			IC 52.
			Proportion des femmes ayant déjà vécu en couple et des filles âgées de 15 ans et plus victimes de violences psychologiques								

DROITS FONDA-MENTAUX

## ANNEXE 2 : LISTE MINIMALE D'INDICATEURS DE GENRE

Rubrique	Compo- sante	Sous compo- sante	Indicateur	Valeur de l'indicateur			Sources de don- nées possibles	Périodicité	Cadre de ré- férence le cas échéant (ODD, DSCÉ, Agenda 2063, ...)	Cibles	Indi- cateur Genre
				Homme	Femme	En- semble					
			<p>commis par un partenaire intime actuel ou ancien, dans les 12 derniers mois</p> <p>Proportion des femmes ayant déjà vécu en couple et des filles âgées de 15 ans et plus victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologique commis par un partenaire intime actuel ou ancien, dans les 12 derniers mois</p>								
			Proportion des femmes ayant déjà vécu en couple et des filles âgées de 15 ans et plus victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologique commis par un partenaire intime actuel ou ancien, dans les 12 derniers mois	31,5			5 ans	ODD 5.2.1			IC 53.
<b>DEMOGRAPHIE</b>			Pourcentage des femmes chefs de ménages	26			5 ans	ODD 5			IC 54.

**ANNEXE 3 : REPARTITION SYNTHETISEE DES POSTES PAR SEXE  
DANS LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES CIBLEES HORMIS LES  
SOCIETES D'ETAT**

<b>Poste de responsabilité</b>	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Taux de représentation féminine %</b>
Président du Sénat	01	01	00	00
Président de l'Assemblée Nationale	01	01	00	00
Premier Ministre	01	01	00	00
Ministre d'Etat	03	03	00	00
Ministre	36	30	06	16,66
Ministre Délégué	10	08	02	20
Secrétaire Général des Services du Premier Ministre	01	01	00	00
Secrétaire Général Adjoint des Services du Premier Ministre	01	01	00	00
Directeur de Cabinet du Premier Ministre	01	01	00	00
Conseiller Spécial du Premier Ministre	03	02	01	33,33
Secrétaire Général du Sénat	01	01	00	00
Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale	03	03	00	00
Secrétaire d'Etat	12	07	05	41,66
Chargé de Mission dans les Services du Premier Ministre	31	26	05	14,28
Conseiller Technique dans les Services du Premier Ministre	07	06	01	14,28
Secrétaire Général de Ministère	36	28	08	14,28
Inspecteur Général de Services des Ministères (hormis le MINDEF)	35	24	11	31,42
Secrétaire Permanent	02	02	00	00
1er Vice-Président du Sénat	01	01	00	00
1er Vice-Président de l'Assemblée Nationale	01	01	00	00
Vice-Président au Sénat	04	03	01	25
Vice-Président de l'Assemblée Nationale	05	04	01	20
Questeur au Sénat	03	02	01	33,33
Questeur à l'Assemblée Nationale	04	03	01	25
Conseiller Technique dans les Ministères	86	61	20	23,25
Inspecteur de Services des Ministères	131	91	36	27,48
Directeur des Ministères	298	244	62	20,80

Directeur et assimilé à l'Assemblée Nationale	10	07	03	30
Directeur-Adjoint et assimilé à l'Assemblée Nationale	06	04	01	33,33
Sous-Directeur des Ministères	1102	776	322	29,21
Sous-Directeur et assimilé à l'Assemblée Nationale	89	52	37	41,57
Chargé de Missions à l'Assemblée Nationale	10	08	02	20
Chargé d'Etudes dans les Services du Premier Ministre	61	42	19	31,14
Chef de Service et assimilés des Ministères	2565	1654	868	33,84
Chef de service et assimilés à l'Assemblée Nationale	147	87	160	40,81
Chef de Service-Adjoint au Sénat	141	69	72	51,06
Secrétaire au Sénat	02	02	00	00
Secrétaire à l'Assemblée Nationale	03	03	00	00
Chef de bureau et assimilés à l'Assemblée Nationale	95	47	48	50,52
Délégué Régional de Ministères	298	245	55	18,45
Délégué Départemental de Ministères	1363	130	233	17,09
Chef de Bureau	114	56	58	58,87
Responsables de structures sous tutelle	1795	1337	458	25,51
TOTAL	8 405	5 832	2 439	23,11

Source : Palmarès Genre 2019

## ANNEXE 4 : TABLEAU DE BORD DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

	Indicateurs	Années		
		2016	2017	2018
<b>I.</b>	Effectif des Bacheliers de l'Enseignement secondaire			
	Office du Baccalauréat et GCE Bord	95565	92016	109487
	dont garçons	48014	46524	56498
	dont filles	47551	45492	52989
	Office du Baccalauréat	63650	62242	69183
	dont garçons	30603	32891	33589
	dont filles	33047	29351	35594
	GCE Bord	31915	29774	40304
	dont garçons	17411	13633	17395
	dont filles	14504	16141	22909
<b>II.</b>	Indicateurs d'accès			
<b>II.1</b>	Effectifs			
	1. Effectif des étudiants dans l'ensemble	284827	295058	323672
	dont universités d'État	234569	244500	269508
	dont IPES	47066	48049	51197
	dont Institutions sous-tutelles	3192	2509	2966
	2. Effectif des étudiants par université d'État			
	2.1. Effectif de l'université de Bamenda	11538	13790	16294
	dont garçons	6271	6685	7905
	dont filles	5267	7105	8389
	2.2. Effectif de l'université de Buea	20732	18083	17896
	dont garçons	9744	8280	7954
	dont filles	10988	9803	9942
	2.3. Effectifs de l'université de Douala	44154	51378	49543
	dont garçons	23457	28808	26959
	dont filles	20697	22570	22584
	2.4. Effectif de l'université de Dschang	26637	27616	29817
	dont garçons	14708	14581	16055
	dont filles	11929	13035	13762
	2.5. Effectif de l'université de Maroua	16391	21336	23741
	dont garçons	11205	12409	16142
	dont filles	5186	8927	7599
	2.6. Effectif de l'université de Ngaoundéré	20319	21302	24101
	dont garçons	14854	15632	18213
	dont filles	5465	5670	5888
	2.7. Effectif de l'université de Yaoundé I	55231	53169	58617
	dont garçons	29400	28303	31539
	dont filles	25831	24866	27078
	2.8. Effectif de l'université de Yaoundé II	39567	37826	49500
	dont garçons	22299	20497	24760
	dont filles	17268	17329	24740

	Indicateurs	Années		
		2016	2017	2018
	4. Effectif des IPES	47066	48049	51197
	dont garçons	22259	23289	24234
	dont filles	24807	24760	26963
	5. Etablissements Sous-tutelles	3192	2509	2966
	dont garçons	2236	1741	2051
	dont filles	956	768	915
<b>II.2</b>	Structure des effectifs en pourcentage			
	1. Proportion des étudiants dans l'ensemble	100	100	100
	dont universités d'Etat	82.35	82.87	83.27
	dont IPES	16.52	16.28	15.82
	Don't Institutions sous tutelles	1.12	0.85	0.92
	2. Part de chaque université d'Etat	100	100	100
	Bamenda	4.9	5.6	6.0
	Buea	8.8	7.4	6.6
	Douala	18.8	21.0	18.4
	Dschang	11.4	11.3	11.1
	Maroua	7.0	8.7	8.8
	Ngaoundéré	8.7	8.7	8.9
	Yaoundé I	23.5	21.7	21.7
	Yaoundé II	16.9	15.5	18.4
<b>II.3</b>	Croissance et contribution à la croissance			
	1. Croissance globale de la population des étudiants	11.28	3.59	9.70
	dont universités d'Etat	9.35	4.23	10.23
	dont IPES	23.55	2.09	6.55
	2. Croissance par université d'Etat			
	Croissance à l'université de Bamenda		19.52	18.16
	Croissance à l'université de Buea	9.09	-12.78	-1.03
	Croissance à l'université de Douala	4.30	16.36	-3.57
	Croissance à l'université de Dschang	0.06	3.68	7.97
	Croissance à l'université de Maroua	4.19	0.35	42.77
	Croissance à l'université de Ngaoundéré	5.98	4.84	13.14
	Croissance à l'université de Yaoundé I	12.17	-3.73	10.25
	Croissance à l'université de Yaoundé II	9.35	-4.40	30.86
	3. Contribution à la croissance globale	11.34	3.83	9.54
	Universités d'Etat	7.83	3.49	8.48
	IPES	3.50	0.35	1.07
	4. Contribution à la croissance des universités d'Etat	7.82	0.42	13.00
	Université de Bamenda	0.32	0.03	3.03
	Universités de Buea	0.81	-1.13	-0.08
	Universités de Douala	0.85	3.08	-0.75
	Universités de Dschang	0.01	0.42	0.90
	Universités de Maroua	1.25	-0.77	1.74
	Universités de Ngaoundéré	0.53	0.42	1.14
	Universités de Yaoundé I	2.79	-0.88	2.23
	Universités de Yaoundé II	1.58	-0.74	4.77

	Indicateurs	Années		
		2016	2017	2018
<b>II.4</b>	Indicateurs relatifs au genre			
	1. Effectif des femmes parmi les étudiants	122171	126960	136568
	dont université d'État	97364	102200	109605
	dont IPES	24807	24760	26963
	2. Proportion des femmes dans la population estudiantine	42.89	43.03	42.19
	dont université d'État	41.51	41.80	40.67
	dont IPES	52.71	51.53	52.67
<b>III.</b>	Indicateurs sur l'encadrement des étudiants			
<b>III.1</b>	Indicateurs sur les personnels enseignants permanents			
	1.Efectif du personnel enseignant	4437	4682	5155
	Professeurs	273	387	375
	Maître de Conférences	750	934	1021
	Chargés de Cours	1823	1945	2112
	Assistants	1361	1267	1110
	ATER	230	149	537
	Autres			463
	2. Proportion du personnel enseignant en pourcentage	100	100	100
	Professeurs	6.15	8.27	7.03
	Maître de Conférences	16.90	19.95	19.00
	Chargés de Cours	41.09	41.54	41.28
	Assistants	30.67	27.06	22.71
	ATER	5.18	3.18	9.98
	3. Effectif des enseignants par Université d'État	4437	4682	5155
	Effectif des enseignants à l'université de Bamenda	337	278	659
	Effectif des enseignants à l'université de Buea	436	443	584
	Effectif des enseignants à l'université de Douala	758	754	758
	Effectif des enseignants à l'université de Dschang	581	638	671
	Effectif des enseignants à l'université de Maroua	462	446	508
	Effectif des enseignants à l'université de Ngaoundéré	413	419	640
	Effectif des enseignants à l'université de Yaoundé I	1007	1255	953
	Effectif des enseignants à l'université de Yaoundé II	443	449	477
<b>III.2</b>	Le ratio d'encadrement (étudiants/enseignants)			
	1.Université de Bamenda	34	50	25
	2.Université de Buea	48	41	31
	3.Université de Douala	58	68	47
	4.Université de Dschang	46	43	44
	5.Université de Maroua	35	48	47
	6.Université de Ngaoundéré	49	51	38
	7.Université de Yaoundé I	55	42	62
	8.Université de Yaoundé II	89	84	104

## ANNEXE 5 : CIBLES PRIORISEES DES ODD SPECIFIQUES AU GENRE

ODD	Cibles
ODD 1	1.4. D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance.
	1. b. Mettre en place aux niveaux national, régional et international des principes de politique générale viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté
ODD 2	2.2. D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.
	2.3. D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.
ODD 3	3.1. D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.
	3.7. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.
ODD 4	4.1. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile
	4.2. D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.
	4. a. Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous.
ODD 5	5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
	5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation
	5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité
	5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi

<b>ODD 8</b>	8.5. D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
<b>ODD 10</b>	10.2. D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
<b>ODD 11</b>	11.2. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.
	11.7. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.
<b>ODD 13</b>	13.b. Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.
<b>ODD 16</b>	16.2. Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants

## ANNEXE 6 : EQUIPE DE REDACTION ET DE RELECTURE

### *Supervision Générale :*

- ▶ **Mme Abena Ondoa née Obama Marie Thérèse**,  
*Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille*
- ▶ **Mme Hind Jalal**, Représentante a.i. ONU Femmes-Cameroun

### *Coordination Générale :*

- ▶ **M. Moussa Aoudou**, *Secrétaire Général du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille*

### *Coordination Technique :*

- ▶ **M. Abessolo Asseko**, Directeur de la Promotion Sociale de la Femme
- ▶ **Mme Ongola Martine**, Inspecteur N°1
- ▶ **M. Matip Alain**, Chef de la Division des Etudes, de la Planification et de la Coopération
- ▶ **M. Mengata Pierre Debret**, Chef de Cellule de la Planification et des Statistiques
- ▶ **M. Ngoro Joseph**, Spécialiste Genre-Cadre Division des Etudes, de la Planification et de la Coopération
- ▶ **Mme Michèle Seroussi**, Gender Statistics Specialist Bureau Régional ONU Femmes Afrique de l'Ouest et du Centre
- ▶ **M. Waffo Uilrich Inespéré**, Gender Statistics and SDGs Specialist ONU Femmes Cameroun
- ▶ **M. Nsia Mengue Maurice**, (Consultant Genre)

### *Contribution et relecture :*

- ▶ **Mme Ongola Martine**, Inspecteur N°1 (MINPROFF)
- ▶ **M. Matip Alain** (MINPROFF)
- ▶ **M. Waffo Uilrich Inespéré** (ONU Femmes)
- ▶ **M. Abessolo Asseko** (MINPROFF)
- ▶ **Mme Epoh Clémence Fleur** (Services PM)
- ▶ **Mme Noubou Chantal Ep. Handjou** (MINPROFF)
- ▶ **M.Tchonko Wessidjam Léon** (MINPROFF)

- ▶ **M. Mengata Pierre Debret** (MINPROFF)
- ▶ **M. Mamadou Joseph** (MINPROFF)
- ▶ **Mme Kendemeh Vivian** (MINPROFF)
- ▶ **Mme Mballa Biloa marie** (ASBY)
- ▶ **Dr Afounde Jeannette** (MINSANTE)
- ▶ **M. Atangana Vincent de Paul** (MINPROFF)
- ▶ **M. Enama Eloundou Alexis** (MINPROFF)
- ▶ **M. Ngong Ntsama Pancrace** (MINPROFF)
- ▶ **M. Ngoro Joseph,** (MINPROFF)
- ▶ **Mme Bekono Bernadette Françoise** (MINPROFF)
- ▶ **M. Tchatchou Siani Ronald** (MINPROFF)
- ▶ **Mme Afanda Blandine** (UNFPA)
- ▶ **Mme Mekone Njanjo Aline** (CAMNAFAW)
- ▶ **Mme Abena née Mengue Rosette** (MINEDUB)
- ▶ **Mme Ella Menye Lydie Ep. Essissima** (MINDEVVEL)
- ▶ **Mme Mballa Julie Madeleine ep. Eloundou** (PNUD)
- ▶ **Mme Etoung Josephine** (Ass. Family Hope)
- ▶ **Mme Olama Abomo Léa ep. Tomi Tomi** (Mairie d'Esse)
- ▶ **Mme Ebelle Annie** (MINPMEESA)
- ▶ **Mme Ngo NJee Ep. Pegnyemb** (UYDE II SOA)
- ▶ **Mme Tamungang Taka Justine Menyi** (MINADER)
- ▶ **Mme Meva'a Yvonne** (MINJUSTICE)
- ▶ **Mme Sehi A. Victorine Ep. Beguide** (ALVF)
- ▶ **M. Guetsop Paul** (Plan Cameroon)
- ▶ **M. Nzeke P. Eric** (MINPROFF)
- ▶ **Mme Ndongo Christine** (FSFM Paris)
- ▶ **Mme Ngangue Cathy** (FSFM Paris)
- ▶ **Mme Kamdem Nelly** (ONU Femmes)
- ▶ **Mme Eyinga Dimi Esther** (BUCREP)
- ▶ **Me Mbatang Bertil** (Avocate APDDH-A)
- ▶ **Mme Moyum Larissa Noelle** (ASBY)
- ▶ **Mme Ariane Atonie** (MINPROFF)
- ▶ **Mme Ngangue Christèle Stella Ep. Nya Tchounkeu** (MINEPAT)
- ▶ **M. Nsia Mengue Maurice** (Consultant)
- ▶ **M. Lacgni Carlos** (INS)
- ▶ **Mme Niekou Rosalie** (INS)
- ▶ **Mme Mfomba Marie Paule** (INS)
- ▶ **M. Tatsinkou Christophe** (INS)

- ▶ **Mme Fomba Marie France** (INS)
- ▶ **M.Mbemya Saha marcel** (MINADER)
- ▶ **Mme Galega née Njiwan Anyangwe** (MINTSS)
- ▶ **Pr Mofor née Teugwa Claudilde** (MINESUP)
- ▶ **Mme Ebelle Annie Régine** (MINPMEESA)
- ▶ **Mme Mekong Rosette** (MINMIDT)
- ▶ **M. Tatah Peter Ntaimah** (BUNEC)
- ▶ **M.Tala Salvador** (MINSANTE)
- ▶ **Mme Donfack Tsamo Lydie Ep. Yando** (MINEFOP)
- ▶ **M.Owona Mimboe François** (MINAS)
- ▶ **Mme Mbiah Bernadette Ep. Sansi** (MINESEC)
- ▶ **Mme Zeubong Chimène** (MINEPDED)

## ANNEXE 7 : BIBLIOGRAPHIE

### 1. Etudes et enquêtes

- INS, Enquête Complémentaire- Enquête Camerounaise auprès des Ménages IV, 2016, Edition 2018
- République du Cameroun, Multiple Indicators Cluster Sample (MICS) V, 2014
- BUCREP, Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1987
- BUCREP, Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 2005
- MINPROFF, Rapport analyse situationnelle, Processus de révision de la PNG, 2020
- République du Cameroun, Enquête Démographique et de Santé (EDSC) V, 2018
- PNUD, Rapport sur le Développement Humain 2019
- République du Cameroun, Rapport de l'Etat du Cameroun au titre du 25e anniversaire du programme et de la plateforme d'action de Beijing (2014-2019)
- BUCREP, Rapport national sur l'état de la population, 2014.
- BUCREP, Rapport national sur l'état de la population, 2011
- INS, Rapports thématiques, 2016 : Partie II Etat de l'industrie camerounaise
- INS, recensement Général des Entreprises 1, 2009.
- INS, recensement Général des Entreprises 2, 2016.
- Francisca Moto, National Women's machinery and the challenges faced by gender focal points in mainstreaming gender within the Cameroon public service, Mémoire UYI, 2012/2013.
- MINADER, Aperçu de l'impact des filières agricoles sur les indicateurs macroéconomiques, février 2010.
- INS, Deuxième enquête sur l'emploi et le secteur informel, Rapport de synthèse.
- INS, Enquête Camerounaise auprès des Ménages (ECAM) IV, 2014.
- CNPS, Annuaire statistique 2018
- Justine Diffo, Genre, leadership et participation politique au Cameroun (1931-2013), 2014.
- MINPROFF, Palmarès genre des administrations publiques, élargi aux organismes publics et parapublics 2019
- FEICOM, Les cahiers de l'Observatoire, Observatoire du Développement Local (ODL) Gilbert Biwolé, Juillet 2020
- Delphine Brun (GENCAP), Données sur l'égalité des sexes au Cameroun, 17 Octobre 2019.
- Groupe de travail VBG Cameroun (GBV IMS) Snapshot GBVIMS : Région de l'Extrême-Nord
- BUCREP, Evaluation rapide de l'impact genre de la Covid-19 sur les conditions de vie des hommes et des femmes au Cameroun, 2020 et

- statistiques MINSANTE, Avril 2020
- Groupe de Travail VBG Cameroun, rapport de l'évaluation rapide de l'impact du covid-19 sur les VBG et services de santé sexuelle et reproductive dans les régions du littoral et de l'ouest, juillet 2020
- République du Cameroun, Document national de contextualisation et de priorisation des Objectifs de Développement Durable pour le Cameroun
- République du Cameroun-Nations unies, Rapport sur la situation des indicateurs des Objectifs de Développement Durable au Cameroun, 2019
- UNHCR, Fact Sheet, Janvier 2020
- République du Cameroun, 6eme rapport périodique du Cameroun au titre de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (2014-2019)

## 2. Textes de lois nationaux

- Loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant Constitution de la république du Cameroun
- Code Civil (1804)
- Loi n° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code Pénal
- Loi n° 2005 /007 du 27 juillet 2005 portant Code de Procédure Pénale
- Loi n° 2011/024 du 14 décembre 2011 relative à la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains
- Loi n° 92/007 du 14 avril 1992 portant Code du Travail
- Loi n° 2009/04 du 14 avril 2009 portant organisation de l'assistance judiciaire
- Loi n° 2012/01 du 19 avril 2012 portant Code électoral
- Loi no 98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'éducation
- Loi N° 90/53 sur la liberté d'association
- Matrimonial Causes Act (1973)
- Probate non Contentious Rules
- Wills Act (1837)
- Administration of Estate Act (1925)
- Ordonnance no 81/002 du 29 juin 1981 Portant organisation de l'état civil et diverses dispositions relatives à l'état des personnes physiques.
- Décret N°2012/638 du 21 Décembre 2012 portant organisation du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
- Décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction publique
- Décret n° 95/048 du 8 mars 1995 portant Statut de la Magistrature avec ses modifications subséquentes
- Décret n° 93/035 du 19 janvier portant Statut spécial des personnels de l'Enseignement Supérieur ;
- Décret n°2012/539 du 19 novembre 2012 portant statut spécial du corps

- des fonctionnaires de la Sûreté Nationale;
- Décret n°2011/020 du 04 février 2011 portant statut spécial des fonctionnaires des Greffes.

### **3. Instruments internationaux et régionaux**

- Charte des Nations Unies
- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- Pacte Relatif au droit civils et Politiques
- Pacte Relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- Convention relative aux droits de l'enfant
- Conventions de Genève I, 2, 3, 4
- Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies ;
- Résolution 1820 du Conseil de Sécurité des Nations Unies
- Résolution 1888 du Conseil de Sécurité des Nations Unies
- Résolution 1889 du Conseil de Sécurité des Nations Unies
- Résolution 1960 du Conseil de Sécurité des Nations Unies
- Résolution 2122 du Conseil de Sécurité des Nations Unies
- Résolution 2242 du Conseil de Sécurité des Nations Unies
- Résolution 2272 du Conseil de Sécurité des Nations Unies
- Résolution 2293 du Conseil de Sécurité des Nations Unies
- Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
- Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique (Protocole de Maputo)
- Charte Africaine des Droits et du bien-être de l'enfant
- Déclaration d'Addis-Abeba sur l'Egalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique
- Convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala)
- Acte Uniforme OHADA portant droit commercial général
- Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD)
- Plateforme d'Action de Beijing
- Conclusions concertées de la Commission de la Condition de la Femme (CCF 62,63, 64)
- Campagne «He For She», Women in Parliaments Global Forum, Mexico City, 7-9 octobre 2015

### **4. Documents de politique**

- MINEPAT, Cameroun Vision 2035, 2009
- République du Cameroun, Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 pour la transformation structurelle et le développement inclusif (SND30)

- République du Cameroun, Plan d'Action National de la Résolution 1325 et des Résolutions Connexes du Conseil de Sécurité Des Nations-Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité (2018-2020)
- ONU Femmes, Note Stratégique 2018-2020
- République du Cameroun, Document de Politique Nationale Genre (2011-2020)
- FIDA, Cadre de programmation-Pays Cameroun 2013-2017
- République du Cameroun, Stratégie de développement du secteur rural/ plan national d'investissement agricole SDSR/PNIA 2020 – 2030)
- MINEPAT, Stratégie de développement du secteur rural au Cameroun 2015-2020
- ONU Femmes, Programme phare autonomisation économique des femmes impliquées dans une agriculture résiliente aux changements climatiques.
- BAD, Stratégie genre 2014-2018.
- ONU Femmes, Projets Genre et Route et Projet Ring Road
- MINCOMMERCE-UNIFEM Projet PAFICIT, 2007.
- NEPAD, Programme d'appui à l'Égalité des genres, au Changement climatique et à l'Agriculture (GCCASP) au Cameroun, 2014
- MINEPDEDD, Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques, 2015
- Minsanté, Stratégie Sectorielle de Santé 2016-2027
- ONU Femmes, Programme Making Every Woman and Girl Count (MEWGC)
- MINEPAT, Document national de contextualisation et de priorisation des ODD au Cameroun, 2019

## 5. **Presses et médias**

- Cameroun Tribune, 07 Octobre 2019